

Sylvain Lallier

*Master 2 Sciences sociales, mention Savoirs en Sociétés,
Parcours Santé, médecine et questions sociales,
École des Hautes Études en Sciences Sociales*

Trajectoires des mobilisations collectives autour de la pollution des sols en Seine-Saint-Denis : comment vivre avec la (dé)pollution ?

Rapport de stage, tutoré par Ana Cristina Torres (MCF UPEC, Lab'Urba), Aurélien Féron (Post-doc INRAE, Paris Saclay) et Germain Meulemans (CR CNRS, CAK)

Je remercie l'ensemble des riverains mobilisés qui ont accepté de s'entretenir avec moi dans le cadre de cette recherche. Je remercie tout particulièrement le collectif d'habitants Gardelapêchemontreuil ! et l'association Restes Ensemble pour m'avoir accueilli dans leur quotidien de vie. Je remercie également les agents du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis et de la cellule Environnement extérieur de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France pour leurs éclairages techniques, scientifiques, administratifs et pénaux.

Je remercie les membres du collectif IPAUP-93 pour m'avoir intégré au projet, et plus particulièrement à Julia Badaroux, qui m'a permis d'entrer en contact avec des agences scientifiques et administratives et ainsi, j'ai pu mener mes entretiens dans des conditions optimales.

Je remercie enfin chaleureusement Ana Cristina Torres, Aurélien Féron et Germain Meulemans pour m'avoir suivi et guidés tout au long de ce stage. Ce travail a été mené en même temps que deux autres projets de recherche importants qu'étaient mon mémoire de master et mon projet de thèse. En cela, s'il m'a été impossible de pouvoir y consacrer toute mon énergie, ce stage m'a permis d'explorer de nouvelles réalités à la croisée des mondes des sciences, de la santé et de l'environnement.

Table des matières

Table des matières	4
Sigles et abréviations	6
Synthèse du rapport	8
Introduction	10
a. Objet de recherche et enjeux scientifiques	10
b. État de la littérature scientifique	12
c. Dispositif méthodologique	15
I	17
La médiatisation des risques environnementaux et sanitaires : un terreau fertile pour les mobilisations collectives	17
a. État des lieux sur les mobilisations collectives autour de la pollution des sols : expérimentation d'une base de données à l'échelle du département	17
II	22
Les sites industriels d'EIF et de la SNEM à Montreuil : introduction de deux cas de mobilisation collective dans le département de Seine-Saint-Denis	22
a. La friche industrielle d'EIF : vers une convergence des luttes environnementale, socioéconomique et patrimoniale	22
b. La friche industrielle de la SNEM : enquête profane et alerte sanitaire autour de plusieurs cas de leucémies diagnostiquées	28
III	35
Production et circulation des documents de suivi et d'expertise des sites et sols pollués : une fabrique de l'incertitude	35
a. Science réglementaire dans la prise en charge des sites et sols pollués en Seine-Saint-Denis : description des activités de surveillance et de contrôle.....	35
<i>Le Bureau de l'environnement et les sites industriels classés ICPE</i>	35
<i>La Délégation départementale 93 et la Cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF</i>	36

b. Manque de moyens et externalisation des missions de surveillance et de contrôle : des capacités d'action limitées des agences	38
c. L'accès aux connaissances techniques et scientifiques sur la pollution des sols comme enjeu stratégique des mobilisations collectives.....	42
IV	52
Vivre avec la (dé)pollution des sols : transparence de l'action publique et intégration des riverains dans les prises de décision techniques et scientifiques.....	52
a. La dépollution des sols : un enjeu de « démocratie technique ».....	52
b. Savoirs et pratiques profanes sur la pollution des sols : vivre au quotidien avec des risques sanitaires et environnementaux.....	61
c. Dépolluer des sites industriels contaminés... pour quoi faire ?.....	65
Conclusion	69
Références bibliographiques	71
Annexes.....	75

Sigles et abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ANSES : Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale

ARS IdF : Agence Régionale de Santé Île-de-France

ATSDR : Agency for Toxic Substances and Disease Registry (Agence pour les substances toxiques et le registre des maladies)

BTEX : Abréviations des composés chimiques suivants : Benzène, Toluène, Éthylbenzène, Xylènes

CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs

CAMC : Communauté d'Agglomération de Marne et Chantier

CATD : Cellule d'Assistance Technique Départementale

CDH : Comité Départemental d'Hygiène

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives

CIRE : Cellule d'Intervention en Région de Santé Publique France

CLAES : Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé publique

CMMP : Comptoir des Minéraux et des Matières Premières

CNRS : Centre Nationale de Recherche Scientifique

COHV : Composés Organiques Halogènes Volatils

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DGS : Direction Générale de la Santé

DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (fusionnée en 2021 avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) pour former la DRIEAT)

EPFIF : Établissement Public Foncier d'Île-de-France

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FCPE : Fédération des Conseils des Parents d'Élèves

GISCO⁹³ : Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle en Seine Saint-Denis

GLP : Collectif d'habitants Gardelapêchemontreuil !

HCSP : Haut Conseil de Santé Publique

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

INERIS : Institut National de l'Environnement industriel et des Risques

InVS : Institut de Veille Sanitaire

LAM : Leucémie Aiguë Myéloblastique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPHM : Office Public de l'Habitat Montreuillois

SNEM : Société Nouvelle d'Eugénisation des Métaux

STIIC : Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées

TCE : Trichloroéthylène

Synthèse du rapport

Ces dernières années, les mesures prises par les politiques urbaines modifient le paysage du département de Seine-Saint-Denis. Ces réaménagements aboutissent à des reconversions d'usage de sites anciennement industriels (i.e. projets de jardins partagés et d'espaces verts et projets immobiliers). Cela étant, il n'est pas rare que des études d'impact réalisées préalablement aux travaux de construction indiquent une pollution des sols avec des risques environnementaux et sanitaires notoires pour les riverains qui résident aux alentours. S'inscrivant dans le cadre du « Projet IPAUP-93 : Ingénierie pédologique pour l'agriculture urbaine participative », ce rapport de stage a pour objectif de documenter les trajectoires des mobilisations collectives autour de la pollution des sols dans le département.

L'enjeu sociologique réside dans une prise de distance avec l'idée de sens-commun selon laquelle la dépollution des sols serait une solution finale au problème de la pollution. Au contraire, les premières observations empiriques semblent montrer que la dépollution est aussi une mise en jeu de controverses nouvelles à propos de la pollution, de son émission par les activités industrielles, de sa réglementation et de sa gestion par les autorités publiques, ainsi que du *comment vivre avec* pour les riverains concernés quotidiennement au risque et à l'incertitude pour leur santé.

Quatre axes sont développés dans ce rapport :

(1) Une fois l'ensemble des mobilisations collectives identifié dans le département via un corpus d'articles journalistiques issus de la presse nationale et construit à partir des années 2000, la médiatisation des risques environnementaux et sanitaires est analysée en tant que mode d'action des mobilisations collectives afin de faire de la pollution des sols un problème d'ordre public dans le département.

(2) L'enquête se focalise ensuite sur deux cas spécifiques, la mobilisation sur la friche industrielle d'EIF et celle sur la friche industrielle de la SNEM, toutes deux situées à Montreuil. Tandis que la mobilisation sur l'ancienne usine EIF, située sur une parcelle des Murs-à-Pêches, semble illustrer une convergence des luttes environnementale, socioéconomique et patrimoniale autour du problème de la pollution, la mobilisation relative à l'ancienne usine SNEM montre à l'inverse comment une suspicion d'un rapport de cause à effet entre plusieurs cas de leucémies diagnostiqués dans le quartier amène un collectif de riverains à entamer une démarche d'enquête profane sur cet hypothétique lien.

(3) Par la suite, nous nous intéressons aux différents contextes de production et de circulation des documents de suivi et d'expertise réalisés dans le cadre de la surveillance et du contrôle des sites industriels par le Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis, ainsi que de la veille sanitaire

réalisée par l'Agence régionale de santé Île-de-France. Cette étude fait apparaître plusieurs limites mises en évidence par certains personnels de ces agences scientifiques et administratives, que l'on peut résumer en deux points : d'abord, un manque de moyens humain et financier est ressenti à l'égard de la surveillance et du contrôle des sites et sols pollués, aboutissant à une externalisation des missions des inspecteurs de l'environnement. Cela conduit dans un second temps à une mise en retrait relative des autorités publiques dans le processus de production des documents réalisés par des bureaux d'études extérieurs à la demande directe d'exploitants industriels. Ensuite, nous analysons l'accessibilité de ces documents auprès des riverains mobilisés comme un enjeu stratégique des mobilisations collectives. Ces observations conduisent finalement à être attentif aux multiples modes d'existence qu'ont ces documents de suivi et d'expertise en fonction des contextes de leur production et de leurs circulations parmi une hétérogénéité d'acteurs.

(4) Pour finir, l'analyse se concentre sur l'impératif pour les collectifs et associations de riverains à une transparence de l'action publique et à leur intégration dans les prises de décision techniques et scientifiques. En premier lieu, les riverains interrogés mettent en évidence un manque de transparence, tant sur la communication des autorités publiques sur l'état de la pollution des sols ainsi que sur les projets de réaménagement des sites à venir, mais aussi sur le manque d'accessibilité des documents de suivi et d'expertise. En second lieu, la revendication des riverains mobilisés à être intégrés dans les prises de décision est particulièrement illustrée à partir de la mobilisation sur la friche SNEM, où les riverains souhaitent être impliqués dans le processus de dépollution du site afin de garantir leur propre sécurité. Plus, cette revendication à être actif dans la dépollution s'observe également à d'autres niveaux, à l'exemple de réflexions à propos de méthodes de dépollution dites alternatives sur la friche d'EIF. Finalement, le problème du coût écologique est soulevé à la fin du rapport, en mettant en évidence le discours d'acteurs de jardins partagés en Seine-Saint-Denis sur la soutenabilité du système d'excavation des terres polluées.

Cette enquête exploratoire conclue sur l'importance pour les riverains mobilisés d'avoir un accès aux savoirs techniques et scientifiques sur l'état de la pollution des sols et sur les méthodes de dépollution, et ce, en coopération avec les agences scientifiques et administratives sur les actions à mener à des fins de mise en sécurité sanitaire et environnementale.

Introduction

Cette recherche a été menée dans le cadre d'un stage de six mois, réalisé entre février et juillet 2022 au sein du Lab'Urba et du Centre Alexandre Koyré. Elle s'inscrit dans l'axe socio-anthropologique du projet « IPAUP-93 : Ingénierie pédologique pour l'agriculture urbaine participative ». Ce projet, mené par un partenariat d'associations d'agriculture urbaine, de laboratoires de recherche et de collectivités de l'Est-Parisien, a été initié en 2019 suite à un appel porté par l'Agence de la transition écologique (ADEME) intitulé « Co-construire des connaissances pour une transition écologique et solidaire ». Dans son dispositif, l'axe socio-anthropologique consiste en la caractérisation de tendances de perception de la pollution des sols et des représentations liées à la santé humaine en ville. En 2020-2021, un groupe d'étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris a travaillé sur le passé industriel du département de Seine-Saint-Denis ainsi que sur l'identification d'une mémoire et d'une culture partagées des sols pollués¹. En outre, cette recherche s'inscrit à la suite de ce travail et a pour objectif d'étudier les trajectoires des mobilisations collectives autour de la pollution des sols dans un contexte marqué par un passé industriel lourd et par une reconversion actuelle des sites, et qui suppose des problématiques nouvelles concernant la maîtrise, l'accès et l'usage de ces sols pollués et sur la sécurité sanitaire qui en est intrinsèquement liée.

a. Objet de recherche et enjeux scientifiques

Les politiques urbaines dans le département de Seine-Saint-Denis – connu pour être dès le début du XIXe siècle un creuset industriel (Katz, 2003) – procèdent aujourd'hui à une forte mutation du paysage urbain (Khermimoun, 2006 ; Epstein, 2018 ; Prost, Lysaniuk & Baron, 2019). Toutefois, les enjeux posés par le réaménagement de sites anciennement industriels rencontrent une autre caractéristique du département, à savoir une prééminence des inégalités sociales en matière de santé humaine et environnementale (Mariette & Pitti, 2020 ; Moizard-Lanvin, 2021 ; Pitti, 2021). Dans ce contexte, plusieurs observations peuvent être constatées sur la pollution des sols et sur la manière dont celle-ci mobilise un ensemble hétérogène d'acteurs humains – individus, institutions et entreprises – et non-humains – molécules, plantes et micro-organismes – ; cet ensemble composite faisant partie intégrante du cadre d'analyse de cette recherche qui s'inscrit dans le champ de la sociologie des controverses.

¹ Flavie Calzat, Matthieu Hacquard, Eva Hayes, Célia Jeannes, Lauriane Letournel, Rémi Morisset, Ana Maria Pesty, Jean-Baptiste Stoecklin (2021). Diagnostic sur la mémoire des sols pollués et des transformations urbaines en Seine-Saint-Denis. *Rapport d'atelier encadré par Elvan Arik et Germain Meulemans*, Ecole d'Urbanisme de Paris.

De fait, il y a concernant la pollution des sols une prise en charge sanitaire, environnementale, administrative et pénale de la part d'acteurs publics, tels que le ministère de la Transition écologique, dont dépend la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT²). Celle-ci est notamment chargée de la surveillance des installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE³), et travaille en étroite coordination avec d'autres agences scientifiques et administratives⁴, à l'exemple de l'ADEME, mais aussi de l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS IdF), de la Cellule d'intervention en région de Santé Publique France (CIRE⁵), du Laboratoire central du commissariat de police (LCCP⁶), ou encore du Bureau de l'environnement rattaché à la préfecture de Seine-Saint-Denis et de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (CLAES⁷). Une seconde observation est l'identification du travail technique et scientifique relatif aux activités d'entreprises spécialisées dans les travaux de dépollution ainsi que des bureaux d'études chargés d'expertises environnementale et sanitaire⁸. Enfin, il s'y observe également des mobilisations collectives de riverains résidant à proximité de sites et sols pollués. Ces

² « La Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports a été créée par le décret du 10 mars 2021, suite à la fusion des directions régionales et interdépartementales de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE). [...] La DRIEAT participe à la construction d'un cadre de vie qui réponde au mieux aux besoins des générations actuelles et futures de Franciliens, et apporte une vision intégrée des enjeux environnementaux et des enjeux liés à la cohésion et au développement équilibré des territoires. » Cf. : <https://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>, consulté le 08/08/2022.

³ « La législation des installations classées vise à réduire les dangers ou inconvénients que peuvent présenter les ICPE soit : pour la commodité du voisinage ; pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques ; pour l'agriculture ; pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages ; la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. Elle confère à l'Etat des pouvoirs : d'autorisation ou de refus d'autorisation de fonctionnement d'une installation ; de réglementation (par exemple : imposer le respect de certaines dispositions techniques) ; de contrôle ; de sanction. » <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>, consulté le 08/08/2022.

⁴ La liste qui suit n'est pas exhaustive. Nous pourrions également ajouter le Haut conseil de la santé publique (HCSP), ainsi que des acteurs publics municipaux du département de Seine-Saint-Denis qui travaillent sur des projets de réaménagement de sites et sols pollués, à l'exemple de l'Office public de l'habitat montreuillois (OPHM).

⁵ « Pour réaliser ses missions en région, l'agence dispose, sous son autorité, de Cellules d'intervention en région (Cire) placées au plus près du terrain, au sein des Agences régionales de santé (ARS). La Cire assure une mission opérationnelle dans le champ de la veille, de la surveillance et de l'alerte. » « Agir en région avec les Cires », *Activités de l'InVS – rapport annuel 2011*.

⁶ « Le Laboratoire central de la préfecture de Police (LCCP) est la direction d'appui scientifique et technique de la préfecture de Police de Paris, au service des habitants de Paris et de la petite couronne, pour lutter contre les risques explosifs, chimiques et d'incendies qu'ils soient chroniques, aigus, accidentels ou provoqués. » « Le Laboratoire central de la préfecture de Police », *Editions – octobre 2020*.

⁷ « Structure interministérielle créée par le décret n°2004-612 du 24 juin 2004, l'office est un service de police judiciaire à compétence nationale dont la mission est de lutter contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. » Cf. : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-institution/nos-composantes/au-niveau-central/les-offices/office-central-de-lutte-contre-les-atteintes-a-l-environnement-et-a-la-sante-publique-oclaesp>, consulté le 09/08/2022.

⁸ Nous pouvons citer, par exemple, les bureaux d'études spécialisés dans l'ingénierie de l'environnement Burgeap (<https://www.ginger-burgeap.com/>) et Tesora (<https://tesora.fr/>), ainsi que l'entreprise Serpol (<https://www.serpol.fr/>).

mobilisations sont facilement identifiables grâce à la médiatisation des controverses entre ces derniers, les agences scientifiques et administratives et les acteurs industriels privés.

b. État de la littérature scientifique

Dans la perspective des recherches pragmatiques menées en France depuis les années 1980, les travaux du sociologue Daniel Cefaï (Cefaï & Trom, 2001 ; Cefaï, 2009) ont mis au jour une sociologie de l'action collective relative aux mobilisations et à la construction de problèmes publics. Aussi, les travaux des sociologues Francis Chateaufort et Didier Torny (2005 ; 2013) ont développé une sociologie pragmatique sur les lanceurs et porteurs d'alerte, en caractérisant notamment la question d'un décalage temporel dans les trajectoires des mobilisations collectives, entre les premières alertes et le développement des controverses. Enfin, le sociologue Emmanuel Henry (2021), dont les travaux ont consisté en l'analyse sociologique de la construction des problèmes de santé au travail (Gilbert & Henry, 2009), a illustré les mécanismes sociaux sous-jacents à une fabrique des non-problèmes publics, en démontrant comment certains phénomènes non pris en charge et non-problématisés par l'action publique deviennent des objets propices aux mobilisations collectives et au développement des controverses.

Ajouté à ces travaux sociologiques, un ouvrage recueillant un ensemble d'études anglo-saxonnes, dirigé par la sociologue Madeleine Akrich et ses collègues (2010), a permis l'introduction en France de plusieurs recherches originales sur les mobilisations collectives dans le domaine de la santé environnementale. Dans cet ouvrage, un idéal-type a pu être identifié sur la dynamique des mobilisations collectives, caractérisée dans un premier temps par l'émergence du soupçon parmi des riverains mobilisés, la réalisation d'une enquête profane – ou, dit autrement, d'une « épidémiologie populaire » – la mise en place de jeux d'alliance avec des enquêteurs professionnels et des scientifiques, et enfin, le problème de l'incertitude et des enquêtes « classées sans suite ». Dans cette même perspective, d'autres travaux sociologiques ont porté sur les luttes de « justice environnementale » dans des contextes de catastrophes toxiques, et concomitantes à la naissance aux États-Unis du « Mouvement pour la santé environnementale » (Gibbs, 2010). D'autres travaux se sont interrogés sur les rapports de conflictualités entre les riverains, les pouvoirs publics et les acteurs industriels privés, avec, entre autres, l'intégration du concept de « *slow violence* »⁹ dans le champ de la sociologie des mobilisations et des controverses (Nixon, 2011).

D'autres travaux ont abordé le thème de la pollution des sols. À titre d'exemple, les sociologues américains Scott Frickel et James Elliott (2018) ont travaillé sur ce qu'ils appellent un « bric-à-brac moléculaire » (p. 7) pour qualifier l'ensemble des déchets et des substances toxiques déposés par des

⁹ Une définition du concept de *slow violence* donnée par l'auteur est : « une violence qui se produit progressivement et à l'abri des regards, une violence de destruction différée qui est dispersée dans le temps et l'espace, une violence d'attrition qui n'est généralement pas considérée comme une violence du tout » (Nixon, 2011 : 2).

individus, des entreprises industrielles et des gouvernements au fil des décennies, ainsi qu'à son invisibilité au regard d'un passé oublié des activités humaines. Plus encore, et sans que cela ne concerne explicitement l'enjeu de la pollution des sols, d'autres travaux se sont intéressés aux controverses scientifiques relatives à la synergie des problématiques sanitaires et environnementales, en étudiant notamment la réception des enjeux scientifiques et technologiques auprès de l'opinion publique (Hess, 2016).

Aussi, un ensemble de recherches en France a travaillé à l'identification et à la caractérisation d'un gouvernement des risques techniques, sanitaires et environnementaux et des déchets toxiques. En effet, les travaux des sociologues et historiennes Soraya Boudia et Nathalie Jas (2019) ont mis au jour les transformations de ce gouvernement des risques en identifiant trois différents modes¹⁰. En parallèle, leurs travaux ont aussi traité des problématiques que soulève la pollution environnementale avec le concept de « résidus toxiques » (Boudia *et al.*, 2021). Ce dernier permet en outre de « conceptualiser les impacts environnementaux de la production, de la consommation, de l'élimination et de la réglementation des produits chimiques », à même de rendre compte du caractère à la fois « volumineux » et « minuscule », « singulier » et « omniprésent », « réglementé » mais « indiscipliné » des substances toxiques.

Enfin, d'autres travaux appartenant au champ de l'anthropologie des sciences et de l'environnement ont mis en évidence une « écologisation du regard porté sur les sols » (Meulemans & Granjou, 2020), à savoir « la prise en compte croissante, à différents niveaux, du caractère vulnérable, fragile, mais aussi vivant, actif et dynamique des sols » (§1). Cette écologisation est selon ces chercheurs concomitante à l'intégration de nouveaux savoirs et de nouvelles politiques de l'environnement. Ce phénomène s'observe à la fois sur les sols des cultures agricoles, étudiés au regard des applications technoscientifiques offertes par la métagénomique des sols (Granjou & Phillips, 2018), mais aussi sur les sols urbains, à l'exemple de travaux ethnographiques sur la construction des villes, et notamment auprès de bâtisseurs de fondations et de l'apprentissage d'un « vivre avec le sol » (Meulemans, 2019). Par ailleurs, ajouté à ce caractère vivant et dynamique des sols, d'autres travaux observent également une prise en compte actualisée du microvivant – micro-organismes – et de ses applications en matière sanitaire et environnementale, ce que les anthropologues Heather Paxson et Stefan Helmreich (2014) ont décrit comme un « tournant microbien »¹¹.

¹⁰ Dans leur chapitre intitulé « Gouverner un monde contaminé. Les risques techniques, sanitaires et environnementaux », issu de l'ouvrage collectif *Histoire des sciences et des savoirs, t.3 – Le siècle des technosciences*, Soraya Boudia et Nathalie Jas identifient trois modes de gouvernement : le gouvernement par la norme, le gouvernement par le risque et le gouvernement par l'adaptation. A noter que « le gouvernement par le risque repose sur l'idée d'un contrôle de la dangerosité en rendant "naturel" un degré d'atteinte jugé "acceptable" à un moment donné. Ce mode de gouvernement suggère que soient mises en œuvre des dispositions pour qu'une catastrophe – crise sanitaire ou accident industriel majeurs par exemple – n'advienne pas. Si des atteintes ne peuvent être radicalement écartées, elles restent peu probables. » (Boudia & Jas, 2015 : 391).

¹¹ Ce « tournant microbien », bien qu'encore controversé parmi la communauté des chercheurs en sciences sociales (Brives & Zimmer, 2021) peut être sommairement défini comme une attention nouvelle aux micro-organismes et à l'intégration d'une dimension écologique dans les sciences biomédicales.

Cela étant, l'enjeu des mobilisations collectives autour de la pollution des sols dans le département de Seine-Saint-Denis n'a, à notre connaissance, pas encore fait l'objet d'une étude sociologique à part entière. Cela est notamment dû à la spécificité de l'objet d'étude, mais aussi à son espace restreint, limité à un département de la région d'Île-de-France. Néanmoins, il existe plusieurs travaux s'inscrivant dans le champ de la géographie urbaine qui ont abordé des questions relatives à la santé au travail et à la santé environnementale dans le département de Seine-Saint-Denis. En effet, la géographe Axelle Croisé et ses collègues, en collaboration avec le groupe de travail GISCOPE-93, ont mis en évidence l'invisibilité des cancers professionnels dans le département (Croisé, Sierra & Lysaniuk, 2018). Par ailleurs, son travail de thèse a notamment contribué à mettre en évidence l'existence de plusieurs mobilisations collectives autour de la pollution des sols dans le département (Croisé, 2020).

Dans la littérature francophone en sciences sociales écrite spécifiquement sur la pollution des sols, d'autres travaux ont traité de la dépollution au regard de son efficacité avérée, à l'exemple d'une étude sur un projet de dépollution à Abidjan en Côte-d'Ivoire (Adjiri *et al.*, 2018), ou bien sur des aspects juridiques et pénaux de la « restauration écologique » en France (Wendling, 2008 ; Desrousseaux, 2018) et sur les innovations en génie végétal et agroécologique (Woignier *et al.*, 2015 ; Rey *et al.*, 2015). Mais aussi, si les difficultés réglementaires en matière de dépollution des sols ont été mises en évidence (Zanetti, 2018), celle-ci semble n'être considérée dans cette littérature que comme un dénouement final – avec des contraintes, certes, d'ordre budgétaire (Journel, Gay & Ferrieux, 2018) – au problème de la pollution. La dépollution apparaîtrait ainsi « comme seul horizon désirable » (Monsaingeon, 2016 : §12) à atteindre dans un contexte de problématiques sanitaire et environnementale.

Pour autant, une récente étude ayant pour objet les ressorts cognitifs d'une mobilisation autour d'un projet de dépollution d'une friche industrielle à Marseille met en évidence le caractère controversé du processus de dépollution des sols (Olive, 2018). Par ailleurs, les travaux des sociologues Elisabeth Remy et Marine Canavese (Remy *et al.*, 2015 ; 2017) sur les jardins partagés en Seine-Saint-Denis ont également soulevé des enjeux relatifs aux risques sanitaires, à l'expertise de la dépollution des sols et aux incertitudes liées aux cultures destinées à l'alimentation en contexte urbain.

De là, cette recherche s'inscrit dans la continuité de cette littérature en sciences sociales. Trois objectifs la structurent : (1) caractériser les trajectoires des mobilisations collectives, de l'émergence du soupçon et des lanceurs d'alerte jusqu'à l'enquête profane et à l'incertitude quant aux risques toxiques et à leur gouvernement par les pouvoirs publics et les acteurs privés industriels ; (2) s'appuyer sur le concept de « résidus toxiques » afin de mettre en évidence la manière dont l'étude de ces trajectoires et de leurs interrelations avec une hétérogénéité d'acteurs permet, en reprenant l'expression de Soraya Boudia et de ses collègues (2021), de « voir comment le passé a été intégré dans nos environnements chimiques et nos systèmes de réglementation, et pourquoi les contaminants semblent toujours échapper au contrôle » (p.

166) ; (3) rendre compte du caractère vivant, vulnérable et dynamique des sols urbains et documenter les pratiques de dépollution « faisant *avec* » le microvivant et les résidus toxiques.

Le point de départ de cette recherche réside dans une prise de distance avec la proposition de sens commun selon laquelle la dépollution des sols serait nécessairement un horizon désirable à atteindre, dont la prise en charge signifierait une pleine intégration des enjeux sanitaires et environnementaux. Ce travail cherche à montrer, à l'inverse, que la dépollution suppose aussi de nouveaux débats et controverses. Notre hypothèse est que la dépollution des sols, plutôt que d'être identifiée comme une solution définitive au problème de la pollution, est aussi une mise en jeu de controverses nouvelles à son propos et du « comment vivre *avec* ».

c. Dispositif méthodologique

Pour mener cette recherche, le dispositif méthodologique suivant a été mis en place :

En premier lieu, une recherche documentaire et bibliographique a été réalisée entre le mois de février et le mois de mars 2022. L'objectif était de dresser un état des lieux de la littérature scientifique et médiatique produite sur le sujet des mobilisations collectives relatives à la pollution des sols en Seine-Saint-Denis. Pour cela, plusieurs moteurs de recherche ont été choisis afin de sélectionner les publications scientifiques : *Cairn*, *Google Scholar*, *Isidore*, *Open Edition Journal*, *Persée*. Aussi, les mémoires de master et les thèses de doctorat ont également été filtrés à l'aide des moteurs de recherche *Thèse.fr*, *Sudoc* et *Calames*. Enfin, le moteur de recherche de la bibliothèque universitaire de l'Université Paris-Est Créteil a également été mobilisé. En ce qui concerne la littérature médiatique, le moteur de recherche *Europresse* a été choisi pour son contenu exhaustif de la presse nationale, régionale, départementale et municipale. En outre, plusieurs mots-clés ont été saisis (la saisie ci-dessous est classée par ordre alphabétique et non par ordre chronologique de recherche).

"mobilisation collective" + pollution + "Seine-Saint-Denis"
"mobilisation collective" + "pollution des sols"
"mobilisation collective" + "pollution des sols" + "Seine-Saint-Denis"
"pollution des sols"
"pollution des sols" + "Seine-Saint-Denis"
"pollution des sols" + controverses
pollut* + "mobilisation collective"
pollut* + mobilisation + "Île-de-France"
pollution + "mobilisation collective" + "Seine-Saint-Denis"
pollution + sols + "Seine-Saint-Denis"

Une fois l'état de la littérature scientifique et médiatique réalisé, l'objectif a été d'identifier avec un souci d'exhaustivité l'ensemble des mobilisations collectives présentes en Seine-Saint-Denis. Pour ce faire, la thèse de la géographe Axelle Croisé (2020) a permis l'identification de premières mobilisations collectives. D'autres mobilisations relatives à la pollution des sols dans le département ont été identifiées

du fait de leur médiatisation, via une recherche sur le moteur *Europresse*. À terme, huit cas de mobilisations collectives ont pu être identifiés.

Tableau 1. Liste des huit cas de mobilisation collective identifiés en Seine-Saint-Denis

Cas de mobilisation collective identifiés	Villes	Date de première publication de la controverse
Centre d'études de Vaujours (CEA)	Vaujours	2000
Quartier de la Poudrette	Pavillons-sous-Bois	2004
Kodak	Sevran	2004
Comptoir des minéraux et des matières premières (CMMP)	Aulnay-sous-Bois	2005
Ceres-Wipelec	Romainville	2014
Wonder	Saint-Ouen	2016
Société Nouvelle d'Eugénisation des Métaux (SNEM)	Montreuil	2017
EIF	Montreuil	2019

Cela étant, si cette cartographie des mobilisations¹² se voulait être à l'origine exhaustive, la démarche de passer par leur médiatisation a pour principale limite de mettre de côté les éventuelles mobilisations qui n'ont pas été médiatisées¹³. Malgré tout, cette décision a été appuyée par des travaux en sciences de la communication, qui ont montré le rôle majeur des médias dans l'émergence et dans le mode d'action même des mobilisations collectives (par exemple, Garcia, 2005).

Par la suite, deux cas ont été sélectionnés afin de mener une enquête qualitative de plusieurs mois, basée sur des entretiens semi-directifs et non-directifs et sur des observations participantes et non-participantes¹⁴. Ce choix est justifié par son inscription dans l'héritage théorique de la sociologie de l'action, en procédant par ethnographie « combinatoire » (Dodier & Baszanger, 1997), c'est-à-dire en réunissant différents cas hétérogènes permettant d'analyser, voire de comparer dans différents contextes deux trajectoires de mobilisations collectives relatives à la pollution des sols en Seine-Saint-Denis. Pour ce faire, deux cas récents de mobilisations ont été sélectionnés, correspondant aux friches industrielles de la SNEM et d'EIF, toutes deux situées à Montreuil. Ce choix s'explique pour deux raisons principales. D'une part, leur caractère récent facilite l'accès au terrain auprès d'acteurs mobilisés et auprès d'agences scientifiques et administratives ayant travaillé sur des questions relatives à ces sites et sols pollués. D'autre part, cela permet de suivre l'état actuel des mobilisations et leurs enjeux passés, présents et à venir.

¹² Une base de données explicite de caractérisation des huit cas de mobilisation collective en Seine-Saint-Denis est à consulter en annexe 1 et 2.

¹³ Une autre méthodologie consistait à identifier l'ensemble des sites pollués ou potentiellement pollués via la base des sols pollués BASOL (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-des-sols-pollues/>). En outre, l'objectif aurait été de vérifier s'il existait pour chacun des 119 sites une trace écrite de leur médiatisation. Par manque de temps, la première méthode explicitée précédemment a été privilégiée.

¹⁴ Un tableau récapitulatif de l'ensemble des entretiens et des observations est à consulter en annexe 3.

I

La médiatisation des risques environnementaux et sanitaires : un terreau fertile pour les mobilisations collectives

La recherche par corpus d'articles via *Europresse* permet de retracer les trajectoires des mobilisations collectives par leur médiatisation. Aussi, en interrogeant les riverains mobilisés, nous pouvons observer comment la médiatisation des controverses peut être utilisée par ces derniers comme mode d'action afin de rendre leurs revendications publiques. Enfin, sur les huit cas de mobilisations collectives identifiés, trois groupes d'éléments peuvent être observés : (1) la manière dont la pollution des sols est construite en tant que problème public, (2) le type de population concernée par les risques, et (3) le processus de médiatisation et son usage comme mode d'action des mobilisations collectives.

a. État des lieux sur les mobilisations collectives autour de la pollution des sols : expérimentation d'une base de données à l'échelle du département

À l'instar d'autres « problèmes publics » ayant fait l'objet d'études sociologiques (par exemple, Joly & Marris, 2003 ; Henry, 2015), la mise en problème de la pollution des sols semble être influencée par une médiatisation des risques de santé humaine et environnementale. Elle se caractérise par des heurts entre acteurs publics et privés (notamment industriels) impliqués dans l'émission de pollutions, et résulte généralement en la réalisation de projets de dépollution et de réaménagement des sites et sols pollués. De fait, les huit cas de mobilisations collectives ont été relayés dans la presse régionale et départementale en rapport aux conséquences sanitaires et environnementales. Plus encore, cette médiatisation des risques s'est notamment concentrée sur les conséquences de la pollution pour les enfants scolarisés dans les établissements scolaires situés à proximité des sites pollués, comme en témoignent les cas de la friche Kodak à Sevran, Wonder à Saint-Ouen, celle de la Société nouvelle d'eugénisation des métaux (SNEM) à Montreuil, ainsi que du quartier de la Poudrette aux Pavillons-sous-Bois et du Comptoir des minéraux et des matières premières (CMMP) à Aulnay-sous-Bois.

Tableau 2. Extraits¹⁵ d'articles de journaux présentant les risques pour les enfants exposés à la pollution des sites et sols pollués

Journal	Date	Extrait sur les risques pour les enfants exposés à la pollution
La Croix (Quartier de la Poudrette, Pavillons-sous-Bois)	2004	« La terre ne devrait pas tarder à parler. Et aux rumeurs qui agitent la cité HLM de la Poudrette, à Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), succéderont les certitudes. L'affaire démarre en 2002. À l'occasion de la construction d'une école, on découvre que le sol est pollué par des métaux lourds. <u>Les résultats de la campagne de dépistage à l'école Louise Michel, réalisée fin juin, sont, il est vrai, rassurants. Tous les enfants ont eu des prélèvements de sang.</u> ».
Libération (CMMP, Aulnay-sous-Bois)	2005	« <u>Une petite école tranquille au cœur d'un quartier résidentiel.</u> Et des enfants qui profitent de cette grande cour pour s'adonner à leurs jeux favoris. En face, de l'autre côté d'un mur défraîchi, il y a les restes de l'usine du Comptoir des minéraux et des matières premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) : durant quarante ans, des salariés non protégés ont travaillé là, sur l'amiante brut. Qu'en est-il du danger actuel, mais aussi passé ? <u>"Lorsque j'ai appris l'existence de cette usine à proximité directe de l'école de ma fille, je n'en revenais pas", raconte Catherine Tatri-Lerat, 48 ans, ancienne professeure de biologie. "Nous avons décidé, avec d'autres parents, de prendre les choses en main." Samedi, ils manifestent.</u> ».
Le Parisien (Kodak, Sevran)	2006	« Une page d'histoire de Sevran se tourne. Kodak, qui, soixante-dix ans durant, a développé là les diapositives de la France entière, est définitivement parti. [...] Dix ans de mobilisation "Les habitants peuvent être assurés que ce site ne pose aucun problème en termes de pollution", insiste Yves Touchot, PDG de Kodak France. [...]. La dépollution des sols, quant à elle, est terminée, orchestrée par Kodak, qui, en 2002, a racheté pour cela ses anciens terrains. "Le scandale de Vincennes a beaucoup joué", rappelle Jean-François Baillon, maire adjoint vert. <u>À cette époque, on s'interroge sur les cas de cancers développés par des enfants ayant fréquenté une école installée sur un ancien site Kodak dans cette commune du Val-de-Marne. L'Association de défense et d'environnement de Sevran-Sud (Adess) se constitue en réaction au projet du maire de l'époque.</u> »
Le Parisien (Wonder, Saint-Ouen)	2017	« <u>Les parents d'élèves et les enseignants du groupe scolaire Joliot Curie, ainsi que des riverains du site déjà en démolition se sont fortement mobilisés. Très inquiets sur les risques sanitaires encourus, surtout pour leurs enfants,</u> ils souhaitent avoir une meilleure connaissance des mesures prises par les chantiers de démolition et de dépollution des sols. Ils voudraient connaître les mesures concrètes prévues et qui peuvent être prises. ».
Libération (SNEM, Montreuil)	2018	« On l'a longtemps surnommée "l'usine verte", pour la couleur de ses murs. Mais la Snem (Société nouvelle d'eugénisation des métaux), installée depuis 1972 à Montreuil (Seine-Saint-Denis), à deux pas de Paris, n'a rien d'écolo. <u>Au beau milieu d'un habitat dense, à un jet de pierre de quatre écoles, [...] l'usine de seize employés traite contre la corrosion des pièces d'avion pour Airbus et Safran. [...] Leur inquiétude a été ravivée en juin, quand un cas de leucémie a été diagnostiqué chez un enfant du quartier, le troisième en dix-sept ans (dont deux enfants).</u> ».

Cette construction de la pollution des sols en un problème public semble également être initiée par deux types de phénomènes : soit, l'alerte provient d'une étude diagnostique de l'état des sols réalisée préalablement à l'initiation d'un chantier de construction¹⁶ ; soit, l'alerte provient d'un soupçon relatif à un rapport de causalité entre plusieurs cas de maladies diagnostiquées à proximité d'un site industriel

¹⁵ Les extraits d'articles présentés ici ont été choisis parmi un échantillon plus large pour leur représentativité.

¹⁶ Lorsqu'un nouveau chantier atteignant une superficie de plancher conséquente est démarré, le constructeur doit faire réaliser par des bureaux d'études un dossier environnemental qui sera adressé à la préfecture, ainsi qu'à certaines agences scientifiques et administratives, telles que l'ARS IdF (cf. : partie II, a). Ce dossier environnemental consiste à évaluer l'impact du chantier et de l'activité de l'établissement futur en matière environnementale et sanitaire.

potentiellement pollué et/ou aux pratiques douteuses quant à la gestion de l'activité industrielle et à l'utilisation de substances toxiques. En effet, à l'exemple de la SNEM à Montreuil et du CMMP à Aulnay-sous-Bois, la construction de la pollution des sols en un problème public a eu pour genèse le diagnostic de plusieurs cas de cancers identifiés parmi les riverains des deux quartiers.

Tableau 3. Extraits d'articles de journaux présentant une étude diagnostique sur l'état des sols comme genèse du problème public

Journal	Date	Extrait en rapport à une étude diagnostique de l'état des sols
La Croix (Quartier de la Poudrette, Pavillons-sous-Bois)	2004	« La terre ne devrait pas tarder à parler. Et aux rumeurs qui agitent la cité HLM de la Poudrette, à Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), succéderont les certitudes. L'affaire démarre en 2002. <u>À l'occasion de la construction d'une école, on découvre que le sol est pollué par des métaux lourds.</u> Les résultats de la campagne de dépistage à l'école Louise Michel, réalisée fin juin, sont, il est vrai, rassurants. Tous les enfants ont eu des prélèvements de sang. ».
Le Parisien (EIF, Montreuil)	2018	« <u>Une récente étude, qui sera présentée ce lundi soir aux habitants, détaille une nouvelle alerte à la pollution : elle révèle la présence de solvants chlorés, comme le benzène et le trichloroéthylène, sur le terrain dit EIF, une parcelle de 1,9 ha promise à un aménagement futur.</u> "Nous avons eu beaucoup de confirmations mais la surprise, c'est la gravité de la pollution", réagit Jean-Charles Nègre, conseiller municipal (PCF) délégué aux Murs à Pêches. <u>Cette étude avait été commandée dans le cadre de la nouvelle vie promise au site.</u> En octobre 2017, le promoteur UrbanEra, filiale de Bouygues Immobilier, a remporté la mise avec son projet de rénovation de l'usine. Environ 80 logements doivent aussi y être construits et une partie de la parcelle sera consacrée à de l'agriculture urbaine. ».

Tableau 4. Extraits d'articles de journaux présentant des diagnostics de plusieurs cas de cancers comme genèse du problème public et du soupçon

Journal	Date	Extrait sur le diagnostic de plusieurs cas de cancers
Aujourd'hui en France (CMMP, Aulnay-sous-Bois)	2014	« Le couple de retraités, après 19 ans de combats, a fait éclater la vérité sur le scandale de l'usine d'Aulnay. Dans leur appartement, Gérard et Nicole Voide ont empilé les dossiers par dizaines. Les courriers de malades, les photocopies de documents d'archives, de textes de loi... C'est le résultat d'une enquête de vingt ans, que le couple, aujourd'hui à la retraite, a débuté seul. Sans leur obstination, disposerait-on d'un fichier de 131 malades, aurait-on établi un lien entre ces cas et l'ancienne usine d'amiante du Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), les pouvoirs publics se seraient-ils saisis de la question ? Probablement non. [...] <u>Au point de départ, il y a un drame. En 1995, le frère de Nicole, Pierre Léonard, tombe malade. Il mourra un an plus tard. C'est un mésothéliome (cancer de la plèvre) qui l'a emporté. "Le pneumologue nous a dit qu'il n'y avait pas d'autre cause que l'amiante", témoigne Nicole. Dès cette époque, cette secrétaire-comptable, mère de deux enfants, veut comprendre. ».</u>
Le Parisien (SNEM, Montreuil)	2017	« L'usine a-t-elle empoisonné les enfants de la rue des Messiers, à Montreuil (Seine-Saint-Denis) ? C'est la crainte de beaucoup de voisins de la Snem, société de traitement chimique des pièces aéronautiques. <u>D'autant qu'un enfant, habitant en face de l'entreprise, vient de contracter une leucémie. Suspectant un lien avec les activités de l'usine,</u> l'association de quartier la Butte à Morel envoie, ce lundi, un courrier à la préfecture, à la mairie ainsi qu'aux clients de la Snem (Airbus, notamment). ».

Par ailleurs, nous pouvons également observer des récurrences dans le mode d'organisation des mobilisations collectives. Pour l'ensemble des cas étudiés, les riverains mobilisés s'organisent en collectif d'habitants, voire en association déclarée auprès des municipalités, comme c'est le cas, par exemple, du collectif d'habitants Gardelapêchemontreuil ! et de l'association Restes Ensemble, toutes deux mobilisées

sur la friche industrielle EIF, et du collectif d'habitants non déclaré mobilisé sur la friche de la SNEM, à Montreuil, ou encore de l'association Romainville-Sud mobilisée sur la friche de Ceres-Wipelec. Ces collectifs de riverains peuvent aussi faire appel à des associations déjà engagées sur des problématiques environnementales et sanitaires, à l'exemple des associations Soigne ta gauche, pour le cas de la friche Wonder à Saint-Ouen, ou encore de l'association Environnement 93, que l'on retrouve pour les mobilisations collectives sur la friche Ceres-Wipelec et sur celle du Centre d'étude de Vaujours (CEA). Enfin, dans d'autres cas où un établissement scolaire se situe à proximité d'un site pollué, des riverains peuvent se mobiliser avec la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), comme c'est le cas pour la friche de la SNEM, celle de Kodak ainsi qu'au quartier de la Poudrette.

Enfin, les controverses médiatisées par la presse se caractérisent souvent par une méfiance des riverains mobilisés en rapport aux informations délivrées par les acteurs publics et privés sur les risques de santé relatifs aux sources de pollutions, à leur quantité, ainsi que sur les projets de réaménagement des sites et sols pollués et aux travaux de dépollution. Dans le cas de la mobilisation sur la friche d'EIF, faisant ici office d'exception, ce n'est pas la pollution du sol, mais l'occupation illégale de l'ancienne usine par un collectif de militants qui occupe d'abord l'espace médiatique.

Tableau 5. Extraits d'articles de journaux illustrant les controverses entre riverains et acteurs publics et privés

Journal	Date	Extrait illustrant les controverses entre riverains et acteurs publics et privés
Le Parisien (Ceres-Wipelec, Romainville)	2019	« <u>Le Plomb d'or ? Attribué au directeur général du fonds Ginkgo, en charge de la dépollution du site de l'ancienne usine chimique Wipelec, à Romainville. L'Arsenic d'or ? A Corinne Valls, maire (divers gauche) de la commune. A l'ancien préfet de Seine-Saint-Denis, Pierre-André Durand, le Benzène d'or, et le Trichlo d'or revient au patron de Wipelec, Guy Pélamourgue. [...]</u> La cérémonie parodique, organisée ce dimanche devant les palissades du chantier Wipelec, a pris des allures d'apéro géant. Mais derrière cette manif à l'humour grinçant, l'inquiétude des riverains du site reste vive. Wipelec est partie en 2008, laissant derrière elle des terres contaminées par du benzène et du trichloroéthylène. <u>La dépollution, menée depuis un an, s'est accompagnée de taux "jamais mesurés jusque-là", dans les jardins environnants, souligne Sébastien Tirloir, de l'association Romainville-Sud, documents à l'appui : "On a laissé les riverains dans l'ignorance complète !" ».</u>
Le Parisien (SNEM, Montreuil)	2019	« Des polluants aux abords de l'usine, voilà ce qui ressort de l'étude commandée par le collectif de riverains de l'usine Snem à Montreuil. Ce mercredi matin, de nombreux parents se sont retrouvés à l'école Jules-Ferry [...]. <u>Après la mobilisation des riverains en 2017 - qui soupçonnaient le site de polluer le quartier - l'activité de l'usine a progressivement chuté, conduisant à son placement en liquidation judiciaire en août dernier. La préfecture de Seine-Saint-Denis a d'emblée réagi en annonçant qu'elle « n'engagera plus d'études" complémentaires. Rappelant que six ont déjà été menées, notamment sur la qualité de l'air dans les écoles du quartier. Elles ont toutes conclu à l'absence de risque constaté pour la santé des écoliers, des riverains et des salariés lié aux activités de l'usine", souligne-t-elle. »</u>
Le Parisien (EIF, Montreuil)	2020	« <u>Un collectif occupe l'ancienne usine EIF promise à la démolition, en bordure des murs à pêches. La concertation publique, centrée sur la dépollution des sols, est au point mort.</u> Ce groupe baptisé Garde la pêche a investi le bâtiment. Le collectif Restes ensemble s'est constitué fin mai pour porter les inquiétudes des habitants quant au devenir du site. <u>L'Epifif, propriétaire, compte tout de même dépolluer les lieux, même si aucun autre projet n'est défini. Et voit d'un très mauvais œil cette occupation illégale. "Ces locaux sont inadaptés à l'habitat. Faute d'évacuation, il</u>

		sera impossible de mener les travaux de démolition-dépollution, dans les délais prévus à l'issue de la concertation avec la population riveraine", regrette l'opérateur public. "Le péril, ce n'est pas l'occupation, c'est une dépollution sans cahier des charges clair », rétorque Bijane, membre de Restes ensemble." ».
--	--	--

* * *

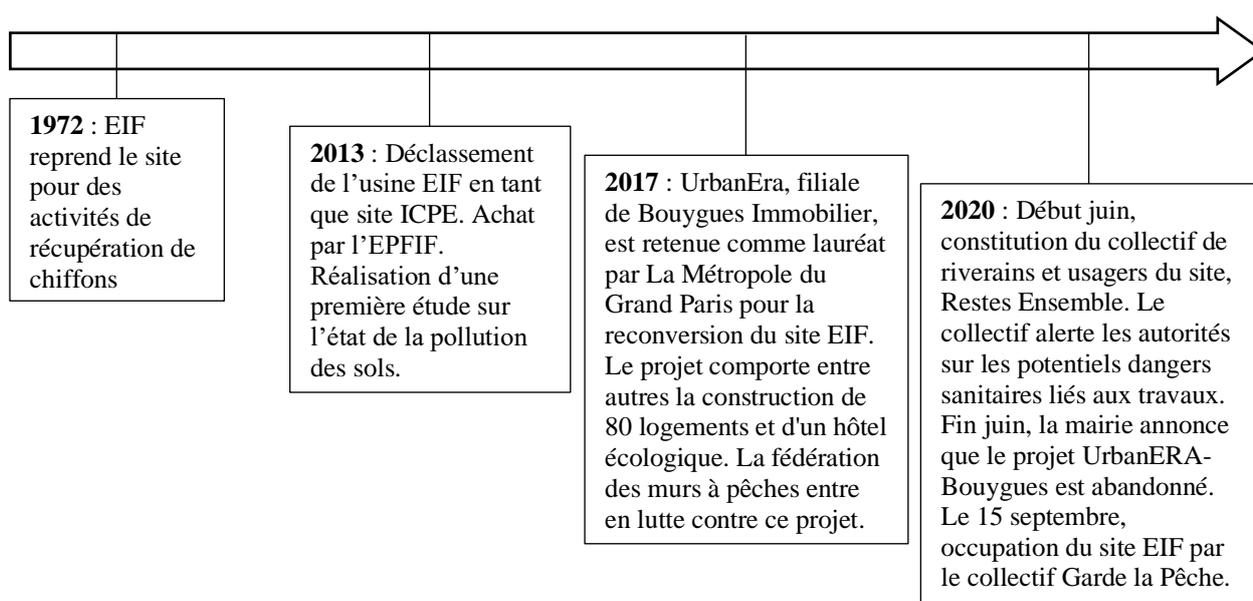
Ainsi, l'étude par corpus de presse des huit cas de mobilisation collective identifiés dans le département permet de caractériser (a) la construction de la pollution des sols en un problème public ; (b) le type de population concernée par les risques inhérents ; (c) la médiatisation des controverses comme mode d'action collective. Ces trois observations corroborent avec la littérature écrite sur la sociologie des mobilisations et des controverses (par exemple, Chateaufreynaud & Torny, 2005 ; 2013 ; Henry, 2021). Dans ce qui suit, l'analyse se concentrera sur deux cas récents de mobilisations collectives dans le département, à savoir celles ayant lieu sur les friches industrielles d'EIF et de la SNEM à Montreuil.

II

Les sites industriels d'EIF et de la SNEM à Montreuil : introduction de deux cas de mobilisation collective dans le département de Seine-Saint-Denis

a. La friche industrielle d'EIF : vers une convergence des luttes environnementale, socioéconomique et patrimoniale

Document 1. Dates repères des activités de l'ancienne usine EIF à Montreuil et des débuts de la mobilisation collective¹⁷



La friche industrielle d'EIF est située au sein des parcelles des Murs-à-Pêches, un îlot végétal au cœur de la ville de Montreuil. En son sein, les Murs-à-Pêches regroupent un ensemble de 16 associations coordonnées par la Fédération des Murs-à-Pêches. Parmi elles, l'association Restes Ensemble, mobilisée sur la friche industrielle d'EIF, est intégrée au sein de la Fédération en 2020. La même année, un projet intitulé « EIF », porté par la municipalité et la région Île-de-France dans le cadre d'un appel à projets lancé

¹⁷ Cette frise chronologique a été réalisée à l'aide du collectif d'habitants Gardelapêchemontreuil !

par le Grand Paris, consiste à réaménager l'ancienne usine qui abrite depuis la cessation de son activité au début des années 2000 des entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Dans un premier temps, ce projet est remporté par la société Bouygues Immobilier et sa filiale UrbanEra. Celles-ci envisagent la construction de logements ainsi que des fermes-jardins sur la parcelle. Pour autant, la Fédération des Murs-à-Pêches s'oppose à ce projet qui implique selon eux une bétonisation croissante des espaces végétalisés. En parallèle, l'association Restes Ensemble, composée de riverains du quartier, s'est constituée et s'est mobilisée pour une dépollution en concertation avec les riverains et habitants de l'ancienne usine, s'inquiétant des risques sanitaires qu'entraîneraient des travaux de dépollution non maîtrisés. Finalement, l'association parvient à ce que le projet « EIF » soit abandonné.

Pour cause, Restes Ensemble s'est mobilisée contre le projet porté par UrbanEra en se basant sur un précédent de dépollution apparu au quartier des Ormes à Romainville sur le site de l'ancienne usine Ceres-Wipelec. En effet, plusieurs articles de presse publiés à ce sujet rapportent que lors du démarrage des travaux de dépollution, un taux anormal de trichloroéthylène dans l'air intérieur des habitations avoisinantes aurait été mesuré par l'ADEME¹⁸. Par ailleurs, conjointement à la mobilisation de Restes Ensemble, une autre association – que nous désignerons par la suite comme collectif d'habitants – nommée Gardelapêchemontreuil ! (GLP), décide d'habiter définitivement l'ancienne usine EIF. Cette association est composée d'intermittents du spectacle, d'entrepreneurs dans le secteur de l'art, de l'audiovisuel et de l'artisanat, et de personnes en situation de mal-logement et de précarité socioéconomique.

Lors de notre présence à une de leur réunion commune le 8 avril 2022, une jeune femme, membre de la Fédération des Murs-à-Pêches et de l'association Restes Ensemble, récite un texte devant le collectif d'habitants GLP, et présente les enjeux passés et actuels de la mobilisation :

« Donc, cette première version du texte [*texte qui apparaîtra dans le fanzine adressé aux visiteurs lors du Festival des Murs à Pêches 2022*] date du 13 avril. [*Elle récite le texte :*] "Pour une dépollution maîtrisée" [*bruits de fond*]. L'ancienne usine d'EIF est un des sites les plus pollués d'Île-de-France, avec 24 tonnes de polluants volatils et d'hydrocarbures présents dans les sols. Au printemps 2020, face à l'imminence d'une dépollution programmée, un collectif d'habitants du quartier des Murs-à-Pêches a décidé de créer l'association Restes Ensemble pour exiger que les autorités publiques prennent le contrôle des impacts sur l'environnement et la santé des riverains. En parallèle, EIF a été occupé par le collectif Gardelapêche [*réduction du nom d'origine "Gardelapêchemontreuil !"*], ce qui a contribué à éviter les travaux. De plus, cela a permis trois avancées majeures : 1. L'EPFIF [*établissement public français d'Île-de-France*], propriétaire du site, a demandé à recréer un permis de démolir initialement prévu.

¹⁸ Dans un article publié en 2020 dans le média *Aujourd'hui en France*, il est ainsi écrit qu'« en 2017 et 2018, la dépollution avait généré une surpollution dans certaines habitations environnantes ». Dans un autre article, publié sur *Le Monde*, il est précisé que « des niveaux de trichloroéthylène 140 fois supérieurs aux normes (2 µg/m³) ont été mesurés en décembre 2017 dans certains logements. Soixante-dix habitations seraient concernées par des dépassements plus ou moins importants. ».

Mais, alerté par le plan tragique de dépollution de l'ancienne usine Wipelec à Romainville, la dépollution se fera donc sous couvert, limitant le risque de migration des polluants. Une de nos revendications – le maintien de la dalle de béton sous laquelle se concentre la pollution –, a été entendue et a pu éviter une possible catastrophe sanitaire. 2. La municipalité a pu effectuer des prélèvements chez une dizaine de riverains, prenant enfin en compte les risques pour leur santé. 3. L'EPPFIF s'est également engagé à réaliser des points de contrôle supplémentaires en bordure du site, reconnaissant l'insuffisance du premier dispositif de surveillance. ».

Membre de la Fédération des Murs-à-Pêches et de l'association Restes Ensemble, le 18 avril 2022.

De fait, la mobilisation seule de l'association Restes Ensemble ne permet pas complètement d'expliquer le retrait du projet UrbanEra. Ce retrait est aussi le résultat de l'occupation de l'ancienne usine par GLP. Néanmoins, contrairement à d'autres cas de mobilisations où la médiatisation des controverses a exclusivement concerné les risques sanitaires et environnementaux, les articles de journaux publiés sur la mobilisation de la friche industrielle d'EIF se sont davantage axés sur l'occupation illégale du site. Il en est ainsi d'un article publié en 2021 dans le média en ligne *Aujourd'hui en France*, intitulé « Montreuil saisit la justice contre l'occupation d'usine dans les Murs à pêches » :

« La ville veut mettre fin à l'occupation d'une ancienne usine située au-dessus d'un site très pollué, dans le quartier des Murs à pêches. Depuis mi-septembre, le collectif Garde la pêche a investi les bâtiments d'EIF, une ancienne usine de peausserie. L'Établissement public foncier d'Île-de-France – le propriétaire des lieux – a engagé une procédure d'expulsion à leur rencontre à l'automne. La ville de Montreuil renchérit ce vendredi : elle a porté plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui et a saisi le procureur de la République sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale, selon lequel toute autorité ayant connaissance d'un crime ou d'un délit est tenue d'en avertir la justice. "C'est un lieu pollué, dangereux et libéré pour cette raison-là. Et vous avez des personnes qui l'occupent et font vivre des gens sur place. On a essayé la voie du dialogue, des agents assermentés sont venus, mais ils n'ont pas pu entrer, argumente l'adjoint délégué à l'urbanisme Gaylord Le Chequer (PCF). Ce qui a fini de nous faire bondir, c'est quand on a vu sur les réseaux sociaux que le collectif accueillait des gamins pour des ateliers." ».

Dans l'extrait d'article ci-dessus, il semble que le problème de la pollution des sols et du risque sanitaire et environnemental soit mobilisé par les acteurs publics afin de créer une controverse sur l'occupation illégale de l'ancienne usine et sur la mise en danger des habitants et du public accueilli.

En outre, depuis le mois d'avril 2022, le collectif d'habitants GLP est menacé d'expulsion par l'EPPFIF. Le 22 avril, la Justice a validé la procédure de leur expulsion. Pour GLP, l'enjeu actuel est, tel que ses membres l'écrivent sur l'application de discussion non-cryptée *Telegram*, d'être « visible médiatiquement » et d'être entendu sur le « déni du droit des habitants ». Lors de notre présence aux réunions organisées par le collectif, l'enjeu de la médiatisation est de nombreuses fois posé : comment la mobilisation peut-elle être médiatisée sur des médias afin d'être entendue publiquement ?

Le 25 mai 2022, un article est publié dans le média en ligne *Citoyen.cqm*, intitulé « Montreuil : le squat d'EIF veut se transformer en tiers-lieu culturel ».

« Assignées devant le tribunal judiciaire de Bobigny, la vingtaine de personnes qui occupent l'ancienne usine d'EIF à Montreuil (Seine-Saint-Denis) tentaient de faire valoir leur qualité "d'habitant". La Cour d'appel de Paris a confirmé le 20 mai la décision d'expulsion. Pour rester, ils proposent un projet de tiers-lieu après la dépollution. ».

Le 24 juin, un autre article est publié dans le média en ligne *CQFD*, intitulé « Usine squattée à Montreuil : des pêches et du benzène ».

« Depuis septembre 2020, des habitant·es de Montreuil ont investi une ancienne usine vouée à la démolition. L'enjeu est double : tenir les promoteurs immobiliers à distance et éviter une potentielle catastrophe écologique et sanitaire. Riverain·es et occupant·es estiment en effet que le projet de dépollution du sol, qui renferme hydrocarbures et composants volatiles, est loin de prendre en compte tous les risques. Ne se contentant pas de squatter, les occupant·es ont aussi développé dans les lieux tout un tas d'activités vitales pour la collectivité. ».

Dans l'extrait ci-dessus, nous pouvons constater que le problème de la pollution des sols participe à légitimer l'action du collectif d'habitants GLP en coordination avec l'association Restes Ensemble. Par ailleurs, il est également fait mention des activités pour la « collectivité » entreprises par le collectif.

De fait, l'objectif conjoint de GLP et de Restes Ensemble est de médiatiser le problème de la pollution des sols en lien avec d'autres enjeux relatifs au devenir de la friche industrielle appartenant au site des Murs-à-Pêches. En effet, étant donné la composition de GLP, constitué d'intermittents du spectacle, d'entrepreneurs dans le secteur de l'art, de l'audiovisuel et de l'artisanat et précarisés par le contexte de crise de Covid-19, et de personnes en situation de précarité socioéconomique, le collectif milite, en plus des enjeux de la pollution, pour une prise en charge du mal-logement par l'action publique à Montreuil. En effet, sur leur site internet, le collectif relaie régulièrement des appels à soutien contre des expulsions de collectifs ou de personnes en situation de mal-logement.

Documents 2 et 3. Affiches réalisées par des membres du collectif d'habitants GLP



Aussi, parce que la friche d'EIF est située sur une parcelle des Murs-à-Pêches, l'histoire et le devenir de ce site est associé à ce patrimoine et à l'enjeu de la conservation des espaces végétalisés. En effet, depuis les années 1990, les parcelles des Murs-à-Pêches sont menacées par l'urbanisation croissante. En 2020, le site est classé comme Patrimoine d'intérêt régional en Seine-Saint-Denis. Sur la page d'accueil du site internet du collectif GLP, le caractère patrimonial des Murs-à-Pêches est ainsi mobilisé afin de militer, tant contre un projet de construction de bâtis, que contre le retrait des activités associatives sur la friche industrielle, en contradiction au principe de fonctionnement des Murs-à-Pêches et de ses 16 associations.

« Nous reprenons le flambeau de Montreuilloises et Montreuillois d'il y a 20 ans qui se sont érigés contre le dépeçage des Murs à Pêches. Grâce à leur révolte et détermination, les Murs à Pêches existent tels qu'on les connaît et font unanimement la fierté de ce lieu. Il nous est urgent et nécessaire de préserver notre héritage, ce terreau favorable aux initiatives humaines. Nous exigeons que la dépollution de ce site se fasse dans les meilleures conditions possibles et que la décision de la méthode employée soit consensuelle. Nous exigeons que cette parcelle ne soit pas vendue à des promoteurs et reste un lieu ouvert et accessible aux habitants du quartier et au réseau associatif pour qu'ils et elles soient porteurs d'un projet de proximité, éco-responsable et populaire. ».

En résumé, le collectif d'habitants GLP et l'association Restes Ensemble militent sur la friche industrielle d'EIF et mobilisent le problème de la pollution des sols à l'intersection de plusieurs enjeux : le risque sanitaire et environnemental, le mal-logement et la précarité socioéconomique, la pérennité des activités associatives au sein du site, et la préservation de son espace végétalisé.

Pour finir, ajouté à la médiatisation des controverses comme mode d'action des mobilisations collectives, le rôle des réseaux sociaux et de leur utilisation par les collectifs et les associations est également à souligner. En effet, leur analyse permet de mettre en évidence une solidarité qui semble être transversale à l'ensemble des cas de mobilisations étudiés en Seine-Saint-Denis. À titre d'exemple, sur le réseau social *Facebook*, l'association Romainville-Sud, mobilisée sur la friche industrielle de Ceres-Wipelec, relaie un article datant du 1^{er} juillet 2022 publié dans le média en ligne *Politis*, intitulé « À Montreuil, l'avenir de l'usine polluée inquiète les riverains » et ayant pour objet une mobilisation en cours sur la friche de la SNEM à Montreuil. En dessous de la publication, l'association commente :

« Une démolition à haut risque ? Les riverains interrogés ne sont pas opposés à ce projet de logements sociaux, mais craignent que le principe de précaution ne soit pas la priorité [*des pouvoirs publics et des promoteurs immobiliers*], face à l'impératif d'un agenda à tenir. ».

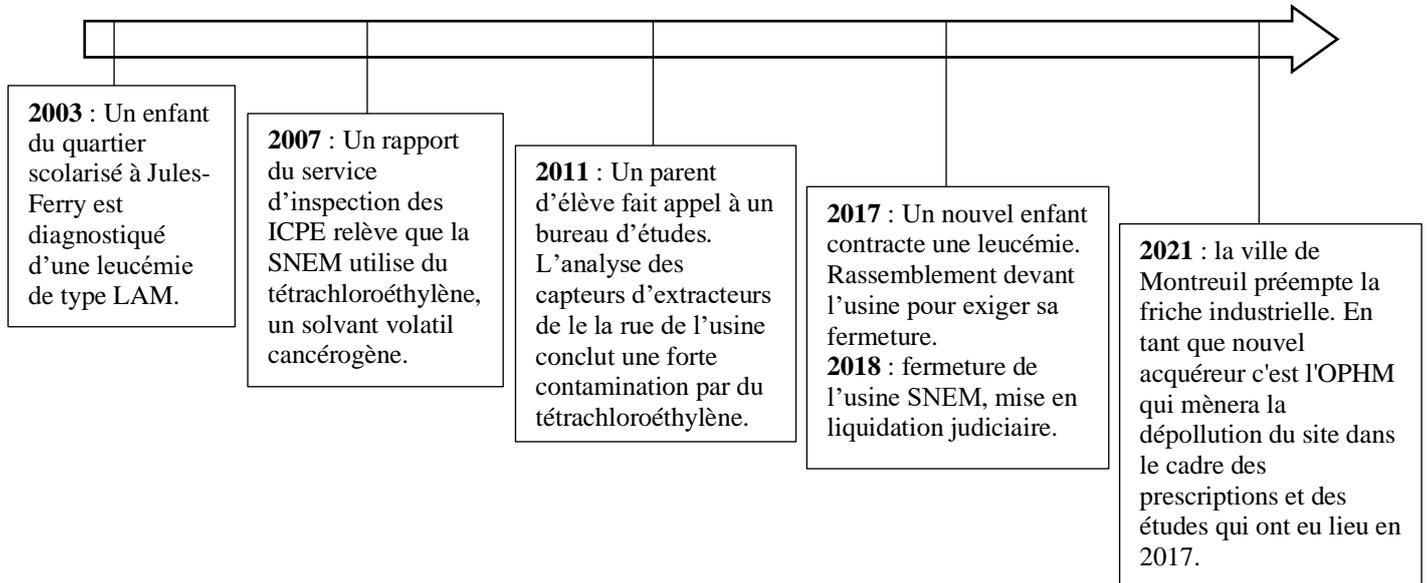
Le 2 juillet, cette mobilisation est également relayée par l'association Restes Ensemble, qui partage sur le même réseau social un article du média *France Région*, intitulé « SNEM de Montreuil : des riverains réunis pour demander l'arrêt de la démolition ». Ici, la solidarité est explicitement exprimée :

« 🚫 Banlieue toxique 🚫. Montreuil et ses pollutions, un vrais feuilleton de série B ! Protagoniste : une municipalité incapable de rassurer les riverains qui, de plus en plus, montent au créneau sur la façon dont on mène ici les chantiers de dépollution. Nous exprimons notre solidarité au collectif en lutte à la SNEM où les bulldozer sont déjà à l'œuvre ! Si le site EIF n'est pas encore détruit, c'est uniquement grâce à une occupation pacifique et utile qui s'érige contre des affaires menées à la va-vite, et qui protège tout un quartier....Et on entend encore dire que celle-ci "empêche la dépollution" 🚫 🤔 !! La mobilisation continue 🙌 ».

En outre, il en ressort de cette introduction aux enjeux concernant la friche d'EIF une convergence des luttes environnementales, socioéconomiques, patrimoniale et ce, dès le commencement de la mobilisation. Dans ce qui suit, la trajectoire de la mobilisation collective sur la friche de la SNEM présente au contraire comme point de départ un soupçon à l'égard d'un éventuel rapport de cause à effet entre plusieurs cas de leucémies diagnostiquées et une source de pollution émise par l'ancienne usine.

b. La friche industrielle de la SNEM : enquête profane et alerte sanitaire autour de plusieurs cas de leucémies diagnostiquées

Document 4. Dates repères des activités de l'ancienne usine SNEM à Montreuil et des débuts de la mobilisation collective



À l'origine de cette mobilisation collective sur la friche industrielle de la SNEM à Montreuil, une riveraine suspecte avec d'autres riverains du quartier un mauvais usage de substances toxiques émanant de l'ancienne usine. Celle-ci est spécialisée dans le nettoyage de pièces d'aviation. Cette suspicion apparaît peu après 2003, alors qu'un enfant du quartier scolarisé à l'école Jules-Ferry, un établissement scolaire situé à proximité du site, est diagnostiqué d'une leucémie aiguë myéloblastique (LAM). En 2005, ce collectif de riverains est de plus en plus méfiant à l'égard de la SNEM. Les premières démarches de « vigilance », telles que cette riveraine les décrit, ont consisté à prendre des photographies de phénomènes jugés inquiétants aux abords de l'usine :

[Elle me montre quelques photographies d'un liquide jaune fluo se déversant dans la bouche d'égout] « Ca, c'étaient les acides là [...]. [Je lui pose une question : le fait de prendre des photos, c'étaient les premières démarches de...] Oui, les premières démarches de vigilance. On avait vu ça, et on avait appelé la DRIEE [Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports] parce que, avant, il y avait un camion, et par la petite lucarne que vous voyez sur le côté, par-là, ils mettaient un gros tuyau et ils aspiraient les acides qui étaient usagés. Mais, en faisant cette opération, ça coulait de partout enfin voilà, et on, on disait, non mais "attendez... y'a des enfants qui montent la rue... qu'est-ce qu'il se passe ?"... et, effectivement, après, ils étaient venus, ils avaient nettoyé, mais c'était ça constamment, jusqu'au moment où la DRIEE ont demandé à ce que cette opération-là se fasse à l'intérieur de l'usine. Mais... et si on n'avait rien dit ?... [silence]. »

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

En 2007, un rapport du Service d'inspection des installations classées¹⁹, récupéré par le collectif de riverains, relève que l'usine utilise du trichloroéthylène, une substance classée cancérigène²⁰. En 2010, un riverain âgé de 48 ans décède un an après avoir été diagnostiqué d'une leucémie. L'année suivante, un autre riverain du quartier décide de faire appel au Centre d'analyse Analytika²¹ afin d'installer des capteurs d'air et de réaliser des prélèvements de terre autour de l'usine. Cette étude apparaît dans les documents de suivi de l'usine produits par la DRIEAT. Il est ainsi mentionné que :

« Un rapport d'analyse chimique effectué par la société Analytika, en juin 2011 sur le site industrie en bordure du terrain, met en évidence une forte pollution de ce dernier, sur le sol et l'air, notamment en benzène et thiourée, deux composés dangereux pour l'homme. Les premiers documents analysés, les observations sur le terrain et les témoignages recensés permettent de constater que le site pourrait être pollué. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

En 2017, un nouvel enfant contracte une leucémie. Le soupçon d'un rapport de causalité entre les sources de pollutions retrouvées aux abords de l'usine et les diagnostics de leucémies est établi parmi le collectif de riverains, dès lors mobilisé afin de demander l'arrêt de l'activité industrielle. Cette mobilisation est d'autant plus facilitée que le quartier connaît, selon les propos de cette riveraine, une installation de nouveaux propriétaires appartenant à une catégorie dite « intellectuelle », facilitant d'une part la lecture des rapports de suivi et d'expertise produits par les agences scientifiques et administratives, et aidant d'autre part à la médiatisation des controverses sur la friche industrielle comme mode d'action du collectif :

« [A propos de la mobilisation collective] « Il n'y avait pas des chercheurs spécifiques [au sein de la mobilisation]... mais on avait une capacité à lire les informations qu'on avait, à poser les bonnes questions, et à écrire aussi. [Je lui pose une question : C'est-à-dire ? Comment tu pourrais décrire cette 'capacité' ?] [...] je sais pas comment dire... là, on a un copain qui, il est chercheur, je ne sais plus exactement en quoi, mais c'est pas tant qu'ils sont dans la spécialité que soulevait le problème, c'est juste une façon d'appréhender les problèmes et de dire "attends, là c'est bizarre, là on n'a pas le truc" ; c'est-à-dire, ce sont des gens qui ne sont pas forcément spécialisés en ça, mais qui ont les capacités intellectuelles ». [Je reprends : "si je comprends bien, [...] la dynamique des mobilisations, elle a pu être, pas forcément initiée, mais en tout cas renforcée par cette mouvance qu'on pourrait appeler "intellectuelle" ou non ?"] Oui, oui ! moi, je suis persuadé de ça. Puis, avec les ressources et les connaissances de chacun, c'est-

¹⁹ L'usine SNEM était avant sa mise en liquidation judiciaire un site classé ICPE.

²⁰ Le trichloroéthylène est classé dans la fiche de données toxicologiques et environnementales des substances chimiques (Bison *et al.*, 2017).

²¹ Le Centre d'analyse Analytika se veut adopter une démarche écocitoyenne en se différenciant d'autres laboratoires publics ou privés. « Engagé depuis 1991 dans la lutte pour le respect de l'environnement, de la santé publique et de la qualité des produits manufacturés, le centre scientifique indépendant d'investigations et d'expertises Analytika est une micro-entreprise privée qui concentre ses activités de vigilance sur les domaines qui échappent aux contrôles des laboratoires accrédités, publics ou privés. » (Cf. : <https://www.analytika.fr/a-propos/>, consulté le 14/08/2022).

à-dire qu'il y en avait qui connaissait un journaliste du *Canard enchaîné*, tel autre qui connaissait un journaliste du *Monde*, voilà [...] ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

L'objectif de ce collectif de riverains est double. D'abord, il s'agit de faire cesser l'activité industrielle de l'usine. Ensuite, il s'agit de faire reconnaître par les autorités publiques le rapport de cause à effet entre les leucémies survenues dans le quartier et le mauvais usage de substances toxiques délétères pour la santé humaine et l'environnement. Pour ce faire, le collectif entame une démarche qui s'apparente à ce que des travaux de sociologie ont qualifié d'« épidémiologie populaire » (Akrich, Barthe & Rémy, 2010). Ainsi, en utilisant leur réseau de connaissances, ils parviennent rapidement à prendre contact avec une chercheuse de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), spécialisée dans les cancers professionnels.

« On avait fait des appels à témoignages. Un truc, voilà. On avait fait ça [*cette riveraine me montre une carte réalisée par le collectif, voir ci-dessous*]. On l'a mis sur le périmètre du quartier, qui va en haut et jusqu'en bas. Et on mettait dans les boîtes aux lettres et après c'est les gens qui téléphonaient et c'est deux filles qui s'étaient désignées pour tenir ce recensement, collecter les témoignages. Et donc on avait fait à partir de là, on avait eu avec [*une*] chercheuse honoraire [...] à l'Inserm et elle avait fait partie du collectif avec un chercheur aussi. C'était l'équipe de Jussieu. Et elle nous avait reçus, elle nous avait donné quelques infos [*je lui pose une question : vous la connaissiez d'où ?*] Bas, ça a été par des gens dans le quartier, on l'a contacté, elle est venue... parce que nous, on était pareil, c'était au tout début de la lutte et on lui demandait si on faisait pas fausse route, si on n'était pas en train de se monter le bourrichon, si la suspicion était vraiment... voilà, parce qu'on était pas non plus des va-t-en-guerre, l'idée c'était vraiment de comprendre et puis surtout d'avoir des réponses et d'avoir confiance. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

Document 5 et 6. Appel à témoignages rédigé par le collectif de riverains mobilisé et une carte représentant le quartier et l'usine à son centre, réalisée par le collectif à l'issue de l'appel à témoignages

Appel à témoignages

La toxicité des substances utilisées par l'usine SNEM (34, rue des Messiers 93100 Montreuil) n'est plus à prouver (le chrome hexavalent est reconnu cancérigène, mutagène et reprotoxique certain). C'est pourquoi les riverains, les parents d'élèves et les usagers du quartier se battent pour sa fermeture.

Depuis plusieurs mois, travaillant en collaboration avec des chercheurs du CNRS et de l'INSERM, nous rassemblons des témoignages spontanés des habitants (anciens et actuels) du quartier autour de l'usine concernant des maladies déclarées et des symptômes inopinés chez des adultes et des enfants.

Il s'agit de maladies graves (cancers, leucémies...), de troubles respiratoires (asthmes...), de gênes allergiques au niveau de la peau (eczéma...), des questions concernant la reproduction (fausses couches, difficultés pour avoir un enfant...), des fatigues chroniques, des maux de têtes persistants... ou tout autre maladie ou symptôme qui inquièteraient.

Le constat actuel est préoccupant, et nous pose question.

Parce que protéger notre santé, celle de nos enfants, de l'ensemble des personnes vivant ou travaillant dans le périmètre de l'usine est essentiel, nous vous sollicitons aujourd'hui en vous appelant à témoigner.

Toutes les informations sont recueillies sous couvert d'anonymat.

Pour nous rencontrer ou faire un témoignage par écrit, merci de nous contacter : collectetemoignages@gmail.com

Pour plus d'informations : <https://lusineverte.wordpress.com>



Cette carte illustre la démarche d'enquête profane initiée par le collectif de riverains. Sur celle-ci, les habitations proches de l'ancienne usine SNEM figurent avec le nombre de maladies suspectées d'avoir pour origine la toxicité de la pollution émise par le site industriel. En outre, et de manière non diachronique, 20 pathologies respiratoires ont été discriminées dans un rayon de 350 mètres autour de l'usine, et 27 personnes atteintes de cancers ont été identifiées dans un rayon de 150 mètres. Cela étant, comme l'exprime la riveraine interrogée, leur connaissance en matière d'épidémiologie leur semble insuffisante pour prouver un quelconque rapport de cause à effet :

[Je lui pose une question sur cette carte : "Vous avez reçu beaucoup de témoignages sur cet appel ?"] « Oui... environ 70 je crois. Là, il y a un tableau récap. On a fait un tableau, qui est toujours en cours parce que voilà... On avait fait un tableau. Sur la carte, voilà, on avait dit : "là, c'était telle distance, y'avait la distance, la période d'exposition, à quel moment elle a été malade, les symptômes, l'âge, et puis voilà. On avait fait ça, et donc, on en avait 70, voilà. On s'était posé des questions... [...]. [Je repose une autre question : "ces documents, pour les organismes, ces documents ne valaient rien du tout ?"] Bah, non mais même nous, on sait pas quoi en faire de ça. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de méthodologie scientifique ; l'échantillon, il est trop petit. [...] Donc, non, ça n'a jamais servi à rien ça. Parce que nous, on ne sait pas comment le montrer, comment... c'est ça qui est problématique [...] ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

Le 23 juin 2017, à la suite de ce travail profane, la DRIEE informe la Délégation départementale 93 de l'ARS d'une plainte déposée par des riverains mobilisés suite à l'hospitalisation d'un enfant pour leucémie à proximité du site et d'un autre cas plus ancien. Dès lors, l'ARS IdF initie une enquête sanitaire. Elle saisit la Cellule d'intervention en région de Santé Publique France. Leur méthode, telle que décrite dans leur communication aux riverains datant du 4 septembre 2017, consiste à « objectiver la fréquence des leucémies pédiatriques dans la commune de Montreuil et d'évaluer la plausibilité d'un lien avec un facteur de risque environnemental ». Leur conclusion est la suivante :

« Il est donc validé trois cas de leucémies, de types différents, dans un environnement proche, sur une période de 17 ans. Les deux enfants concernés résident dans le quartier depuis leur naissance. La fréquence et les facteurs de risque des leucémies étant différents chez l'enfant et l'adulte, l'investigation se concentre sur les cas pédiatriques pour lesquels deux cas ont été confirmés. [...] Les facteurs de risques environnementaux des leucémies pédiatriques sont en facteurs avérés les radiations ionisantes à forte dose, et en facteurs suspectés les radiations ionisantes à faible dose et l'exposition au benzène. [Or], les résultats pour le benzène sont tous inférieurs à la valeur guide indiquant une bonne qualité de l'air pour ce composé. [...] En conclusion, à ce stade des investigations, il n'a pas été démontré d'impact actuel du site sur son environnement proche. »

Malgré ces résultats, la conclusion donnée par l'ARS IdF n'est pas convaincante selon la riveraine interrogée. Elle reproche à l'agence de réduire l'investigation à une pathologie précise – les leucémies pédiatriques – alors que la concentration de polluants pourrait selon elle provoquer d'autres types de cancers. Pour qualifier ce désaccord méthodologique, elle parle d'un « postulat de base presque tordu » :

« Effectivement, ils ont fait une enquête. Ils ont relevé par rapport aux données qu'ils avaient, et qu'il n'y avait pas plus de cancers infantiles dans ce quartier-là, dans Montreuil, qu'ailleurs. Donc, voilà, on a classé l'affaire. [...] On ne dit pas que c'est faux hein ! on ne dit pas qu'ils mentent et tout ça, c'est que... c'est toujours un peu pareil : c'est très compliqué de, enfin, voilà, le postulat de base, il est déjà presque tordu. C'est-à-dire que c'est à nous de prouver que les produits, qui sont toxiques et reconnus toxiques, que ça n'a pas d'impact sur nous. Et que si ça a un impact, c'est à nous de le prouver. Et on sait pas les pathologies possibles par rapport à ça [aux polluants présents sur le site de l'usine et aux alentours]. On sait que c'est cancérigène, mais quels cancers ? Y'a des effets cocktails, je ne suis pas sûre que les choses soient... 'fin bon. [...] Et l'ARS regarde un tout petit point, la leucémie infantile de type machin, parce que y'en a plusieurs, et qui dit : ah bas non, y'en a pas plus qu'ailleurs, donc il n'y a pas d'impact, mais dans ce quartier-là, visiblement, il y a pas mal de cancers, pas mal de choses, et même si ce n'est pas maintenant, ça peut être dans 50 ans, 'fin... la question est mal posée. »

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

En novembre 2017, un rapport de la CIRE est produit et mis à disposition du collectif de riverains. Sur ce dernier, il est spécifié les recommandations de l'ARS IdF au regard de l'enquête sanitaire et de l'investigation environnementale entreprise durant l'été. Il est ainsi mentionné :

« Les recommandations sanitaires de l'ARS, basées sur celles de la CIRE, sont les suivantes : sur l'investigation des cas de leucémies pédiatriques : les résultats recueillis et interprétés par la

CIRE justifie l'arrêt de l'investigation épidémiologique concernant le signalement d'un possible excès de cas de leucémies dans le quartier. Sur la caractérisation de l'exposition globale de la population riveraine aux émissions de la SNEM et leur impact sanitaire : les résultats d'analyse de la qualité de l'air dans les écoles sont globalement rassurants, cependant l'ensemble des milieux d'exposition n'a pas été investigué, l'exposition à certains composés mérite d'être affinée. L'ARS et la CIRE ont donc préconisé au Préfet un complément d'études afin de mieux connaître l'exposition de la population riveraine. ».

Cependant, une incertitude demeure pour l'ARS IdF et la CIRE quant à l'exposition de la population riveraine au Chrome VI²². En effet, il est précisé dans la conclusion du rapport :

« Le chrome VI est un composé pour lequel la CIRE a recommandé une nouvelle campagne de mesure qui permettrait d'affiner encore la mesure de ce composé. [...] La difficulté réside dans le fait que le Laboratoire central de préfecture de police de Paris (LCP) a atteint la limite de détection techniquement atteignable pour ce composé. C'est à dire qu'à des niveaux si faibles de Chrome VI dans l'air, il n'est plus possible de le détecter de façon fiable. En effet, ce composé ne bénéficie d'une norme de mesure qu'en milieu professionnel car il n'est que très rarement recherché pour une exposition de particuliers. [...] Le chrome VI sera ainsi recherché dans les sols, les poussières et sa mesure encore affinée si possible dans l'air. ».

* * *

Cette deuxième partie, consacrée à la présentation de deux cas de mobilisations collectives dans le département, permet d'éclairer deux principales observations.

(1) La focalisation sur les deux mobilisations sur les friches industrielles d'EIF et de la SNEM à Montreuil permet d'initier une ethnographie des trajectoires des mobilisations collectives par une analyse comparative des deux cas cités. Deux tendances sont à distinguer : (a) pour le collectif d'habitants GLP et l'association Restes Ensemble, le problème de la pollution à EIF est mobilisé à l'intersection de plusieurs enjeux d'ordre environnemental, sanitaire, socioéconomique et patrimonial. Ce panorama des revendications semble freiner dans un premier temps la médiatisation des controverses sur la pollution des sols, au profit de celles concernant l'occupation illégale du site par GLP. (b) La mobilisation collective sur la friche industrielle de la SNEM est à l'inverse plus classique en ce que le collectif de riverains entame une démarche d'enquête profane sur un potentiel rapport de cause à effet entre des diagnostics de leucémies et la pollution émise par l'usine. Cette démarche d'enquête initiée localement peut être analysée comme une forme d'« épidémiologie populaire », similaire à ce que décrit la littérature sociologique dans d'autres contextes de mobilisations relatives aux enjeux de santé environnementale (Akrich, Barthe & Rémy, 2010).

²² Cela étant, il est également mentionné dans le rapport de la CIRE que « même en adaptant au maximum cette norme, le LCCP n'a pas mis en évidence de Chrome VI dans l'air des locaux ».

(2) L'enquête sanitaire menée par la CIRE et l'ARS IdF donne un premier aperçu du rôle des documents d'expertise dans les controverses touchant à la pollution des sols. Cependant, plus encore que de décrire un état de la pollution des sols, ces documents sont avant tout des actants produits, dissimulés, dénaturés et utilisés dans des contextes multiples qui diversifient dès lors leurs modes d'existence²³ (Mol, 2003). Autrement dit, ces documents n'ont pas les mêmes rôles – i.e. de (dé)légitimation de l'action publique ou d'une mobilisation collective – selon leurs contextes de production, d'interprétation et d'utilisation en situation de controverses. L'exemple du rapport de l'ARS IdF et de la CIRE est particulièrement parlant : tandis que pour l'ARS IdF, les résultats de l'enquête sanitaire permettent d'annoncer la fin des investigations, ces mêmes résultats sont pour le collectif un élément présentant une méthodologie « bancale » et qui nécessite la réalisation d'autres études.

Dès lors, la troisième partie de cette recherche abordera les différents contextes de production des documents de suivi et d'expertise produits par les agences scientifiques et administratives ainsi que par les riverains mobilisés sur les deux friches industriels d'EIF et de la SNEM à Montreuil.

²³ Nous retrouvons cette proposition théorique dans le travail de la sociologue Anne-Marie Mol (2003) sur le diagnostic et le traitement de l'athérosclérose. Une hypothèse qu'elle défend repose sur l'idée d'une multiplicité de la maladie en pratique. Remis dans l'objet de notre recherche, le mode de traduction des données sur l'état de la pollution des sols en des mesures de prévention, de quiétude ou d'incertitude, et inscrites dans les documents de suivi et d'expertise, dépend de la multiplicité des contextes, des pratiques et des intérêts de chaque type d'acteur impliqué – e.g. riverains, acteurs publics et industriels privés. Cette proposition ne se réduit pas simplement à une question d'interprétation différente des données d'une expertise ; ce sont les modes d'existence même des documents qui deviennent hétérogènes selon les contextes de production et selon leurs circulations. Précisément, une même expertise peut à l'origine être produite par une agence scientifique – son mode d'existence est circonscrite à une application de la science réglementaire – ; elle peut ensuite être utilisée par une municipalité en vue d'une remise en état d'un site préalablement à la construction d'un nouveau projet immobilier – son mode d'existence est cette fois circonscrite à une application de l'action publique – ; l'expertise peut enfin être récupérée par un collectif de riverains dans le cadre d'une mobilisation menée contre des travaux de dépollution d'un site – son mode d'existence change une dernière fois pour être circonscrite à une action collective. C'est là tout l'enjeu de la troisième partie.

III

Production et circulation des documents de suivi et d'expertise des sites et sols pollués : une fabrique de l'incertitude

L'objectif de cette troisième partie est de documenter la façon dont les agences scientifiques et administratives produisent des documents de suivi et d'expertise sur les sites et sols pollués dans le département. Nous définissons au préalable le terme « expertise » selon la sociologue Céline Granjou (2003), à savoir une « expertise scientifique à destination politique », en comprenant le terme « politique » à la fois comme une action publique et comme un rapport de pouvoir. Puis, il s'agit de mettre en évidence la teneur de la communication entre ces agences et les riverains mobilisés sur les friches industrielles d'EIF et de la SNEM, tant au moment de la réception de ces documents qu'à d'autres étapes des trajectoires des mobilisations. Finalement, il s'agit de documenter le rôle des documents de suivi et d'expertise dans ces trajectoires et dans ce que nous proposons d'appeler une fabrique de l'incertitude²⁴.

a. Science réglementaire dans la prise en charge des sites et sols pollués en Seine-Saint-Denis : description des activités de surveillance et de contrôle²⁵

Le Bureau de l'environnement et les sites industriels classés ICPE

Les anciennes usines EIF et SNEM sont des sites classés ICPE. De fait, leur suivi est géré par la DRIEAT. Cette dernière, en coordination avec le travail des inspecteurs de l'environnement, produit un

²⁴ Le choix d'utiliser le terme « incertitude » ne veut aucunement dire que les documents de suivi et d'expertise produits par les agences scientifiques et administratives sont incertains. C'est à l'inverse leurs contextes de production et leurs circulations parmi une hétérogénéité d'acteurs en situation de mobilisation collective qui conduit à une incertitude de la part des riverains sur l'état de la pollution d'un site industriel (Cf. : partie II, c). Aussi, cette expression ne doit pas être confondue avec le concept de « fabrique du doute » (par exemple, Sueur, 2019), qui n'est pas précisément l'objet de cette analyse.

²⁵ La description des activités de surveillance et de contrôle des sites et sols pollués est issue des entretiens semi-directifs menés auprès d'agents du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis et de la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF.

ensemble de documents d'évaluation tout au long de la vie d'une activité classée. Ces documents sont remontés au Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

L'une des missions principales du Bureau de l'environnement est la surveillance des risques industriels et environnementaux et le suivi des sites classés ICPE. Les agents responsables du Bureau sont chargés de l'enregistrement des demandes de déclaration des activités industrielles. Ces derniers disposent en outre d'une nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rattachée au Code de l'environnement qui est pour partie issue de la réglementation européenne²⁶. Cette nomenclature propose un cadre réglementaire au fonctionnement et au suivi des installations classées. Il existe trois niveaux de réglementation : les installations les moins problématiques en matière de risques environnementaux nécessitent une simple déclaration auprès de la préfecture ; les installations plus à risque nécessitent un enregistrement, voire une autorisation – l'autorisation étant le niveau le plus élevé d'encadrement. Le processus d'autorisation consiste en la réalisation d'un ensemble de commissions ainsi que d'une enquête publique, dont en découle sur décision du préfet la rédaction d'un arrêté préfectoral qui vient valider ou non l'enregistrement ou l'autorisation d'installation d'une activité industrielle.

En Seine-Saint-Denis, il existe près de 8 000 installations classées pour la protection de l'environnement. En parallèle, le passé industriel, la désindustrialisation et l'émergence du secteur tertiaire dans le département conduisent aujourd'hui à une forte mutation du paysage urbain avec une reconversion des sites et sols pollués. Dans ce contexte, le rôle du Bureau de l'environnement est précisément d'encadrer le suivi. Pour ce faire, ses agents travaillent en coordination étroite avec la DRIEAT, l'ADEME, mais également avec l'ARS IdF pour ce qui concerne les enjeux de santé publique.

La Délégation départementale 93 et la Cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF

Il existe au sein des ARS le service Santé-Environnement, en charge de limiter les impacts de l'environnement sur la santé humaine. Leurs équipes, composées d'ingénieurs d'études et de techniciens sanitaires, agissent à la fois sur des actions de prévention et sur plaintes. En Seine-Saint-Denis, la Délégation départementale 93 de la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF est chargée de la gestion des sites extérieurs potentiellement pollués et vecteurs d'impact pour la santé humaine. Cette prise en charge se déploie sur deux volets. D'une part, la cellule réalise de la prévention, en analysant les dossiers d'évaluation environnementale remontés par le Comité environnemental afin d'émettre un avis pour chaque nouveau chantier conséquent dans le département. D'autre part, la cellule agit sur plainte. Pour ce

²⁶ « Depuis la publication du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16 octobre 2007) créant le livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, la nomenclature des installations classées est constituée par la colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement. ». « Nomenclature des installations classées ». *Ministère de la Transition écologique*, 2021.

faire, il existe deux types de signaux. Dans un premier temps, il y a le signal sanitaire : lorsqu'une maladie est diagnostiquée plusieurs fois dans un périmètre restreint et qu'une plainte est déposée par des riverains – à l'exemple du cas de l'ancienne usine SNEM –, la cellule procède à une enquête épidémiologique.

Cette enquête consiste à identifier un rapport de cause à effet entre les maladies diagnostiquées et la présence de pollutions sur le site industriel concerné. Ce faisant, la cellule Environnement extérieur s'appuie d'une part sur l'état de la littérature scientifique concernant les maladies visées, et d'autre part sur le guide de Santé Publique France pour l'investigation des agrégats spatio-temporels de pathologies non-infectieuses²⁷. Au préalable, l'objectif de cette enquête est de valider médicalement les cas de maladies diagnostiquées ou suspectées. Ensuite, la cellule vérifie que ces maladies soient suffisamment rapprochées à l'échelle spatiale afin de confirmer ou non un éventuel rapport de causalité avec une activité industrielle polluante. Puis, à l'aide de la littérature scientifique, il s'agit de déterminer quels sont les facteurs environnementaux pouvant provoquer les maladies identifiées, et ainsi caractériser les polluants ciblés.

Ensuite, la cellule Environnement extérieur travaille à partir de signaux environnementaux. En effet, lorsqu'un site pollué est remonté à l'ARS IdF, ses équipes procèdent à l'évaluation du risque pour la santé humaine. Elle réalise en outre une étude quantitative²⁸ des risques sanitaires à partir des concentrations de polluants retrouvés et de ce que préconise la littérature scientifique sur les valeurs des quantités de pollutions et les facteurs de risques d'apparition d'une maladie.

De fait, cette description du rôle du Bureau de l'environnement à la préfecture de Seine-Saint-Denis et de la Cellule environnement extérieur à l'ARS IdF sur la surveillance et l'évaluation des sites et sols pollués du département permet de mettre en évidence les mécanismes sociaux agissant dans les procédures scientifiques, administratives, pénales et environnementales relatives aux activités industrielles et à leurs pollutions. Néanmoins, les entretiens menés avec les personnels de ces agences scientifiques et administratives permettent également de souligner plusieurs limites à leur capacité d'actions.

²⁷ « Avec l'intérêt croissant du public pour la qualité de l'environnement et son impact sur la santé, les autorités sanitaires sont de plus en plus souvent sollicitées pour mettre en place des études épidémiologiques visant à objectiver l'existence d'une relation entre la perception d'un excès de maladie et une source de pollution présumée. [...] Le regroupement dans le temps et l'espace de cas de maladies, de symptômes ou d'événements de santé au sein d'une population localisée est dénommé « agrégat spatio-temporel » ou « cluster » en anglais. La gravité des maladies évoquées (souvent des cancers), la présence de facteurs de risques potentiels dans l'environnement général de la population (site industriel) génèrent questions, inquiétudes et angoisse au sein des populations. Les demandes de prise en charge du problème par les pouvoirs publics sont pressantes puisqu'elles s'accompagnent de questionnements concernant « la vie de tous les jours ». « Guide méthodologique pour l'évaluation et la prise en charge des agrégats spatio-temporels de maladies non infectieuses ». (2005). *Institut de Veille Sanitaire*.

²⁸ Cette évaluation quantitative est réalisée à partir du document d'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires produit par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

b. Manque de moyens et externalisation des missions de surveillance et de contrôle : des capacités d'action limitées des agences

Lors d'un entretien réalisé avec une agente de la Délégation départementale 93 appartenant à la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF, celle-ci exprime une volonté de son équipe de travail à être plus « proactif » en matière de prévention aux impacts environnementaux sur la santé humaine plutôt que d'agir sur plaintes après que les riverains aient lancé une alerte sanitaire :

[Je lui pose une question : je voudrais revenir sur un terme que vous avez employé au tout début, vous m'aviez dit que la cellule Environnement extérieur essayait d'améliorer la santé dans des contextes urbains, ce terme d'"essayer", comment pouvez-vous expliquer l'emploi de ce terme ?]
« Ah euh, le verbe "essayer" [*rire*]. Oui [*rire*], bas euh, parce que, on aimerait toujours... toujours faire plus. Et puis, parce que, fin voilà, à notre niveau, on ne peut pas, on n'arrivera pas à régler tous les problèmes environnementaux ; déjà, on intervient sur plaintes, enfin, on aimerait pouvoir être plus proactifs, voilà, on a pas les moyens d'être très, très, proactifs. [...] C'est dans les actions de prévention qu'on aimerait [...], voilà, si on avait plus de sous, on pourrait subventionner plus [*à propos de jardins partagés où l'ARS met en relation des promoteurs immobiliers avec des associations de jardiniers, et subventionnent ces dernières*]. Pour l'instant, sur les jardins en Seine-Saint-Denis, on a quand même très souvent une problématique de sols d'assez mauvaise qualité. [...] On intervient à posteriori, une fois que les gens ont analysé, ont pensé à analyser leur terre, et qu'ils pensent qu'il y a un problème. Là, donc, comme je disais, on aimerait être plus proactifs. ».

Agent appartenant à la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF, le 19 mai 2022.

Le caractère limité des moyens mis à disposition pour la cellule Environnement extérieur au regard de l'héritage industriel et pollué des sols de Seine-Saint-Denis, est un avis qui semble être partagé par un agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis. En effet, si ce dernier souligne tout de même une vigilance accrue depuis le début des années 2000 de la part de la préfecture dans la gestion des demandes de déclaration des activités industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce dernier explique également que depuis quelques années, il y aurait une « volonté gouvernementale et nationale » ayant pour objectif de simplifier la « lourdeur administrative » mise en place pour la gestion et le suivi des installations classées.

« On se heurte récemment depuis deux, trois ans je dirais, à un mouvement un peu inverse qui vient en fait du fait de, bas, de la volonté gouvernementale et nationale au sens large, de simplifier les procédures administratives qu'on a beaucoup parlé ces dernières années, de lourdeurs administratives qui viennent bloquer des projets. Puisque nous, on fait une autorisation environnementale, c'est 14 à 18 mois pour l'obtenir, donc c'est quand même, et ça, c'est dans le cas où tout va bien, ça peut être beaucoup plus long si ça ne se passe pas très bien puisque le dossier n'est pas bon. Donc, il a été déterminé que c'était très contraignant toutes ces procédures environnementales, et donc, là, on est un peu dans un entre-deux [...]. On est toujours à dire : "il faut mieux protéger" et en même temps, "faut pas être trop contraignant", donc il faut simplifier les procédures administratives, et les procédures environnementales comme les autres, doivent être un peu allégée. ».

Agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis, le 21 juin 2022.

En outre, si depuis le début des années 2000, la vigilance plus grande de la préfecture à l'égard des demandes d'installations des activités industrielles se traduit selon cet agent par davantage d'enregistrements et d'autorisations que de simples déclarations par les exploitants, l'impératif d'un allègement des procédures administratives peut sembler s'inscrire en porte-à-faux à la protection de l'environnement. Pourtant, selon lui, le problème n'est pas tant la simplification des procédures environnementales pour la surveillance et le contrôle des sites classés ICPE, mais plutôt le manque de moyens alloués à leur inspection :

[Je lui pose une question : Est-ce que vous, à titre personnel, vous pensez que ça (allègement des procédures environnementales) peut avoir un impact sur la qualité éventuelle de la prise en charge ? [...]] « [...] On a des obligations comme vous le dites en matière de santé environnementale et de sécurité environnementale qui ne nous permettront pas de faire chemin arrière. En revanche, moi, je pense que, c'est vraiment à titre personnel [...], mais que les, c'est plus les moyens que la DRIEAT [chargé de l'inspection des sites classés ICPE] aurait pour agir en termes d'inspection. En gros, ce qui est un peu compliqué aujourd'hui, c'est clairement les effectifs d'inspection. Ils sont limités. On a une dizaine d'inspecteurs de l'environnement pour tout le département du 93. C'est assez peu. Donc en fait, là, c'est un peu compliqué, puisqu'en plus, eux, bas voilà, plus il y a de gros dossiers d'autorisation, etc., plus ça les mobilisent... donc moins ils ont le temps d'aller sur le terrain pour faire des inspections, et on se retrouve un peu dans un cercle ou bas, l'inspection des installations classées du Ministère n'a plus les moyens de sa tâche [...], puisque, si on a un enregistrement [rétrogradation de sites anciennement classés en autorisation], moi, ça me choque pas sur certaines activités. En revanche, vu qu'on peut jamais aller les contrôler, puisqu'on manque d'inspecteurs, bas là, c'est dommage puisque c'est là qu'on peut louper des choses. ».

Agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis, le 21 juin 2022.

Mais aussi, ce manque de moyens humains se traduit par une externalisation des missions de l'Etat en matière de surveillance et de contrôle des sites industriels vers des bureaux d'études extérieurs. Par ailleurs, selon ce même agent, ces bureaux seraient directement sollicités par les exploitants industriels pour les recommandations et les mises en conformité des sites selon leur activité.

« Aujourd'hui, par un manque de moyens aussi, et parce que c'est la tendance de l'administration française, et je ne l'a juge pas, j'en fait juste le constat, c'est qu'on externalise un certain nombre de missions qui étaient à la base des missions de l'Etat, puisqu'on va considérer que, bas, oui, effectivement, les inspecteurs de l'environnement n'ont plus assez de temps pour remplir leur mission. Donc, on va sortir de leur portefeuille un certain nombre de missions et transférer ces compétences à des bureaux d'études extérieurs qui vont réaliser les contrôles, les plans de gestion, les analyses. Ces bureaux d'études sont agréés, assermentés, 'fin voilà, ils sont sous contrôle, mais néanmoins, ça fait quand même des compétences qu'on peut considérer comme devant rester au niveau de l'Etat puisque c'est quand même, 'fin voilà, c'est parfois un peu partial de laisser à l'exploitant la responsabilité de s'auto-contrôler via un bureau d'études qui est certes agréé, mais que on ne sait jamais... et là aussi en fait, ces désengagements-là, un petit peu, peut venir un peu ralentir la pertinence de toutes ces

mesures. Je le mets vraiment avec des pincettes, c'est plus un avis personnel que celui d'un représentant de l'Etat. ».

Agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis, le 21 juin 2022.

Une autre observation qui résulte de la sollicitation directe des bureaux d'études par les exploitants industriels soulève un second problème : celui de la réception et du suivi des documents d'évaluation et de contrôle auprès du Bureau de l'environnement. En effet, ce suivi n'est pas toujours optimal selon cet agent, qui exprime une « mise à l'écart » de l'Etat dans le processus de commande directe d'un document d'évaluation réalisé par un bureau d'études pour un exploitant industriel.

[Je lui pose une question : Si j'ai bien compris, cette externalisation dont vous parlez, ça conduit aussi à ce que ce soit l'exploitant qui doit prendre l'initiative de commander des études auprès des bureaux d'études et ensuite, ces rapports vont au Bureau de l'environnement ?] « Oui, et encore, on ne les voit pas forcément tous. Puisque, derrière, l'inspection n'a pas forcément le temps de les instruire et nous non-plus. Donc y'a certains aspects dans la vie des installations classées où effectivement, [...] quand on a un repreneur de terrain qui veut faire un changement d'usage, bas c'est le repreneur du terrain qui va prendre un bureau d'études et c'est ce bureau qui va analyser le site pour dire : "bas vous changez d'usage, voilà les préconisations qu'il faut faire". Alors après, le bureau d'études est responsable de sa production [...], voilà, il y a des responsabilités au titre civil et pénal qui existent aussi au-delà de la responsabilité administrative, mais néanmoins, ça sort en gros de la vision de l'Etat, un certain nombre de dossiers qui sont la plupart du temps très bien traités, les bureaux d'études, la plupart sont très sérieux, [...] mais bon, néanmoins, ça pose quand même la question de la responsabilité de la sous-traitance, ou du repreneur du site. ».

Agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis, le 21 juin 2022.

Enfin, sur le volet juridique, les actions du Bureau de l'environnement sont encadrées par le Code de l'environnement. Néanmoins, comme le rapporte cet agent, le droit de l'environnement est un droit récent, évolutif et de fait, perfectible au regard de la surveillance et du contrôle des sites industriels.

« [...] On a quelques dossiers où c'est la faiblesse entre guillemet du droit de l'environnement aujourd'hui, 'fin, moi, je travaille dans ce domaine, c'est un droit qui est passionnant, mais c'est un droit qui est extrêmement évolutif [...], qui peut encore se parfaire sur beaucoup de sujets. Donc, on sait qu'on a dans nos dispositifs juridiques ou de politiques des installations classées ou de politiques environnementales des limites dans notre action [...]. Donc c'est un peu frustrant puisque juridiquement, on sait qu'on a des fragilité dans ce droit de l'environnement qu'on essaie de résoudre. »

Agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis, le 21 juin 2022.

Malgré cela, le Bureau de l'environnement travaille depuis 2004 en coordination avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (CLAES)²⁹, afin de lutter contre les atteintes à l'environnement et ainsi renforcer le volet pénal. Selon les propos de l'agent, cet Office serait doté d'un portefeuille de plus en plus conséquent, se traduisant par une plus grande efficacité de l'Etat en matière de répression en cas d'atteintes à l'environnement et à la santé publique.

Ainsi, les limites relatives aux capacités d'action de la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF et du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis peuvent être résumées en trois points. (1) Un manque de moyens humains et financiers ; (2) une externalisation des missions de l'Etat vers des bureaux d'études extérieurs ; (3) une relative autonomie des exploitants industriels en rapport à l'évaluation et à la mise en conformité des sites selon leurs activités. Par ailleurs, ces difficultés administrative et juridique s'ajoutent à d'autres limites structurelles, à savoir un passé industriel oublié, contribuant à l'augmentation du nombre de sites orphelins³⁰, et à un droit de l'environnement récent et perfectible³¹. Par conséquent, si au préalable, les agences scientifiques et administratives produisent des connaissances sur l'état des sites et sols pollués en Seine-Saint-Denis par leur action de surveillance et de contrôle et par la production de documents de suivi et d'expertise, la limitation de leurs capacités d'action se traduit également par une difficulté pour la gestion optimale des sites, et par la même occasion à une difficulté d'accès aux documents produits par des bureaux d'études à la demande des exploitants industriels. Par ailleurs, le problème de l'accès à ces documents et donc de l'accès aux connaissances relatives à l'état des sols pollués dans le département est un sujet qui est également mobilisé par les collectifs et associations de riverains sur les deux friches d'EIF et de la SNEM à Montreuil.

²⁹ « Structure interministérielle créée par le décret n°2004-612 du 24 juin 2004, l'office est un service de police judiciaire à compétence nationale dont la mission est de lutter contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. » (Cf. : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-institution/nos-composantes/au-niveau-central/les-offices/office-central-de-lutte-contre-les-atteintes-a-l-environnement-et-a-la-sante-publique-oclaesp>, consulté le 11/08/2022).

³⁰ « Site (potentiellement) pollué dont le responsable n'est pas connu ou insolvable (notamment du fait du montant des travaux à engager pour réduire ou supprimer les risques constatés). Un site est reconnu «orphelin» ou «à responsable défaillant» par décision du ministre chargé de l'Environnement, qui saisit le comité » visé à l'article 22.3 de la loi n° 75-663 du 15 juillet 1975. Après décision du comité d'affectation des crédits sur ce site, le préfet est autorisé à demander à l'ADEME de l'exécution d'office des études, traitements et actions de toute nature nécessaires pour maîtriser autant que faire se peut l'impact sur la santé humaine et l'environnement. » (Cf. : [https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/site_orphelin.php4#:~:text=Site%20\(potentiellement\)%20pollu%C3%A9%20dont%20le,ou%20supprimer%20les%20risques%20constat%C3%A9s](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/site_orphelin.php4#:~:text=Site%20(potentiellement)%20pollu%C3%A9%20dont%20le,ou%20supprimer%20les%20risques%20constat%C3%A9s), consulté le 11/08/2022).

³¹ La question du caractère perfectible du droit de l'environnement est abordée dans l'article de Marie-Laure Lambert (2014), chercheuse en droit public.

c. L'accès aux connaissances techniques et scientifiques sur la pollution des sols comme enjeu stratégique des mobilisations collectives

Lors d'une réunion organisée le 27 mars 2022 dans l'ancienne usine d'EIF, le collectif d'habitants GLP et l'association Restes Ensemble reprochent à l'EPFIF et à la municipalité de Montreuil un manque de communication concernant le problème de pollution de la friche industrielle. Dans un dossier intitulé « Un projet pour l'avenir d'EIF », rédigé par GLP à destination de la municipalité, il est ainsi mentionné :

« Confronté à l'absence de communication de la part de la municipalité et de l'EPFIF depuis des mois, beaucoup de questions restent en suspens : quelle est la date espérée du début des travaux de dépollution ? Quelle entreprise la réalisera ? Comment serons-nous tenus au courant des prélèvements effectués tout au long du processus ? Et globalement, quelle médiation établie avec les riverains ? Quelles mesures de sécurité sont envisagées en cas de migration des polluants ? ».

Mais aussi, GLP et Restes Ensemble reprochent à l'EPFIF et à la municipalité leur manque d'initiatives en concertation avec les riverains du quartier. En effet, si une étude demandée par la DRIEE sur l'état de la pollution des sols devait avoir lieu pour faire suite à l'obtention en 2020 du projet « EIF » par Bouygues Immobilier et sa filiale UrbanEra, leur abandon du projet a laissé en suspens la réalisation de cette étude. Depuis, aucune nouvelles études n'a été faites pour préciser celles réalisées par la société Suez en 2013 et par le bureau d'études Burgeap en 2017. Paradoxalement, comme le souligne GLP, depuis mai 2022, le collectif a l'obligation de quitter les lieux. En outre, GLP soupçonne que les travaux de dépollution et de construction d'un nouveau projet sur le site ne soient déjà en préparation d'ici l'été 2022, sans qu'il n'y ait pour autant d'études préalables pour caractériser l'étendue de la pollution.

« Devant l'ampleur de la pollution, une étude d'impact a été demandée par la DRIEE. Elle devrait prendre en compte les dangers que nous soulevons et être rendue public avant le début de tout travaux. Mais c'est sans en attendre les résultats que les travaux risquent de commencer car tous les occupants du site doivent avoir quitté les lieux le 31 juillet [2022]. Malgré nos multiples demandes d'informations, c'est le silence radio ! L'EPFIF (actuel propriétaire public) et Bouygues ont-ils décidé de passer en force ? Si rien n'est fait, les travaux vont commencer cet été, au mépris de la loi et de la protection de la santé des riverain-es ! En n'intervenant pas, l'Etat nous met sciemment en danger au profit d'une opération immobilière contestée. ».

De fait, un enjeu stratégique pour GLP et Restes Ensemble est l'obtention de la part des acteurs publics et privés d'une transparence de la communication sur l'ensemble des études réalisées sur la friche industrielle d'EIF pour avoir accès aux connaissances sur l'état de la pollution des sols. Une deuxième revendication est d'avoir la garantie d'une protection des riverains « au préalable à tout travaux »³², ainsi que la réalisation d'une « véritable étude d'impact avec prélèvement dans les habitations riveraines pour

³² Les citations sont issues du dossier « Un projet pour l'avenir d'EIF ».

attester de l'étendue de la pollution et des risques encourus ». Enfin, un troisième enjeu est de promouvoir un « projet citoyen », c'est-à-dire une « concertation effective avec le public et l'implication des riverains pour faire évoluer le projet EIF ». Ces trois revendications semblent ainsi témoigner d'une méfiance de la part des riverains mobilisés à l'égard de la transparence des connaissances délivrées par l'EPFIF et par la municipalité de Montreuil.

Dans le cas de la mobilisation collective sur la friche industrielle de la SNEM, cette méfiance se traduit par un conflit d'expertise et de contre-expertise. D'abord, la trajectoire de cette mobilisation illustre, à l'instar de celle menée sur la friche d'EIF, un sentiment d'un manque de communication de la part des autorités publiques – dans le cas de la SNEM, c'est la préfecture de Seine-Saint-Denis qui est visée. Lors d'un entretien avec une riveraine du quartier, celle-ci exprime cette conflictualité :

« Quand nous on avait, on faisait des signalements justement d'un skydome ouvert [*toit de l'usine*], d'odeurs un peu plus fortes, plus fortes que d'habitude, des écoulements d'acides aux endroits de dépotage... et à chaque fois, les gens, l'inspection [*DRIEE*] venaient et validaient nos remarques, c'est inscrit sur les comptes-rendus, mais après, on avait plus de nouvelles, c'est-à-dire qu'il y avait une organisation de la non-information de ce qui se passait dans cette usine, de quels produits étaient utilisés, de quels risques ça demandait, 'fin [...] et pour le coup, ça a déclenché, bas, de la suspicion. Parce que nous, on était, c'était plutôt mais... on travaille ensemble [*avec la préfecture*], on sait que c'est un endroit industriel, on le sait. On voit quand même que l'usine n'est pas toute neuve, voilà, on a des questions, euh, travaillons ensemble ! Travaillons, c'était vraiment ça l'idée, le démarrage, et puis, les réponses de la préfecture étaient tellement... [*silence*] à vouloir nous... [*silence*] ouais, à... ils voulaient tellement qu'on arrête de poser des questions, et qu'on les croie sur parole. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

Ajoutée à cette absence de communication ressentie par le collectif, cette riveraine fait part d'une difficulté d'accès aux documents de suivi et d'expertise produits par la DRIEE sur l'ancienne usine SNEM et demandés auprès de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

« On a demandé tous les rapports d'inspection, alors ils ont été mignons à la préfecture, ça a été très rigolo, enfin, c'est assez représentatif... c'est-à-dire qu'on a demandé plusieurs fois les rapports d'inspection, ils ne nous les ont pas donné. On a pris un avocat qui avait plutôt pignon sur rue, bon, d'un seul coup, voilà, je pense que la mairie a demandé aussi, donc y'a eu une petite pression. Ils nous les ont envoyé. Il y avait 1 500 pages dans le désordre [...]. C'est la fabrique de l'impuissance quoi, c'est-à-dire qu'on est comme ça, mais, ils nous foutent 1 500 pages dans le désordre, voilà... et donc, on aurait pu dire, "non mais ça suffit quoi, on en a marre, chacun a des vies, un travail, 'fin voilà c'est..." moi ça m'a... pendant un an, je n'ai fait, je n'ai pas fait que ça, mais j'y ai passé un temps infini là-dessus. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

Au cours d'un second entretien, celle-ci revient sur la cession au collectif de riverains par la préfecture de l'ensemble des documents de suivi et d'expertise produits par la DRIEE. Elle raconte

notamment comment leur demande a été laissée sans réponse par la préfecture pendant une dizaine d'années, « [...] ces documents, on n'y a pas accès [...]. Il faut le demander à la DRIEE. Nous, on l'a demandé pendant dix ans, on ne l'a jamais eu, voilà. », avant d'imposer un rapport de force par le recours à la voie pénale et en prévoyant de passer devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

« *[Elle me montre sur son ordinateur un ensemble de documents]. « Ça, c'est tous les rapports qu'on a eu, donc ça, c'est tous les rapports de la DRIEE sur la SNEM. Voilà, jusqu'au dernier. [Je lui pose une question : ces rapports-là ont été fait à votre demande ?]. Pas du tout, la DRIEE, c'est le bras armé de la préfecture qui va vérifier normalement régulièrement les installations, parce que le site est classé... donc, c'est soumis à des arrêtés préfectoraux [...]. Ils vont donner des préconisations et vont pouvoir mettre en demeure, ils vont pouvoir faire une fermeture administrative, enfin voilà. [...] Nous, on l'a demandé pendant 10 ans. On ne l'a jamais eu, voilà. Et quand on a fait ce rapport de force que, d'un seul coup, ils ont dénié nous l'envoyer, mais parce qu'on avait mis un avocat sur le coup, sinon, ça veut dire qu'on doit passer par la CADA. ».*

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 20 mai 2022.

Ainsi, dans une lettre adressée à la préfecture le 3 octobre 2017, le collectif de riverains, par l'intermédiaire de leur avocat, demande la transmission de ces documents en rappelant les devoirs de l'Etat en matière de divulgation d'informations relatives à l'environnement :

« Les requérants sollicitent, par la présente, la communication de différentes informations dont vous trouverez la liste ci-après. Nous vous rappelons que l'article 7 de la Charte de l'environnement prévoit le droit de toute personne dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques. [...] Voici la liste des informations relatives à l'activité de l'entreprise SNEM de MONTREUIL dont nous sollicitons la communication : - Les rapports établis par l'Inspection des Installations Classées ; - Les résultats des autocontrôles de la société SNEM ; - Les compte-rendu des visites effectuées et des campagnes d'analyses réalisées par vos services [...] ; - Les mêmes compte-rendu démontrant le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 2012-2160 du 20 juillet 2012 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique Société Nouvelle d'Eugénisation des Métaux sise 34, rue des Messiers à Montreuil ; - Les demandes de mise en conformité ou de travaux ; - Les arrêtés de mise en demeure adressés à la SNEM ; - Tout document (autorisations, analyses) relatif à la destination des déchets après traitement ; - Les bordereaux de suivi des déchets ; - Tout document relatif aux produits utilisés par la SNEM ; - Les études d'impact environnemental ; - Le rapport de l'Agence Régionale de Santé statuant sur l'opportunité de poursuivre ou non les démarches d'investigations sanitaires et environnementales menées autour de l'entreprise SNEM à la suite de sa saisine de la cellule d'intervention en région de santé publique France (CIRE) relative à la survenance de cas de leucémie chez plusieurs enfants habitant près de l'usine. ».

Cependant, les premiers documents de suivi et d'expertise mis entre les mains du collectif mobilisé sur la friche ne datent pas seulement de ce rapport de force. Bien avant l'étude commandée par des riverains en 2011, un rapport d'évaluation datant de 2002 produit par la DRIEE est donné au collectif par l'intermédiaire de l'association écologiste Les Robins des Bois. Cette première étude, alors mise à disposition des riverains, permet de mettre le soupçon sur la pollution éventuelle émise par l'ancienne

usine et les cas de leucémies diagnostiquées dans le quartier. Au fil de leur trajectoire, le collectif a finalement accès à l'ensemble des documents de suivi et d'expertise en rapport à l'activité industrielle de l'usine. De là, les riverains mobilisés entament une démarche d'enquête profane avec ces documents produits par des agences scientifiques et administratives et par des bureaux d'études extérieurs³³.

Dans ce corpus, plusieurs anomalies sont identifiées par ces agences et soulignées par le collectif. Finalement, les riverains mobilisés rédigent un rapport de 29 pages répertoriant l'ensemble des irrégularités identifiées dans les documents de suivi et d'expertise sur l'activité industrielle de la SNEM.

« [Je lui pose une question : Et qui se sont chargés de faire toute une synthèse de tous ces documents d'expertise ?] « Ah bas c'est nous, moi j'ai, enfin, on a... on s'ait prit nos soirées, on a tout scanné, on a tout mis en ordre, et puis moi je me suis pris au jeu de tout lire. En soulevant ce que je pouvais soulever, et de ma compréhension, un peu de néophyte hein. Voilà, c'est-à-dire qu'on est là, et puis, on se dit : "oh bas tient, en je sais plus quelle année, oh bas tient là, déjà c'est signalé que y'a pas les filtres machin truc"... "ah, y'a un problème sur la sécurité incendie", "ah bas ça, ça revient..." et "ça, ça revient aussi..." ». ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 16 avril 2022.

Cette riveraine rapporte également des propos qui seraient selon elle contradictoire de la part d'un élu de la municipalité de Montreuil avec les conclusions des documents de suivi et d'expertise. En effet, ce dernier justifierait ces anomalies au motif qu'il s'agit d'une usine et qu'en outre, il serait « normal » qu'il y ait de tels dysfonctionnements au regard de son activité industrielle :

« Dans tous ces rapports, il y a toujours des dysfonctionnements. Et lui [élu de la Marie de Montreuil] nous avait donné ça [un rapport d'évaluation de l'usine] en nous disant : "mais regardez, tout va bien. Mais c'est normal qu'il y a des dysfonctionnements, c'est une usine. Mais c'est normal, ça arrive tous les jours". Mais t'es là, tu te dis : "mais non, ça devrait pas être normal", mais voilà, avec des déversements de chromes, fin voilà. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 20 mai 2022.

Par ailleurs, cette analyse profane est complétée par une aide apportée par des tiers acteurs scientifiques. En effet, lors de leur travail de documentation, cette riveraine a pris contact avec un scientifique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), rattaché à l'Institut de Chimie de

³³ Les documents de suivi et d'expertise mis à disposition par le collectif pour cette recherche sont des productions de plusieurs agences scientifiques, administratives et de bureaux d'études extérieurs. Ils concernent toutes les inspections de la DRIEE de 1982 à 2019, deux rapports d'investigation et de diagnostic environnemental produits en 2013 par le bureau d'études Abrotec, les rapports de mesure sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur réalisés par le bureau d'études Socotec en 2017 dans l'école Jules Ferry située à proximité de l'usine, deux rapports de 2005 et 2007 sur l'activité industrielle de l'usine par le Service technique d'inspection des installations classées (STIIC), les rapports produits entre 2012 et 2016 par le Service des Eaux et la Cellule d'assistance technique départementale (CATD), et deux rapports de 2017 sur le contrôle de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux dans l'atmosphère des lieux de travail, produits par le bureau d'études Veritas.

Clermont-Ferrand et spécialiste du Chrome VI, une substance toxique présente dans les sols de l'ancienne usine. Ce scientifique est une journaliste travaillant dans la rédaction du média en ligne *Politis* et étant elle-même une connaissance des riverains du quartier. Pour faire suite à la demande de cette riveraine, le scientifique a analysé l'ensemble des documents de suivi et d'expertise de l'activité industrielle envoyée au préalable par le collectif, et a rédigé à son tour un rapport synthétisant les diverses anomalies qu'il a pu identifier, tant au niveau du relevé des diagnostics que des méthodes utilisées :

« À la lecture des rapports il apparaît de nombreux problèmes et dépassements sur différents paramètres mesurés. Ces différents résultats mettent clairement en avant des dysfonctionnements dans les processus réalisés et une non-maîtrise des procédés industriels. En effet, dans toutes les analyses il y a toujours un paramètre qui ne respecte pas la norme autorisée. De plus, ce qui est surprenant est aussi la variété des problèmes rencontrés qui ne sont pas toujours les mêmes mais également des paramètres jamais mesurés auparavant apparaissent au cours des années et d'autres qui ne sont plus mesurés. ».

En outre, le scientifique ne détecte rien d'anormal sur les analyses des eaux usées. Néanmoins, les rapports de visite produits par le STIIC posent selon lui plusieurs problèmes. Ceux-ci sont mentionnés dans un courriel du 13 octobre 2017 adressé à la riveraine pour le collectif :

« [...] Ce qui est le plus surprenant c'est que ces dysfonctionnements ne sont pas toujours sur les mêmes paramètres et que des mesures jamais effectuées auparavant apparaissent suite à un problème. - En 2013 le chrome total mesuré est trop important pour moi chimiste de l'environnement, 2,84 mg/L. - En 2014 on note une très forte concentration en nitrate dans les rejets 382 mg/L (mesure non effectuée en 2013), le chrome total reste élevé 1,64 mg/L; On note aussi dans le rapport un dépassement en chrome(VI) mais sans avoir de valeur, ce composé est hautement toxique. - En 2015 le chrome total est encore plus haut, 3,31 mg/L soit 3310 µg/L pour information la norme pour les rejets de laitance de béton en chrome total est 100 µg/L. Attention dans les tableaux les normes évoluent au grès des années !!! - En 2016 on accumule les problèmes, les MES sont bien trop importantes, une pollution gazeuse à l'H2S est mise en évidence, une pollution aux hydrocarbures importante et donc aussi pour la première fois on a une mesure des sulfates avec une quantité impressionnante, 1110 mg/L. - ... Cela montre que cette usine a une activité de "chimie sale" ce qui est le cas pour d'autres usines mais dans le cas de la SNEM l'entretien des installations est très défaillant et/ou les installations sont vétustes. La situation n'est pas normale et je ne comprends pas que tous ces dysfonctionnements n'aient pas alerté les pouvoirs publics. [...] ».

Enfin, ajouté à cette aide, certains riverains mobilisés prennent également contact avec des bureaux d'études extérieurs afin d'effectuer des études complémentaires en prélèvement de sols, en analyse d'air intérieur et d'eaux au sein de leurs domiciles situés à proximité de l'ancienne usine.

« C'est nous qui avons commandé à Burgeap ce diagnostic des sols hors-site, parce que DEKRA [laboratoire d'analyse] avait fait [une analyse] sur site à la demande de la Préfecture, et nous à la suite de ça, sur le rapport DEKRA, les recommandations étaient de faire des prélèvements et l'étude hors-site pour voir s'il n'y avait pas eu une pollution qui avait migré ; rien n'avait été fait. A la suite de ça, nous on avait réussi à lever des fonds via l'Europe [...] ils nous avaient octroyé une somme [...] avec laquelle on avait fait plusieurs études, notamment chez moi. Il y en avait

eu aussi en face, et c'était Burgeap qui avait déterminé où il était plutôt pertinent d'aller chercher [...]. Et au vue de ce qu'on a trouvé, on a trouvé des choses chez moi, en tout cas, des COHV³⁴ qui étaient vraiment, fin, il faudrait percer la rue pour savoir, pour avoir vraiment le lien, mais en tout cas, ce sont des choses qui sont dans l'usine et que je retrouve chez moi alors que chez moi, ça n'a jamais été un bâtiment industriel, ça n'a jamais été une droguerie ou quoi que ce soit. [...] Et donc, [...] et nous, à la suite de ce qui a été trouvé par Burgeap, on a demandé un complément que nous, nous avons payé personnellement, mon mari et moi, pour évaluer la hauteur des gaz de sols à notre garage et dans la cave. On a fait aussi une évaluation de l'air ambiant dans les chambres des enfants et dans notre chambre, et dans la chambre des enfants, y'a rien mais à la cave, y'a des niveaux... dans ma chambre, y'a un niveau [*de pollution*] aussi. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 20 mai 2022.

En outre, cette riveraine fait appel en 2019 au bureau d'études Burgeap afin d'analyser l'air ambiant et l'eau du robinet à leur domicile. Le rapport fait état d'une absence d'anomalie concernant l'eau du robinet prélevée ainsi que dans les prélèvements et analyses sur l'air ambiant. Cependant, il est aussi mentionné une dégradation de la qualité de l'air intérieur par le trichloroéthylène (TCE)³⁵, sans que la concentration ne soit pour autant supérieure aux valeurs guides de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

« La qualité de l'air intérieur est dégradée de façon plus ou moins marquée pour le TCE par rapport à l'air extérieur. Rappelons que du TCE a été mesuré dans les gaz du sol et l'air sous dalle au droit de l'habitation en 2018. La présence du TCE dans l'air intérieur de la maison pourrait donc avoir pour origine le milieu souterrain. Néanmoins, la concentration en TCE ne dépasse qu'une des valeurs de comparaison et est ainsi inférieure aux valeurs guide de l'ANSES et de l'OMS. [...] Compte-tenu des concentrations mesurées dans l'air ambiant, notamment en TCE dans la chambre des parents, nous recommandons : - en mesure de gestion immédiate, de continuer à aérer la maison quotidiennement et notamment les chambres ; - de réaliser une nouvelle campagne de mesures en printemps/été. ».

Dès lors, cette étude est soumise à la préfecture avec les investigations réalisées chez d'autres riverains mobilisés. Pour autant, cela semble être sans conséquence sur la gestion du site et sur la prise en charge de la pollution par les autorités publiques³⁶. En conséquence, depuis le début des suspicions jusqu'à la réalisation des études complémentaires par le bureau d'études Burgeap en 2019, le collectif de riverains se sent exclu du processus de surveillance et de contrôle de l'activité industrielle de l'usine.

« [*Je lui pose une question : Concrètement, vous avez mis en place des sortes de stratégies ou autre par rapport à cette pollution des sols et puis aussi de l'air, ou... ?*] « Alors, bas non. Pendant que l'usine étant en activité, [...] la seule stratégie, c'était pas une stratégie, c'était de la veille,

³⁴ Ce composé organique halogéné volatil (COHV) regroupe les hydrocarbures chlorés, bromés ou fluorés (Sandre, 2015).

³⁵ TCE est une abréviation pour le trichloroéthylène, une substance toxique pour la santé humaine.

³⁶ En effet, ces contre-expertises seront selon cette riveraine systématiquement invalidées par les agences administratives au motif que la méthodologie utilisée est insuffisante.

c'était de dire que, pendant 15 ans on a fait ça : "ah bas tient, c'est bizarre". On avait un numéro, on a appelé la DRIEE pour signaler. Donc on a fait ça pendant 15 ans, avec cette confiance de dire bas voilà, elle est sous contrôle de l'État, de la préfecture d'où viennent les services de la DRIEE. Bas ils font bien leur boulot quoi. On avait cette croyance, et puis, arrive, bas voilà, et on pose des questions, et c'est au retour, c'est leur réponse qui a été, c'est les réponses en fait de la préfecture qui ont été désobligeantes. C'est ça qui a déclenché le fait qu'on travaille à comprendre ce qu'il se passait et quels étaient les enjeux de ça... Et on avait demandé à un bureau d'analyse de nous faire des évaluations de l'air. Et on avait pris aussi un peu de terre, mais c'était en cachette tout ça. Donc c'était pas très reconnu et ça n'a pas été reconnu les résultats parce que ça a été dénoncé, la méthode était pas la bonne enfin bon. [Je lui pose une autre question : c'est qui qui a dit que la méthode n'était pas la bonne ?] [...] C'est la préfecture, bas c'est la DRIEE, c'est leurs ingénieurs. On leur avait soumis les résultats qu'on avait, et ils nous avaient dit, "ah bas ça ne peut pas marcher, on peut pas le prendre en compte, parce qu'elle est invalide cette campagne d'analyse", c'était invalide. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 20 mai 2022.

Ainsi, si ces observations indiquent un conflit d'expertise et de contre-expertise, celui-ci ne semble pas avoir eu d'incidence notoire selon le collectif. Pour autant, il contribue néanmoins à accroître le soupçon des riverains, et plus encore à accroître un sentiment d'incertitude à l'égard de la pollution présente sur la friche industrielle et de la prise en charge par les autorités publiques. En effet, l'absence de communication ressentie par le collectif, ainsi que l'attente pour l'obtention des documents de suivi et d'expertise, attisent les suspicions sur de possibles liens d'intérêt entre acteurs publics et privés industriels. Ce point peut être illustré par les différentes valeurs guides mises à disposition par et pour les agences scientifiques et administratives ainsi que pour le public. En effet, ces valeurs guides, produites notamment par l'ANSES, sont utilisées à des fins institutionnelles pour fixer des valeurs réglementaires de surveillance des substances toxiques. Ce procédé est à l'initiative du ministère chargé de la santé et du Haut conseil de la santé publique (HCSP)³⁷. Ainsi, la riveraine interrogée fait part de son incertitude relative à deux valeurs guides différentes concernant le TCE et préconisées à la fois par le HCSP et par l'OMS.

« Et à la suite de ça [études complémentaires réalisées par Burgeap en 2019], je suis allée consulter le centre Antipoison, et ils m'ont fait toute une étude voilà, qui dit que, évidemment, c'est pas nocif. Je suis très... voilà, je ne peux faire que constater enfin, que prendre acte de cette position-là. Ensuite, les valeurs-guides sont tellement large entre le [HCSP] qui dit une valeur-guide assez basse et l'OMS qui dit une valeur-guide, mais c'est presque du simple ou double, [je lui pose une question : c'est pour quel polluant ?] c'est les COHV. ».

Riveraine du quartier, mobilisée contre l'ancienne usine SNEM, le 20 mai 2022.

Selon la « Synthèse bibliographique des valeurs repères et réglementaires dans l'air intérieur à l'échelle internationale en lien avec les sites et sols pollués », il est entre autres mentionné qu'« il existe

³⁷ Pour plus d'informations, cf. : <https://www.anses.fr/fr/content/valeurs-guides-de-qualit%C3%A9-d%E2%80%99air-int%C3%A9rieur-vgai>, consulté le 13/08/2022.

différents types de valeurs repères pour la gestion de la qualité de l'air intérieur qui sont différenciées selon leur statut. » (INERIS, 2020). Plus encore, à ces différents types de valeurs guides s'ajoutent également des modifications du niveau d'acceptabilité. Il est va ainsi pour le trichloroéthylène : en 2019, sa valeur guide produite par l'ANSES est revue à la hausse. En 2009, la valeur guide intermédiaire était établie par l'agence à $800 \mu\text{g.m}^{-3}$ en se référant aux préconisations faites par l'OMS et par l'*Agency for Toxic Substances and Disease Registry* (ATSDR). Dix ans plus tard, la valeur guide intermédiaire est cette fois fixée à $3\,200 \mu\text{g.m}^{-3}$. La méthode d'expertise de l'ANSES a consisté en la recherche et en l'analyse critique approfondie de la valeur guide de l'air intérieur de l'OMS – sept méthodologies pour l'identification et la caractérisation des effets sanitaires de l'exposition ont été comparées – ainsi qu'une synthèse des connaissances préalable à la construction de la nouvelle valeur guide pour le trichloroéthylène³⁸.

Pour autant, cette modification de la valeur guide d'une substance toxique – le trichloroéthylène – retrouvée notamment sur la friche industrielle de la SNEM et sur celle d'EIF attise le soupçon des riverains. Pour cause, cette pollution est également identifiée dans le précédent de Ceres-Wipelec, mainte fois mentionné par les collectifs et associations mobilisés. Ainsi, le 1^{er} février 2021, un billet de blog paraît sur le site de l'association Romainville-Sud, intitulé « Pollution au trichloroéthylène : les normes ont-elles été assouplies à cause de Romainville ? ». Pour l'association, ce changement de seuil de la valeur guide permettrait d'alléger la réglementation alors en vigueur pour les travaux de dépollution des sites industriels, et notamment de la friche Ceres-Wipelec à Romainville. Il est en outre précisé dans le billet :

« Quelles conséquences cela a-t-il sur le chantier du site des Ormes ? Il faut se tourner vers le promoteur Alios développement pour comprendre. « L'extraction [*des terres polluées*] va se faire à l'air libre et sur un temps très réduit, explique Olivier Raoux, le président. On a consulté différents services de l'Etat mais il y avait un trou dans la raquette, il n'y avait pas de seuil pour l'air extérieur. Alors à l'initiative de Gingko, on a saisi les services de l'Etat et un seuil a été déterminé pour intervenir dans le cadre de notre chantier. Mais c'est un seuil qui n'existait pas, on n'augmente pas un seuil déjà existant. » L'arrêté encadrant les travaux fixe donc le seuil à ne pas dépasser à 3200 microgrammes/m³. Soit la valeur fixée par l'Anses dans sa mise à jour en 2019, en ce qui concerne les durées d'exposition de 15 jours à un an. ».

Cette controverse est ainsi relayée par le collectif d'habitants GLP et l'association Restes Ensemble dans leur dossier « Un projet pour l'avenir d'EIF », afin d'alerter le public sur le danger que supposeraient des travaux de dépollution sans concertation avec les riverains. Cependant, pour une agent de la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF et familière à cette controverse, c'est davantage une mauvaise interprétation faite par les riverains qui est à l'origine du problème :

³⁸ Pour plus d'informations, cf. : <https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapport-de-lanses-relatif-%C3%A0-lactualisation-des-valeurs-guides-de-qualit%C3%A9-de-lair>, consulté le 13/08/2022.

« [...] Quand on a ces valeurs [*valeurs-guides*], c'est vraiment plus simple pour tout le monde, pour interpréter, pour savoir à partir de quand agir, pour savoir, voilà, c'est vraiment plus simple. Mais, même si vous parliez de difficulté d'interprétation, elles ne sont jamais vraiment faciles à communiquer, parce que dès qu'il y a une valeur, on imagine que si je suis au-dessus de la valeur, c'est sûre, je vais tomber malade, si je suis en dessous, tout va bien. Mais en réalité, on est plus sur une approche, on est souvent plus sur une approche de probabilité d'apparition de la maladie sur presque tout le monde connaît où le risque zéro n'existe pas, où on n'est pas sur des valeurs au-dessus ou en-dessous ; c'est plutôt : plus on s'en éloigne et plus le risque augmente, et ça, ça engendre souvent des tensions avec les riverains justement, sur pourquoi on agit, pourquoi on n'agit pas, voilà. ».

Agent appartenant à la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF, le 19 mai 2022.

* * *

Cette troisième partie, consacrée à la production et aux circulations des documents de suivi et d'expertise des sites et sols pollués, permet d'éclairer trois observations sur leur rôle dans les trajectoires des mobilisations collectives.

(1) La description du travail du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis pour les activités industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et celle de la cellule Environnement extérieur de la Délégation départementale 93 de l'ARS IdF ont mis en lumière des mécanismes scientifiques et administratifs sous-jacents à la surveillance et au contrôle des sites industriels pollués et les processus de production des documents de suivi et d'expertise les concernant.

(2) Pour autant, le bon suivi de ces documents présente plusieurs limites. D'une part, le manque de moyens alloués au faible effectif des inspecteurs de l'environnement amène à des difficultés de contrôle des activités industrielles classées ICPE. Ce phénomène semble être accentué par une externalisation des missions de l'Etat en matière de surveillance. Enfin, cette externalisation s'accompagne aussi d'une mise en retrait relative des autorités publiques dans le processus de production des documents réalisés par des bureaux d'études extérieurs à la demande directe des exploitants industriels. D'autre part, la circulation de ces documents de suivi et d'expertise participe également aux trajectoires des mobilisations collectives. Une problématique centrale observée est le sentiment d'absence de communication de la part des autorités publiques à l'égard des collectifs et des associations de riverains et leur difficulté d'accès aux documents de suivi et d'expertise des sites industriels concernés. Or, leur accessibilité semble être un enjeu stratégique des mobilisations pour comprendre l'état de la pollution des sols et ses conséquences sanitaires. Aussi, la proposition théorique consistant à être attentif aux multiples modes d'existence (Mol, 2003) de ces documents de suivi et d'expertise au regard de leurs circulations entre différents acteurs permet d'illustrer la multiplicité de leurs rôles en pratique – i.e. application d'une science réglementaire ; preuve supposée d'inaction publique ; objet de légitimation des inquiétudes – dans les trajectoires des mobilisations.

(3) Pour finir, les conflits d'expertise et de contre-expertise ainsi que l'évolution au gré des méthodologies et des processus complexes de production des faits scientifiques et leur opacité semblent participer à une fabrique de l'incertitude auprès des riverains. Face à cela, les collectifs et associations de mobilisés souhaitent prendre une part active aux prises de décision techniques et scientifiques, que cela soit tant pour l'identification et la caractérisation des sources de pollution, que pour l'initiation d'un projet de réaménagement des friches industrielles et des travaux de dépollution.

La quatrième partie sera consacrée à ces deux enjeux qui structurent les trajectoires des mobilisations collectives étudiées en Seine-Saint-Denis : l'impératif d'une transparence de l'action publique et l'intégration des riverains dans les prises de décision techniques et scientifiques.

IV

Vivre avec la (dé)pollution des sols : transparence de l'action publique et intégration des riverains dans les prises de décision techniques et scientifiques

L'objectif de cette quatrième partie est de mettre en évidence plusieurs enjeux sous-jacents aux projets de réaménagement des friches industrielles d'EIF et de la SNEM et aux travaux de dépollution des sols. De manière transversale, il s'agit d'interroger dans le détail les tensions existantes concernant les usages actuels et à venir sur les deux sites. Cette analyse sera illustrée par le concept de « démocratie technique » (Callon, Lascoumes & Barthes, 2001), afin d'étudier les revendications des riverains relatives aux incertitudes quant à la dépollution et des risques relatifs à la santé et à l'environnement. Ce concept permet en outre de problématiser la participation du public dans les prises de décision technique et scientifique. De fait, en arrière-plan de la spécificité technique des méthodes de dépollution, cette partie met en évidence un problème de gouvernabilité des projets de réaménagement des deux sites industriels, tout en documentant les réflexions des riverains sur la dépollution et sur son coût écologique.

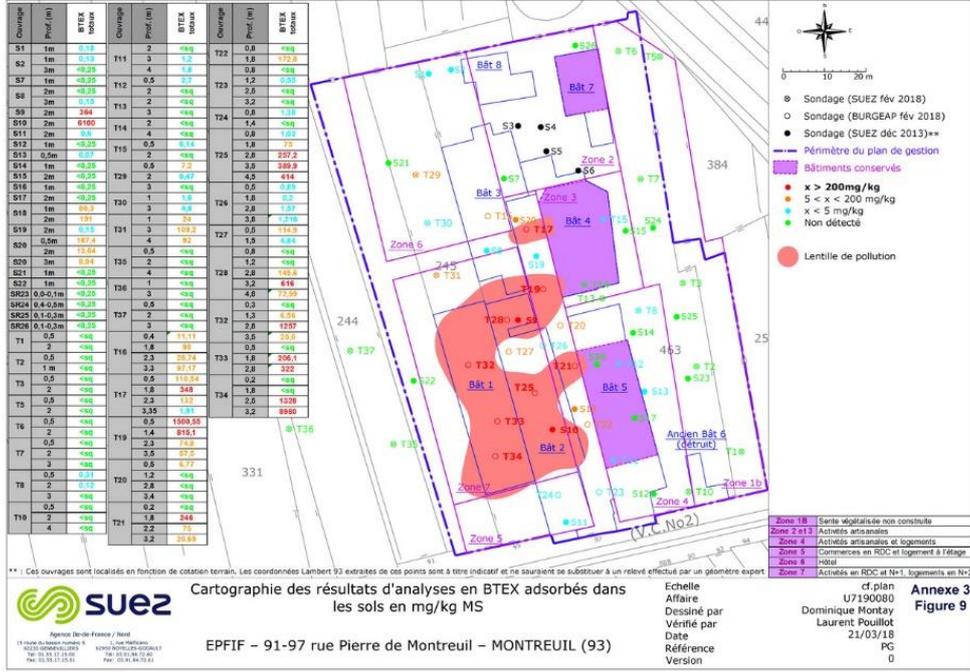
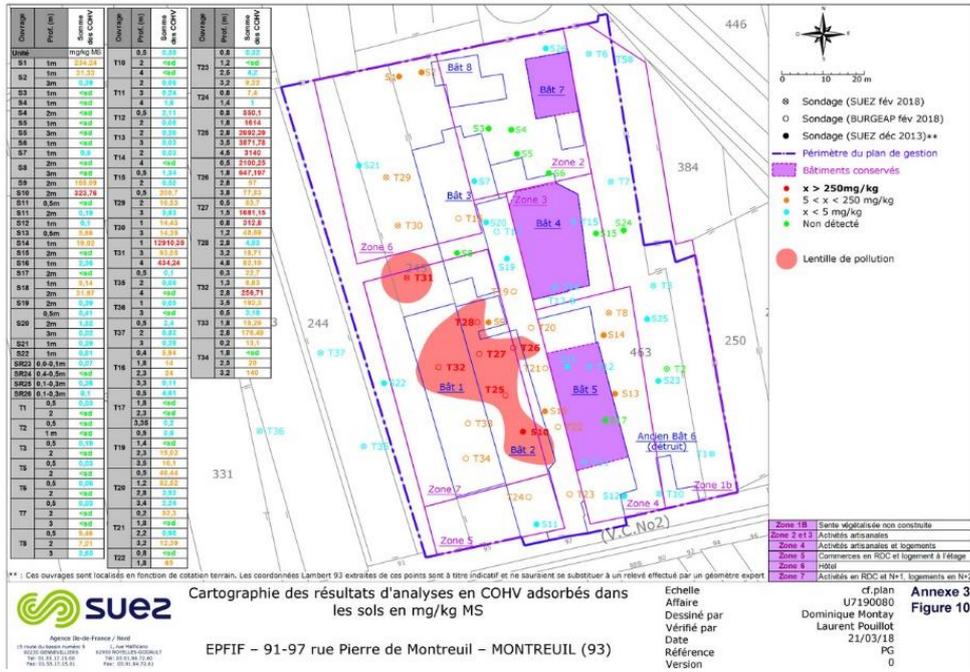
a. La dépollution des sols : un enjeu de « démocratie technique »

Pour rappel, une étude réalisée en 2013 par la société Suez sur la friche industrielle d'EIF à Montreuil démontrait une source de pollution en COHV et en BTEX³⁹ (cf. documents 7 et 8 ci-dessous). En 2017, une nouvelle étude produite par le bureau d'études Burgeap faisait état d'une pollution des sols composée d'environ 15 tonnes de solvants chlorés volatils (COHV) et 11 tonnes de benzène (BTEX). Le premier diagnostic des sols réalisé en 2013 sur la friche d'EIF avait consisté en des carottages afin de caractériser l'étendue de la pollution. Selon le collectif d'habitants GLP et l'association Restes Ensemble, cette pollution, en contaminant la nappe phréatique, aurait migrer hors site, ce qui exposerait directement les riverains vivant à proximité de l'ancienne usine. Pourtant, selon eux, l'EPFIF, actuel propriétaire, ne

³⁹ « Les BTEX forment un groupe de composés organiques volatils (COV) qui comprennent le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes. » (Cf. : <https://www.inspq.qc.ca/es/node/585#:~:text=Les%20BTEX%20forment%20un%20groupe,xyl%C3%A8nes%20et%20o%2Dxyl%C3%A8ne>, consulté le 13/08/2022).

souhaite pas réaliser des investigations hors site au motif que les travaux de dépollution concerneraient uniquement la parcelle d'EIF dont il est l'actuel propriétaire.

Documents 7 et 8 : plan de l'ancienne usine EIF avec description des sources de pollution (COHV et BTEX) réalisée par la société Suez en 2013



Si à la suite de l'échec du projet de construction proposé par la société Bouygues Immobilier et sa filiale UrbanEra en 2020, il n'y ait pas à ce jour de nouveau projet de réaménagement du site, GLP et Restes Ensemble dépolluent pour autant une absence de mesures entreprise par l'EPFIF et la préfecture de Seine-Saint-Denis à l'égard des riverains, dans le cas éventuel d'un début des travaux de démolition de l'usine et de dépollution à partir de l'été 2022. En effet, le collectif d'habitant, menacé d'expulsion depuis

le mois de mai, craint qu'un nouveau projet de construction soit mis en œuvre sans une concertation avec les riverains mobilisés. Plusieurs extraits de leur dossier « Un projet pour l'avenir d'EIF » illustrent la nécessité pour GLP et Restes Ensemble à ce que les riverains et les habitants actuels de l'ancienne usine prennent part aux réflexions sur un futur projet de dépollution et de reconversion de la friche industrielle, en concertation avec la Fédération des Murs-à-Pêches pour la conservation des espaces végétalisés.

« Chez de nombreux riverains d'EIF, l'inquiétude se mêle à un sentiment d'injustice. Pendant la campagne municipale, l'actuelle majorité s'est pourtant engagée à relever le défi de la dépollution, parlant de faire de Montreuil un pôle d'expertise et d'EIF un cas d'école. Il est encore temps de transformer cette promesse de campagne en acte. Rappelons-le : Il n'y aura pas de dépollution acceptable pour le plus grand nombre sans un climat de confiance et une véritable concertation démocratique. ».

Cette observation peut être rapprochée des travaux sociologiques ayant travaillé sur les dynamiques de co-construction des connaissances et des politiques publiques (Vaillancourt, 2015 ; 2019). Mais encore, cette revendication de GLP et de Restes Ensemble à ce que les riverains participent activement aux décisions prises à l'issue d'un projet de construction et de dépollution peut également être constatée pour la mobilisation sur la friche industrielle SNEM. En effet, le 28 juin 2022, une réunion publique est organisée par l'Office public de l'habitat Montreuillois (OPHM) et a pour objet le nouveau projet de construction de logements sociaux sur la friche industrielle. Une retranscription partielle des discussions échangées lors de cette réunion permet en outre d'identifier les enjeux conflictuels entre les riverains et les acteurs publics et privés, ainsi que ceux relatifs au concept de « démocratie technique » :

« [...]».

Introduction des organisateurs de la réunion publique

- **[Intervenant n°1, chargé d'opération à l'OPHM]** : On va vous faire une présentation de 10-15 minutes, et qui va sans doute susciter des questions, et on va se réserver un temps d'échange à la fin de la présentation et on sera là pour répondre à toutes vos questions. Je m'appelle [noms anonymisés], je suis chargé d'opération à l'OPHM, et je vais donc m'occuper de l'opération de construction.
- **[Intervenante n°2, responsable des travaux à l'OPHM]** : Bonsoir, je suis responsable des travaux à l'OPHM, je vais m'occuper des travaux de dépollution.
- **[Intervenant n°3, président de l'OPHM]** : Moi, je suis [noms anonymisés], je suis le président de l'OPHM. Je suis conseiller municipal et aussi conseiller territorial. [...]. Cette réunion, elle doit servir à la fois à présenter le projet, à répondre aux questions, parfois même aux inquiétudes [...]. Moi je veux juste redire en quelques mots quels sont les enjeux de cette opération pour l'Office HLM de Montreuil. Evidemment, l'enjeu premier, c'est de construire du logement social. Le deuxième enjeu, c'est de lutter contre la spéculation immobilière sur ce terrain, puisque ce terrain a été mis en vente, et que l'OPHM, avec Est-Ensemble, l'a préempté. C'est un acte fort de la puissance publique pour une opération d'intérêt général [...]. Le troisième enjeu, c'est évidemment la dépollution du site, et on y reviendra dans la présentation, même si, moi, je souhaite qu'on ait une réunion spécifique d'informations sur à la fois les résultats des premiers sondages de qualité des sols, qui permettront de mesurer la quantité de pollution,

et toutes les opérations à venir qui seront conduites par l'Office HLM et par un certain nombre d'entreprises spécialisées. Je laisse la parole à [noms anonymisés].

- [Intervenant n°4, élu de quartier] : Je vais pas être plus long, on va aller dans le vif du sujet. [...] On est sur un projet important pour le quartier, avec des problématiques que vous connaissez aussi bien que moi. L'idée aussi, c'est de commencer à vous montrer l'évolution du projet, mais aussi de répondre à vos questions, qui sont sûrement très importantes et très nombreuses. [...].

Présentation

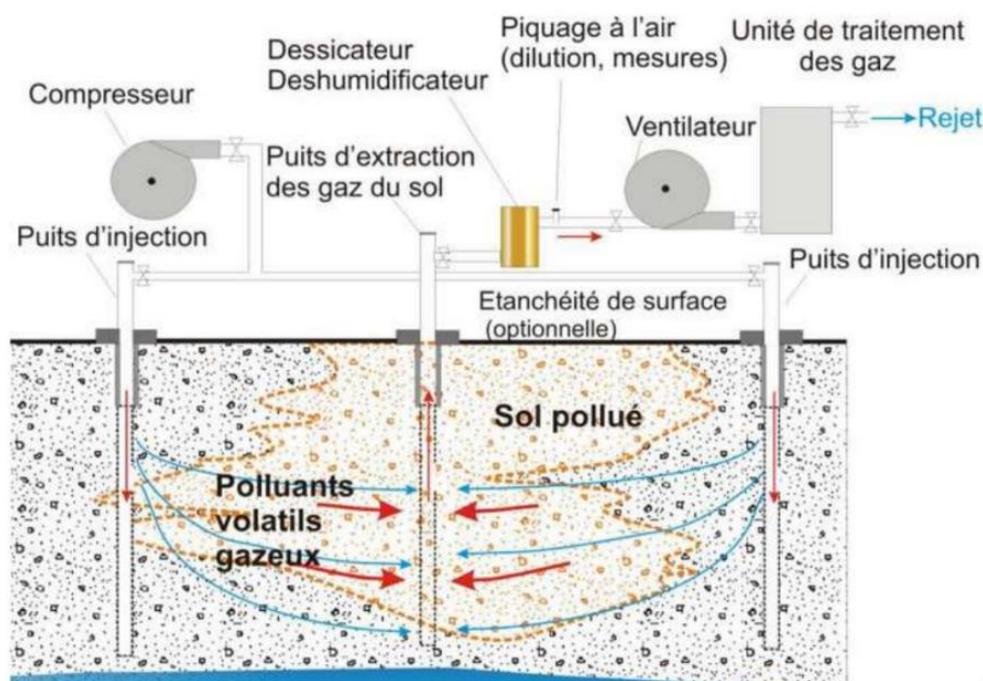
- [Intervenant n°5, chargé des opérations de démolition] : Bonsoir, je suis [noms anonymisés] de la société COLOMBO, et, en fait, c'est moi qui vais suivre tout au long l'opération de désamiantage et de déconstruction, surtout sur la partie superstructure, nous on ne fait pas la partie infrastructure, qui concernera vraiment la partie dépollution. [...] Alors, le premier point à savoir, c'est qu'il y a deux balises [montre la présentation à l'écran]. En fait, c'est des balises qui vont surveiller une éventuelle émission de gaz polluant, qui vont être installées sur le chantier pendant toute la durée de la démolition [...]. On va faire dans un premier temps pour toute une partie un curage ; le curage, c'est le retrait de tous les éléments du second œuvre, c'est tous ce qui est non structurant d'un bâtiment. [...] Après, comme je vous l'ai dit, nous, on travaille sur la partie superstructure, donc, au-dessus du sol. Donc, on touchera pas du tout à la partie infrastructure, à la dalle de béton notamment [...]. Et, toute la préparation va se dérouler vraiment à l'intérieur du chantier, [...]. En dessous [pointant l'écran], il y a le planning de l'opération qui se déroule finalement sur le mois de juillet et août.
- [Riverain n°1] : Vous faites la réunion alors que les travaux ont déjà commencé ?
- [Intervenante n°2, responsable des travaux à l'OPHM] : Ce sont les installations de chantier. On a juste mis en place le planning.
- [Riverain n°1] : D'accord. Mais, comme vous dites que ça va durer juillet et août... en fait, ça a commencé quoi...
- [Riverain n°2] : Vous voulez nous informez alors que ça a déjà commencé...
- [Intervenante n°2, responsable des travaux à l'OPHM] : Non, les travaux ne peuvent pas commencer, tout simplement parce qu'on attend encore les travaux de GRDF dans la rue [...]. Il n'y a encore aucun travaux mis à exécution [...].

[...].

- [Intervenant n°5, chargé de la dépollution] : Donc, la phase de dépollution sera réalisée par TESORA, un bureau d'étude spécialisé sites et sols pollués et tout ce qui est études et ingénierie de l'environnement. Pour cette prestation, donc, on a un site effectivement qui a un facteur de pollution qui est avéré par les premières études qui étaient très sommaires du fait de la difficulté d'accès à l'intérieur du bâtiment, et on a identifié principalement une pollution en solvants chlorés. Cette pollution est volatile. [...] Donc, l'objectif c'est que durant toute la démolition, on maintienne la dalle de béton en surface pour éviter les émanations avant d'avoir fait des caractérisations complémentaires pour évaluer réellement l'étendue horizontale et verticale et la gamme des concentrations de polluants. [...] Nous, on interviendra en septembre [2022], donc pour réaliser des investigations complémentaires par rapport aux premières investigations assez sommaires qui ont été réalisées. [...] Donc, ça va être la partie investigation qui va nous permettre [...] de définir quels sont les sources de pollution et quels sont les seuils de dépollution qu'il faudra atteindre, pour permettre *in fine* que le terrain soit compatible avec le projet d'aménagement [...]. En parallèle, on a anticipé aussi sur des méthodes de dépollution qui peuvent être mises en place pour assurer la sécurité et pour assurer d'éviter toute volatilisation des polluants dans l'atmosphère durant

la phase des travaux [...]. Donc, on va faire un essai pilote, c'est une solution de traitement *in situ* qui est maîtrisée, ça s'appelle le *venting* [cf. image ci-dessous, issue de la présentation], qui consiste à traiter les pollutions en place dans les sols et à les extraire pour les traiter. Avec un puits central [sur la dalle de béton], [...] on va créer une dépression dans le sol, on va aspirer donc les polluants et on va venir globalement les traiter sur des filtres à charbon [...]. Je vais m'arrêter là, tant qu'on n'a pas les investigations, on peut pas aller beaucoup plus loin.

Document 9. Image issue de la présentation PowerPoint lors de la réunion publique



[...]

Questions des riverains

- **[Riveraine n°3, journaliste]** : Bonjour, [...] je suis habitante du quartier et je travaille aussi sur ce projet en tant que journaliste [...]. Là, on voit que [le projet] est déjà assez avancé. Une des revendications du collectif qui s'est mobilisée, si j'ai bien compris, c'était la transparence et l'accessibilité, notamment sur toutes les questions de dépollution et des risques, et aussi des substances. Qu'est-ce que vous avez prévu en termes d'accessibilité des données ? [...].
- **[Intervenant n°5, chargé de la dépollution]** : Nous, on a l'habitude de travailler en transparence. Donc, honnêtement, on communique toutes nos données à l'OPHM via une demande de subvention ADEME [contestations inaudibles de riverains]. Effectivement ! c'est l'OPH qui peut diffuser ces données. Et justement, une réunion d'informations est prévue à l'issue des travaux, où on pourra communiquer en toute transparence les données.
- **[Intervenant n°3, président de l'OPHM]** : [...] Nous avons bien prévu d'avoir une réunion d'informations sur les résultats des sondages, sur les résultats de la mesure de la pollution des sols, et aussi sur les opérations qui seront conduites suite à ces résultats au dernier trimestre 2022, où on communiquera toutes les données. Et moi, je veux m'engager sur la totale transparence de cette opération où, en tant qu'Office HLM, on a aucun intérêt à garder des informations, [...] sur lequel on engage un certain nombre de moyens pour dépolluer et pour construire un projet d'intérêt général. [...] Je m'y

engage formellement. Après, techniquement, qu'est-ce qu'on pourra mettre en ligne, etc., c'est à voir en interne et de nos capacités. Aucune mesure ne sera... [*parole coupée par un riverain*].

– [**Riverain n°1**] : Excusez-moi mais vous n'arrêtez pas de dire que le terrain est pollué, mais vous pourriez nous dire à quoi il est pollué ? Vous pourriez juste nous dire ça ?

– [**Intervenant n°3, président de l'OPHM**] : [*reprend la parole*] ...aucune mesure ne sera gardée secrète, et nous reviendrons pour répondre à vos questions.

– [**Riverain n°4**] : Mais là, y'a des questions...

– [**Riverain n°1**] : Mais par rapport à la transparence, pardon, mais concernant la transparence, en fait, [...] faut pas entériner la dépollution parce que, on est, y'a beaucoup de sites pollués, mais là, on est sur un site, y'a 100 ans d'histoire de pollutions, de chimie sale sur les 30, 50 dernières années avec le sous-traitant de Safran, et on a un mauvais exemple à Romainville [*référence à Wipelec*]. [...] [*La dépollution*], c'est quelque chose qu'il faut prendre avec soin et il faut faire les choses les une après les autres. C'est-à-dire que c'est très bien d'envisager de construire, mais faut d'abord valider - ce qu'ils n'ont pas fait à Romainville et ils sont en train de s'en mordre les doigts - faut d'abord valider qu'on peut vraiment couvrir la terre [*pendant les travaux de dépollution*] [...]. Donc, y'aura une réunion d'informations vous m'avez dit, spécifique là-dessus, très bien, c'est une chose. Maintenant vous me dites, la transparence : depuis 3 ans, le collectif demande à la préfecture des documents publics, on aurait dû saisir la CADA, on avait fait appel pour les obtenir, et pour l'instant, la mairie nous a toujours refusé l'accès à ces données. Là, [...] [*mentionnant un évènement passé*] y'a la COGEDIM qui est venue, qui a fait des carottages profonds, et qui est repartie, en disant que le projet n'était pas faisable ; la COGEDIM qui est un opérateur immobilier. Donc, y'a des hommes qui sont venus pour tester si on pouvait construire, ils sont repartis.

– [**Intervenant n°3, président de l'OPHM**] : Vous pouvez poser votre question s'il-vous-plaît ?

– [**Riverain n°1**] : Donc, ma question est : la transparence de l'OPHM serait que vous vous engagiez maintenant à communiquer les documents qui existent et qui n'ont pas été rendu public parce que ni l'Etat ni la mairie n'a souhaité nous les donner. Sinon, on va saisir la CADA. Et notamment, la COGEDIM a fait faire des carottages, est-ce que ces documents existent ?

[*Echanges tendus entre riverains sur l'objet de la réunion*].

– [**Intervenant n°5, chargé de la dépollution**] : Notre travail, ça va être de chercher cette pollution, et de dépolluer pour qu'on ait un site clair pour construire.

– [**Riverain n°4**] : On n'a pas entendu la même chose monsieur. On vous pose la question : est-ce qu'on pourra avoir accès aux documents disponibles ?!

[*Echanges tendus inaudibles entre riverains*].

– [**Intervenant n°4, élu de quartier**] : Messieurs dames, écoutez, le sujet intéresse tout le monde ici dans le quartier, tout le monde connaît l'historique. Voilà, les sensibilités sur le sujet, je pense qu'on les connaît tous ici. En tout cas, nous, on essaiera de répondre ici. Je laisse peut-être la parole à [*noms anonymisés*], qui est conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville, pour répondre déjà à quelques questions.

– [**Intervenante n°6, conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville**] : Oui, bonsoir à tous [...], juste pour rebondir sur l'histoire de Wipelec : évidemment qu'on n'a pas du tout envie de revivre une même opération qu'à Romainville. Et justement, le fait d'avoir pu acquérir cette parcelle, c'est pour avoir la main sur le processus de dépollution. Donc [...], on va essayer de travailler dans une transparence avec vous évidemment, l'idée c'est de prendre connaissance ensemble. Y'a pas de suspicion à avoir, on va pas cacher des choses, on va avancer progressivement, avec des jalons.

- **[Riverain n°1]** : Ma question portait sur la transmission des documents.
 - **[Intervenante n°6, conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville]** : La transmission des documents, bas, ce que je vous propose dans un premier temps, c'est de créer une boîte mail. On va s'organiser avec l'Office, pour que vous puissiez poser toutes vos questions et qu'on puisse y répondre point par point, et qu'il n'y ait pas de confusion.
 - **[Riverain n°5]** : Des mails ont déjà été envoyés hein. Y'a déjà eu suffisamment de courriers pour pas... *[parole coupée par l'intervenante n°6]*.
 - **[Intervenante n°6, conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville]** : Non mais, voilà, là, y'a peut-être un passif, un historique... *[parole coupée par le riverain n°1]*.
 - **[Riverain n°1]** : Ça fait longtemps qu'on fait des demandes... sur la transparence, est-ce que l'OPHM s'engage devant tous, ici, à fournir les documents qui, pour l'instant, ne sont pas rendu public ?! C'est une question simple, mais vous n'y répondez pas. Vous pouvez nous dire "non" "non on ne peut pas".
 - **[Intervenante n°6, conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville]** : Je ne peux pas vous répondre à ça car je ne sais pas de quels documents vous parlez. Mais on va... enchaîner.
 - **[Intervenant n°3, président de l'OPHM]** : Est-ce que d'autres personnes aimeraient poser des questions ?
 - **[Riverain n°6]** : Bonsoir, moi je voulais savoir si l'ancien propriétaire finance tout ou partie la dépollution ?
 - **[Intervenant n°3, président de l'OPHM]** : Non.
 - **[Riverain n°6]** : D'accord. Pourquoi ? Je ne comprends pas qu'on en soit arriver là quoi.
- [Echanges tendus inaudibles entre riverains].*
- **[Intervenante n°6, conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville]** : *[En fait]*, l'entreprise n'existe plus. Ça, c'est au-delà de la municipalité, c'est un problème national, et c'est, et c'est quelque chose, c'est un sujet qui devra être abordé... y'a des sujets qui se généralisent à Montreuil et partout ailleurs, voilà c'est un problème au niveau national voilà. Mais donc, y'a plus d'entreprise.
 - **[Intervenant n°3, président de l'OPHM]** : La question est tout à fait légitime [...]. Nous, l'Office a préempté ce terrain sur un coût d'un million cinq, c'est un terrain de plus de 2 000m². Donc, on voit bien qu'on est très en deçà du coût au mètre carré foncier dans ce secteur, et pourquoi, on l'a préempté évidemment à un coût qui intègre les coûts à la fois de démolition, mais surtout de dépollution des sols. Donc, d'une certaine manière comme j'ai pu le dire quelque fois, il n'est pas exacte de dire que c'est l'OPHM qui assure les coûts de dépollution, ni même de l'Etat, puisque d'une certaine manière, le propriétaire qui a vendu ce terrain, l'a vendu beaucoup moins cher, et a d'une certaine manière financer la dépollution [...].
- [Des riverains rétorquent que cet argument déresponsabilise l'entreprise].*
- [...].*
- **[Riverain n°7]** : Bonjour, j'ai juste une petite question, par rapport au calendrier. Vous êtes en train d'engager les travaux alors qu'on n'a pas les résultats des analyses. Je ne comprends pas la logique en fait. Qu'est-ce qu'on va découvrir ? Vous ne le savez pas. On a parlé d'un certain nombre de produits, vous allez faire des sondages pour avoir des réponses, mais, vous avez déjà engagé le projet, vous avez déjà des architectes, des entreprises. Je comprends pas du tout en fait. [...] Vous faites quoi si vous comprenez qu'il est impossible, entre guillemet, de dépolluer correctement ce terrain, ce qui n'est peut-être pas le cas, mais voilà, je me pose des questions sur ce calendrier.

– **[Intervenant n°5, chargé de la dépollution]** : Très rapidement pour la temporalité dans l'évolution avant nos investigations [...]. On avait une petite étude à l'origine qui montrait déjà des premiers impacts, on sait qu'il y a une problématique, mais il fallait dimensionner cette problématique, ces impacts, ces composés en termes de concentration réelle et en terme de dimensionnement géographique, enfin sur le site, et quand je dis sur le site, y'a tellement de... entre les différences de niveaux, toutes les cloisons, les machines qui étaient encore en place, c'était complètement impossible de venir faire des sondages en l'état. Donc, c'est pour ça qu'on a dit : le plus intéressant, si vous voulez avoir des données qui vous permettront de définir très précisément la pollution, pour définir derrière des méthodes de dépollution adéquates avec un budget de dépollution abordable, le mieux c'est de faire cette évaluation du site en premier lieu. Donc, laisser une dalle qui va donner beaucoup moins de contraintes derrière pour pouvoir faire des investigations propres et commencer avec beaucoup moins de réserves sur ce qu'il faut faire. Il faut voir globalement, je vais très schématiser, il peut y avoir un rapport de 1 à 100 entre une étude de dépollution et des travaux de dépollution, si on fait mal les études à la base, les travaux sont mal dimensionnés [...].

[Echanges tendus inaudibles entre riverains].

– **[Riverain n°9, président de l'association Romainville-Sud]** : Bonsoir, je vais me présenter moi aussi *[noms anonymisés]*, je suis président de l'association Romainville Sud, donc riverain du site Wipelec de Romainville, et donc, ce que vous vivez la... *[parole coupée par un riverain]*. [...] En fait, moi ce qui m'a surpris un petit peu dans ce que vous avez présenté ici – je vous remercie de la présentation – mais c'est vrai que vous allez commencer la démolition, et en fait, les problèmes, ils existaient avant Wipelec, mais par exemple, mon habitation a été touché à partir du moment où il y a eu la dépollution. Avant la démolition, il n'y avait aucun impact chez moi qui avait été mesuré. Et donc c'est à partir de la démolition, avec, en laissant les dalles de béton dessus et malheureusement, voilà, il y a eu des maisons qui ont été impacté à cause [...] de la dépollution. Je regarde ça un petit peu septique, [...] qu'est-ce qui est fait ? J'ai vu que vous alliez mettre deux balises apparemment, a priori dans l'air extérieur pour protéger les ouvriers, mais c'est vrai que, l'ADEME, justement, avait écrit un rapport avant qu'ils ne commencent la dépollution *[à Wipelec]*, en insistant et en demandant qu'il y ait des prélèvements dans les habitations tout autour [...] pendant la dépollution. [...] Et, surtout qu'à Romainville, malgré la présence de la préfecture, [...] on a pas éviter, en fait... moi, mes enfants sont passés d'un quotient de danger inférieur à 1 en 2014, à un quotient de danger en 2016 à 176. Donc c'était pour prévenir. Est-ce que vous avez prévu que certains logements soient surveillés ?

– **[Intervenante n°6, conseillère déléguée en charge de la pollution à la ville]** : Donc en effet, au sujet des riverains qui le souhaiteraient, la ville a prévu de faire des démarches pour le laboratoire central du commissariat de Police, le LCCP, pour faire des mesures chez différents riverains autour du site, des mesure en temps 0 déjà, et peut-être en temps 2 ou 3 en fonction des préconisations. Voilà, donc ça c'est prévu, et pareil c'est à organiser avec vous bien sûr.

[...].

– **[Riveraine n°11]** : Moi j'étais active au moment où y'avait l'usine et en fait, faut que vous compreniez que nous, on a beaucoup d'inquiétudes parce qu'on a eu des informations de différentes études, on a beaucoup, beaucoup travailler, [...] à l'époque on était très documenté, très informé, et on lisait tous les rapports de la préfecture et toutes les études, et on voyait à chaque fois que par exemple, bas c'était pas forcément le bon capteur qui était mis par rapport à ce qui était recherché, etc. Cette usine n'était pas dans les règles. [...]. Donc, c'est aussi pour ça qu'on luttait, parce qu'on était inquiet, parce que, c'est pas une usine nickelle, avec le produit qui coule au bon endroit, l'aspiration au bon endroit, le bon filtre, etc. [...] Et on était inquiet aussi pour les ouvriers qui travaillaient à l'intérieur. [...] Et vous, vous avez une responsabilité énorme, parce que j'ai l'impression que vous n'avez pas mesure en fait de, vous n'avez pas

les données que nous avons, et qui sont très inquiétantes à mon avis, et on sait aussi que toute dépollution n'est pas magique, y'a des tas de choses qu'on peut pas enlever, [...]. C'est sûr qu'il va falloir que vous soyez extrêmement transparents avec nous [...].

[...].

– **[Riverain n°12]** : Bonsoir, moi en fait, la question, je reviens à l'acquisition du terrain. Puisqu'on nous a expliqué que le terrain a été acheté un million et demi d'euros, et qu'apparemment, vous avez déduit en gros les frais de dépollution. Sauf qu'en parallèle, vous nous expliquez que vous ne savez pas la quantité, vous savez pas ce qu'il y a dedans. Donc, comment vous avez pu estimer si vous ne savez pas ce qu'il y a dedans ? [...].

– **[Intervenant n°3, président de l'OPHM]** : Alors, une petite estimation qu'on a fait, le coût est d'à peu près huit millions d'euros. [...] *[Mais]* nous ne sommes pas en capacité de chiffrer les coûts de dépollution exacts compte tenu de l'ensemble des examens qui nous reste à faire après que la démolition de l'usine ait lieu. Donc, oui, y'a une forme d'incertitude, mais encore une fois, est-ce que la solution c'est de laisser le site en l'état ? [...].

[...].

– **[Riverain n°13]** : Moi, je voudrais juste dire, on a participé à la lutte contre la SNEM. En fait, là, on vous voit présenter un projet et en fait, on aurait aimé quand même que vous profitiez de l'expérience qu'on a pu avoir [...]. En tout cas, je pense qu'il y a beaucoup de chose à faire, on aurait aimé que vous nous parliez avant, parce que là, la dépollution du site, effectivement, vous l'avez estimé à une enveloppe de je ne sais plus combien, mais c'est vrai que ça peut être énorme et surtout, en fait, on peut découvrir des choses au fur et à mesure. On vient pas avec un programme où y'a déjà la dépollution qui est contenue *[prévue]* à trois mois etc. L'expérience de Wipelec vous oblige, et nous aussi en fait. Nous on veut être, on peut faire une dépollution bien claire et on c'est ce qu'on cherche tous à faire. [...] J'aurai aimé qu'en fait vous nous consultiez un peu avant [...].

[...].

– **[Riverain n°14]** : Alors, moi [...], donc j'habite le quartier depuis 17 ans [...]. Y'a un réel problème dans le calendrier. Tout ce que vous nous amenez là... sincèrement, c'est... vous allez mal le prendre, mais c'est extrêmement amateur par rapport à ce que nous on a comme données. Y'a eu des analyses qui ont été faites. À chaque fois que les riverains faisaient des analyses par eux même – y'en a eu deux, une financée par la mairie, la deuxième qui a été payée par l'Europe dans quelques maisons, dont la nôtre, où on a trouvé des polluants. Le bureau Burgeap à prouver qu'il y avait une source de pollution, que la pollution venait directement de la SNEM. [...] Ne pas prendre ça en considération, et dire qu'une dalle... on sait très bien qu'en plus, les dalles n'arrêtent pas les COHV, que les dalles sont fissurées, [...] et que tout passe non pas, forcément, par l'extérieur, mais par le dessous des sols. Mais quand même, vous savez ! que ce soit Kodak, que ce soit le collège de Vincennes etc., à chaque fois, ça se passe par les caves et par les sols. [...] Et là, pouvoir commencer des travaux dans un tel état de non-connaissance du site, alors que nous, on a déjà un début de connaissance [...], on est les seuls à avoir fait une étude du sol. C'est nous ! Burgeap, c'est quand même pas des amateurs ! [...]. On vous demande pas grand chose, on vous demande de faire ce qu'il faut : des capteurs dans l'école, des capteurs chez les riverains, des capteurs extérieurs et des sociétés extérieures. [...].

– **[Riverain n°1]** : C'est vrai que là, enfin... j'ai l'impression que vous en êtes conscient : on vous a donné une patate très, très chaude ! On est pas là pour vous jeter la pierre ; précisément, comme vous l'avez, peut être que c'est l'occasion de pas faire comme d'habitude, parce que convenez qu'en France, il y a une espèce de protection systématique des industriels [...]. Maintenant, Safran et Airbus ont laissé derrière eux une poubelle qui est toxique ! Avec *[noms anonymisés]*, on a des rapports, on pourra vous les

transmettre, on a effectivement en main des rapports qui attestent... mais là, on parle d'une usine de traitement de surface avec du chrome VI, mais aussi des COHV et la totalité de la chimie sale et autorisée sous dérogation encore. Et, c'est-à-dire que le problème du dossier, c'est que c'est dans une proximité très grande avec une zone urbaine. [...] Dans la suite, la dépollution c'est pénible, parce que d'abord, on sait pas totalement dépolluer, ensuite, ça coûte cher [...]. Et être exemplaire, ça veut dire que vous êtes transparents dans votre volonté d'avancer pas à pas avec nous, et effectivement, on est compétent, certains sont même spécialistes. On a une connaissance précise du dossier SNEM et des polluants. Et donc, ça nous semble complètement inconscient de votre part. En 2022, y'a moyen de faire les choses autrement, d'inverser la preuve. Oui, les industriels sont des salauds, ils ont tout pollué et nous ont laissé une merde ; et les élus, l'OPHM, et les habitants, que faisons-nous ?

[...]. ».

b. Savoirs et pratiques profanes sur la pollution des sols : vivre au quotidien avec des risques sanitaires et environnementaux

À l'issue de cette réunion publique, trois observations relatives aux enjeux de « démocratie technique » peuvent être identifiées. Premièrement, les riverains présents à la réunion reprochent à l'OPHM de ne pas les avoir consulté préalablement à l'élaboration du projet de démolition et de dépollution du site industriel. Deuxièmement, ils utilisent le cas de la dépollution de la parcelle Ceres-Wipelec à Romainville comme un précédent majeur en matière de dangerosité et qui doit servir d'avertissement contre d'éventuelles malfaçons dans le processus à venir de dépollution du site. Troisièmement, ils souhaitent prendre activement part aux décisions prises sur les moyens de dépolluer les sols, et surtout sur la surveillance et le contrôle d'une éventuelle volatilisation des polluants dans l'air extérieur. En résumé, ces trois observations concernent des revendications qui ont, d'une part, un rapport aux aspects strictement techniques sur la manière de dépolluer les sols, et d'autre part, sur la sécurité sanitaire et la manière de garantir une surveillance optimale de l'émanation éventuelle des polluants.

Sur la friche industrielle d'EIF, des enjeux de « démocratie technique » semblables sur la dépollution des sols aboutissent à d'autres réflexions et à d'autres pratiques. En effet, sur cette parcelle des Murs-à-Pêches où est située l'ancienne usine, plusieurs membres du collectif d'habitants GLP ont pour projet de réaménager la friche en en faisant un terrain de nouveau propice à la pratique de l'arboriculture fruitière en restaurant les murs détruits.

[Une membre du collectif Gardelapêchemontreuil ! me fait visiter différents espaces habités de l'ex-usine EIF. Elle me présente à un autre membre, qui a entrepris avec d'autres le défrichage d'une partie de la parcelle du site. Après quelques échanges, je lui pose une question sur son parcours :] « [...] je suis cuistot à la base. Ici [la friche industrielle], c'est juste histoire de... en fait, j'aurai voulu me former en herboristerie, et, la formation étant indisponible en France [...]. Du coup, j'essaie de, bas, je sais pas, de faire les choses comme il faut, essayer d'apprendre petit à petit, peut-être pas... 'fin, arriver, j'aurai voulu me former là-dessus en fait. [Je lui répond : et là, c'est une opportunité pour le coup à...] Exactement, avec un petit peu de savoirs et tout ça [...]. Du coup, je me dis, si on doit faire... 'fin, tu regardes l'histoire de la gastronomie française, ça passe par les Murs-à-Pêches quoi. »

Ce projet de remise en état de la friche, au regard de son usage historique de l'arboriculture fruitière, est une opportunité pour ce riverain de s'exercer aux pratiques de l'herboristerie, que nous pouvons définir sommairement comme l'étude des plantes et de leurs effets médicinales. Par ailleurs, la problématique de la pollution des sols et des enjeux soulevés précédemment sur la dépollution se pose également pour lui, avec une vision de la dépollution somme toute différente de celle analysée jusqu'à présent.

[Je lui pose une question : Et ici du coup, la question de la pollution des sols, vous vous la posez ou pas du tout ?] « Elle se pose. Elle est, alors, en fait, les carottages qu'ils ont fait [Suez en 2013 et Burgeap en 2017], ce qu'il y a de plus dangereux, c'est le trichloroéthylène, qui serait en fait, par déduction et tout là [analyse de caractérisation des sources de pollution], la zone, c'est dans une cuvette [...], donc, le trichlo', il part s'étaler dans le fond là-bas, sur les autres murs à pêches malheureusement, les autres parcelles. Et ici là, l'autre pollution la plus proche, c'est du benzène, qui est... comment dire, 'fin, les champignons, etc., ça peut être... comment dire, retransformable quoi, on peut le, ça peut se dépolluer naturellement. Moi, j'ai vu un reportage là-dessus, c'est un mec qui cueillait des champignons que tu trouves au creux des arbres. C'est des gros, gros champignons qui sont collés au tronc, et donc, ça, ça réduit, 'fin, il paraît que ça boufferait les benzènes très, très vite. » [Quelques jours plus tard, j'aborde à nouveau le sujet de ce mystérieux champignon, il me mène alors jusqu'à un endroit de la parcelle et me montre un de ces champignons qu'il a trouvé, cf. photo ci-dessous].

Membre du collectif d'habitants GLP, le 28 avril 2022.

Document 10. Photographie prise le 28/04/2022 d'un champignon appartenant au groupe des polypores, trouvé par un membre de GLP sur la friche industrielle d'EIF



Après une recherche par correspondance d'images via l'application *Google Lens*, le champignon figurant sur la photo ci-dessus serait similaire aux Amadouviens, appartenant au groupe des polypores. Le riverain interrogé prête ainsi une capacité à ce champignon d'atténuer la concentration en benzène présent dans le sols d'une partie de la parcelle de l'ancienne usine. Si dans la littérature scientifique, aucune données ne semblent démontrer une activité telle que le décrit cet habitant du site pour ce champignon,

plusieurs articles scientifiques démontrent cependant la capacité de biofiltration des BTEX par le champignon *Paecilomyces variotii*. De fait, dans une étude (Garcia Pina *et al.*, 2008) parue dans la revue scientifique *International Biodeterioration & Biodegradation*, il est en effet mentionné que concernant la dégradation des BTEX, le benzène serait assimilé à 45 % en contextes et en contraintes spécifiques⁴⁰.

De là, cet enjeu d'une dépollution des sols que nous qualifierons d'alternative – absorption ou immobilisation des polluants présents dans les sols à partir d'une mycoremédiation – n'est pas circonscrite à ce cas particulier, mais concerne aussi d'autres usagers de sols pollués situés dans différents lieux du département de Seine-Saint-Denis. En effet, lors d'un Cycle de rencontres organisé à Aubervilliers le 18 juin 2022, et auquel nous sommes intervenus dans le cadre de cette recherche, la discussion de séance portait sur les possibilités pour des jardiniers d'essayer de dépolluer les sols de jardins partagés afin de pouvoir cultiver en pleine terre et ainsi éviter les pratiques de culture hors-sol. Dans ce qui suit, un jardinier de l'association Verger Urbain présente une expérimentation en cours dans le jardin Espérance, qui consiste en la culture d'un écosystème capable de « retenir » les métaux lourds présents dans les sols :

« [...] On fait une expérience : on ne met pas des plantes qui, elles, stockent les polluants, on enrichit le sol avec de la matière organique, du charbon, plein de chose, qui va faire que, en fait, y'a un écosystème qui va se créer dans le sol, et qui va retenir les métaux lourds, donc les polluants. [...] En faisant ça, on permet aussi de créer une vie et d'immobiliser tous ces polluants. Alors, c'est plus viable de végétaliser un petit peu, et stocker un maximum de carbone, avoir une vie des sols les plus vivants, parce que les écosystèmes finissent toujours par se rééquilibrer. [*Une personne lui pose une question : Mais c'est à quelle durée ?*] [...] 'fin, c'est quand même assez rapide pour faire un écosystème, 'fin, la vie, ça se fait assez bien, on met un petit peu de matières organiques dans un sol, et c'est un peu rapide. ».

Membre de l'association Verger Urbain, le 18 juin 2022.

Cependant, au fil de la discussion, trois problèmes sont identifiés concernant les tentatives de remédiation des sols par l'absorption ou par l'immobilisation des polluants. Le premier est relatif à la durée d'une dépollution par myco- ou phytoremédiation au regard de la temporalité d'une mobilisation collective. En outre, la longue durée que nécessite une dépollution par l'action de champignons ou de plantes spécifiques semble incompatible avec la temporalité des trajectoires des mobilisations collectives, souvent rythmées par de nouveaux projets de réaménagement des sites industriels pollués. Le second problème est relatif à la mémoire de ces pratiques de dépollution dites alternatives. Par exemple, dans le cas d'une phytoremédiation, la problématique soulevée est d'une part la perte de mémoire au fil des décennies de l'usage spécifique de plantes capables d'éviter de mobiliser les polluants, et d'autre part

⁴⁰ « La dégradation des BTEX a été évaluée en tant que substrats séparés et dans des mélanges, en culture liquide, et dans des biofiltres emballés avec le champignon filamenteux *Paecilomyces variotii* », traduction personnelle, (Garcia-Pena *et al.*, 2008)

l'oubli même de la présence de cette pollution dans le sol cultivé. Enfin, le troisième problème est relatif à la technicité qu'implique une dépollution efficace d'un sol pollué dans des quantités importantes, comme c'est effectivement le cas pour la friche industrielle d'EIF et de la SNEM à Montreuil.

Ainsi, en filigrane de ces trois problèmes, soulevés lors du Cycle de rencontres sur les sols, c'est la pertinence des pratiques dites alternatives de dépollution qui est soulevée. En effet, au sein même du collectif d'habitants GLP, l'expérimentation d'une dépollution par mycoremédiation ne fait pas l'unanimité, comme l'illustre un extrait d'entretien avec une membre du collectif :

« [...] Utiliser des champignons, c'est quand même méga expérimental, voilà... et c'est des grosses quantités de pollution [*extrait de retranscription impossible, faible qualité audio*]. [...] une dépollution avec nos moyens, ça va un peu à contre sens du discours écologique qui voudrait qu'on prenne vraiment les moyens adaptés à la taille de la dépollution. ».

Membre du collectif d'habitant GLP, le 28 avril 2022.

Aussi, cet extrait interroge un « sens du discours écologique ». En outre, pour cette habitante de l'ancienne usine, une pratique dite alternative de dépollution, si elle s'avérait être inefficace, serait dès lors à « contre-sens » d'une écologie qui supposerait en fait une prise en charge technique et scientifique optimale de la dépollution afin de minimiser les effets nocifs pour la santé humaine et l'environnement. Ainsi, l'« éthique écologique », tel que l'écrit le collectif dans leur dossier « Un avenir pour l'EIF », consiste à participer à un projet de dépollution responsable et en concertation avec la municipalité, les riverains et une entreprise extérieure qui soit sans lien d'intérêt avec les acteurs publics impliqués.

« L'association GLP ! [*Gardelapêchemontreuil !*] compte parmi ses membres résidents de nombreux militants écologistes et y compris parmi ses membres des spécialistes de la justice environnementale – [*noms anonymisés*], Docteure [...] de l'EHESS, chercheuse au CESPRA –, des sciences environnementales – [*noms anonymisés*] – et des sciences urbaines – [*noms anonymisés*]. Les discussions autour du problème des contaminations sont foisonnantes, mais une chose est certaine : seule une réelle concertation entre les acteurs publics, les populations directement concernées et leurs représentants légitimes (associations, comités de quartier, ...) et une transparence absolue sur les modalités des projets, peuvent garantir un programme de dépollution acceptable. ».

Enfin, le projet initial de défrichage de la parcelle de l'ancienne usine EIF suscite selon d'autres membres de GLP une contradiction entre les revendications du collectif d'habitants et de l'association Restes Ensemble concernant la dangerosité d'une dépollution non-maîtrisée telle qu'ils le dénonçaient en 2020. Lors d'une réunion, une membre de GLP prend la parole au sujet du défrichage de la parcelle et exprime son avis pour savoir si cette activité doit figurer ou non dans leur dossier « Un avenir pour l'EIF » à destination de la municipalité de Montreuil pour défendre leurs intérêts d'habitants de l'ancienne usine.

« [...] Là, vous pouvez vous refaire attaquer [*au sujet du défrichage de la parcelle*]. On touche le mur des Murs-à-Pêches, [*on nous dira :*] "vous n'avez pas conscience, vous minimiser les contaminations, c'est contradictoire avec vos propos"... on ne fait pas de culture, on fait que

de récupérer les pierres, s'allier avec d'autres associations de jardiniers... on ne fait pas de potagers, on est pas en train de reconstruire les murs avec du ciment [rire], voilà. ».

Membre du collectif d'habitants GLP, le 06 mai 2022.

Pour autant, un projet de dépollution avec des « moyens adaptés » n'est pas non plus sans poser de problèmes, ni de suspicions, comme l'a illustré la retranscription partielle de la réunion publique pour la friche industrielle de la SNEM. Finalement, au cœur de ces controverses, la dépollution semble interroger le problème des usages à venir des sites et sols pollués à l'issue de leur réaménagement par les autorités publiques et les entreprises privées.

c. Dépolluer des sites industriels contaminés... pour quoi faire ?

Lors de la réunion publique organisée par l'OPHM concernant le projet de réaménagement de la friche industrielle de la SNEM, un riverain prend la parole au sujet de la construction de logements sociaux :

« [...] Moi, ma question portait sur une question de démocratie participative [...] et je pense qu'on y a tous intérêt pour que les choses se passent bien, pour que les choses soient mieux programmées et qu'on ait un projet où on peut réfléchir ensemble. Ce quartier, cette ville, elle a une histoire, la démocratie participative aussi, ça existe, et pour que la démocratie participative, elle vive, elle existe, il faut s'en donner des moyens, notamment pour qu'elle puisse se produire. Et [...], on peut imaginer sur cette parcelle d'autres projets que celui-ci ! Pourquoi pas, par exemple, tous les centres pénitenciers sont à des kilomètres des centres urbains, pourquoi pas un centre pénitencier par exemple pour des jeunes qui permettraient leur réintégration au cœur des villes. Pourquoi on prendrait pas en compte un passé historique de la ville et un passif pour nous qui est énorme, c'est celui de laisser des familles [...], des travailleurs sans papiers dans des squats, dans la ville, parce qu'on a rien à leur offrir. En tout cas, il se pose des questions d'urgences et je pense il faut qu'on discute des urgences. On peut pas se dire "ah bas, on va se faire un p'tit pavillonnaire sympa avec des gens pas trop pauvres, avec d'autres qui le sont un peu plus". Y'a pleins de choses à faire ! La psychiatrie qui est en souffrance absolue aujourd'hui, pourquoi on ferait pas un hôpital psychiatrique de jour ? Moi je suis extrêmement surpris qu'on nous présente un projet tiède, alors que j'eus été trouvé intéressant qu'il y ait eu des discussions en amont pour travailler sur des perspectives visionnaires, plutôt que de simplement choisir la couleur des fenêtres des futurs logements. ».

Riverain du quartier situé à proximité de l'ancienne usine SNEM, le 28 juin 2022.

Si ce type de discours est minoritaire au regard de l'ensemble des interventions prises lors de la réunion publique, il soulève néanmoins la question des usages futurs du site industriel ; cet usage et le projet de construction qui en découle étant ce qui conduit précisément aux travaux de démolition et de dépollution. Autrement dit, s'il y a une dépollution, celle-ci est intrinsèquement liée à un projet de réaménagement d'un site industriel contaminé – dans le cas précis de la SNEM, ce sont des logements sociaux qui seront construits. Ce choix est par ailleurs argumenté par le président de l'OPHM :

« Vous connaissez la situation de la commune et du logement social en Île-de-France, avec un effondrement au niveau régional du nombre de logements produit sur ces dernières années, et en parallèle, un nombre de demandeurs de logements sociaux qui ne cesse d'augmenter sur la commune de Montreuil : on est à environ 8 000 demandeurs en attente d'un logement social sur la commune. Donc le métier de l'Office HLM est de produire des logements, et de tenter de répondre à une demande sociale qui est très forte, dans un quartier qui est, à Montreuil, [...] carencé en logements sociaux. Et nous on fait attention évidemment à choisir des terrains qui permettent d'implanter des logements sociaux pour faire de la mixité et de ne pas rajouter des logements sociaux dans des quartiers qui en sont déjà fortement doté ».

Président de l'OPHM, le 28 juin 2022.

Le projet défendu par l'OPHM fait consensus parmi les riverains présents à la réunion publique. À l'inverse, l'enjeu des usages futurs sur la friche industrielle d'EIF ne fait pas l'unanimité entre la municipalité de Montreuil, l'EPFIF et le collectif d'habitant GLP. Dans leur communiqué datant de 2021, un des objectifs du collectif à l'égard des activités futures du site est d'éviter l'application d'une « gentrification néolibérale des Murs-à-Pêches » au profit d'une « action citoyenne participative et engagée pour l'écologie [et] la solidarité ». Sur le long terme, le projet de GLP pour ce site contaminé est d'y réaliser un « vivier pour l'écologie, la solidarité et la culture alternative ».

« Dépolluer correctement tout en garantissant la continuité de projets associatifs, militants, artistiques, plutôt que des projets immobiliers : ce double objectif fait l'objet d'un consensus total entre les occupants du site, l'association « Restes Ensemble » et les porte-paroles de la Fédération des murs à pêches [...]. De par son rôle dans la sensibilisation et la vigilance citoyenne, l'association GLP ! affirme clairement la dimension écologiste de ses activités comme de son projet. Si d'un côté il s'agissait de surveiller ce qu'il adviendrait de ces déchets du passé, de l'autre, le collectif a toujours été tournée vers l'avenir et le travail entrepris pour revaloriser la parcelle des murs à pêches attenante à l'ancienne usine en témoigne. ».

Ce volet écologique s'accompagne de deux autres revendications du collectif, qui sont relatives aux usages actuels qu'il souhaite pérenniser après les travaux de dépollution du site, à savoir l'accueil d'urgence de personnes en difficulté socioéconomique et la réalisation de projets artistiques et artisanaux. Leur objectif est ainsi de faire de l'ancienne usine EIF une « ruche artistique, artisanale et festive ». Actuellement, les parties les moins polluées du bâtiment sont occupées par GLP et ses adhérents. Elles sont ainsi réparties en un atelier d'électricité, de plomberie, de bijouterie et de métallurgie, un espace de création artistique, des salles mises à disposition pour des répétitions musicales, des salles d'étude, de spectacles, d'expositions et de projections, un laboratoire photo et un studio de musique.

En outre, GLP semble être actuellement opposé à tout nouveau projet immobilier prévu sur le site qui présenterait des conditions de dépollution et de réaménagement semblables à celui proposé en 2020 par la société Bouygues Immobilier et sa filiale UrbanEra. Par ailleurs, l'appartenance de la parcelle au site patrimonial des Murs-à-Pêches contribue à la réticence du collectif, en accord avec la Fédération des Murs-à-Pêches, qui milite depuis plusieurs décennies contre l'urbanisation de ces espaces végétalisés.

« Nous voulons préserver ce lieu unique en région parisienne et le protéger contre les divers projets d'urbanisation comme celui, dernièrement, de vente de deux hectares de jardins et de friches à Bouygues Immobilier afin de réhabiliter l'ancienne usine EIF et construire 83 logements. En Ile-de-France, nous assistons à l'accélération de projets immobiliers malgré des centaines de milliers de logements vacants. Cette urbanisation croissante va dans le sens contraire des préconisations du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Celui-ci demande de préserver au maximum les espaces verts et d'en aménager de nouveaux afin de garder des îlots de fraîcheur dans les villes surchauffées, d'arrêter cette croissance exponentielle et cette bétonisation qui s'exercent au détriment du climat. Nous voulons que vous considériez les Murs à Pêches comme l'espace unique et remarquable qu'il représente. Il peut être transformé en un grand espace commun et partagé, un réservoir de biodiversité en ville pour assurer l'accès à la nature, à la culture et aux loisirs des habitants.e.s. ».

Dans une autre perspective, le volet écologique est également mobilisé par rapport aux techniques qui sont entreprises dans les travaux de dépollution des sols. En effet, si jusqu'à présent, cette dernière a suscité chez les riverains mobilisés des inquiétudes par rapport aux conséquences néfastes qu'aurait une dépollution non-maitrisée pour la santé humaine, plusieurs jardiniers et riverains ont également soulevés la problématique de ses conséquences néfastes pour l'environnement, lors du Cycle de rencontres sur les sols, causées principalement par l'excavation des terres lors de travaux de construction de bâtis, à l'exemple du projet de réaménagement en cours sur la friche industrielle de la SNEM à Montreuil.

« Je trouve que sur la question [...] de vivre avec la dépollution, [...] on nous dit d'emblée "les terres sont pollués", donc, vous faites que du hors-sol, ou bien, tout doit être excavé, et on passe par un truc hyper technique où globalement, en tant que riverain, ça ne nous appartient plus, et il va se passer quelque chose : une terre, mauvaise, qu'on ne sait pas retraiter pour être mise on ne sait pas où, et une autre, bonne, peut-être vivante à l'origine, va être posée là, [...] et donc, du coup, moi, dans le vivre avec la dépollution, j'ai aussi ça comme approche qui est de, finalement, la dépollution devient un geste purement technique [...] mais du coup, se pose la question du rapport au sol vivant, de ce qu'on peut faire avec, ce qu'on peut pas faire avec etc. Je pense que nous, on est plutôt confronté à ça : cette espèce d'évidence où de toute façon, pas touche, c'est pollué, [...] et de toute façon, on nous interdit par les conventions de mise à disposition des sites de planter quoi que ce soit, etc., ou bien, on a des techniques qui visent à excaver complètement, et qui, je trouve, pose un sujet de responsabilité collective. C'est-à-dire qu'on peut pas imaginer à l'échelle du 93, 'fin, parce que c'est du hors sol [...], on est pas du tout dans des pratiques vivrières, résilientes, machins, et si on veut aller retrouver un accès à la terre quoi, finalement, cette terre là, on va nous dire qu'il faut passer par une excavation et donc, aller chercher de la terre végétale, qui est de plus en plus chère, parce que de plus en plus demandée en Île-de-France. [...] On peut pas imaginer que ce principe-là [...] soit viable à l'échelle de tout le 93. Or, tout le 93 va assez rapidement se poser la question de son autonomie alimentaire, de retrouver des systèmes de production ultra locaux [...] [Une membre d'une association de jardins partagés prend la parole :] Clairement, quand je regarde le sol au quotidien, tous les jours, je me demande : quel est le coût écologique de ce sol ? ».

Membre de l'association Point de Rassemblement, le 18 juin 2022.

Ainsi, un autre enjeu que soulèvent ces projets de réaménagement et des travaux de dépollution des sols est celui de l'accès à une terre dépourvue de substances nocives pour la santé et ce, dans un contexte

de marchandisation des terres « saines ». Dès lors, c'est la problématique d'une durabilité et d'une soutenabilité du système d'excavation des terres polluées – qu'elles soient traitées *in situ* ou non – et de leur remplacement par de nouvelle terre qui est ici soulevée par ces jardiniers et riverains.

* * *

Cette quatrième partie, consacrée aux enjeux relatifs à la « démocratie technique » sur la pollution des sols, permet de souligner trois observations relatives à la transparence de l'action publique et à l'intégration des riverains dans les prises de décision technique et scientifique en rapport aux travaux de dépollution des sols et à leurs conséquences sanitaires et environnementales.

(1) Les extraits cités du dossier « Un projet pour l'avenir d'EIF » met en évidence l'impératif pour le collectif d'habitant GLP et l'association Restes Ensemble d'une transparence de l'action publique dans les processus administratifs et techniques au regard du réaménagement futur de la friche d'EIF.

(2) Aussi, la retranscription partielle de la réunion publique organisée par l'OPHM afin de présenter le nouveau projet de construction pour la friche de la SNEM illustre la manière dont les riverains mobilisés revendiquent la nécessité de prendre activement part aux prises de décision technique et scientifique sur la dépollution des sols. Plus encore, cette volonté par ces collectifs et associations d'être consultés sur la problématique de *comment* dépolluer les sols suppose également des pratiques à d'autres niveaux, à l'exemple des réflexions sur une dépollution dite alternative – mycoremédiation – sur la friche d'EIF.

(3) Enfin, la description des conflits entre riverains et acteurs publics concernant les projets de réaménagement des sites industriels soulève l'enjeu des nouveaux usages à venir sur les deux sites. Par ailleurs, ces projets de réaménagement et de construction de bâtis supposent également une interrogation de la part des riverains sur la durabilité et la soutenabilité du système d'excavation des terres polluées mis à exécution lors de travaux de réaménagement des sites et sols pollués.

Conclusion

Le 24 mars 2022 paraissait sur le site internet du collectif de riverains mobilisés sur la friche industrielle de la SNEM un billet de blog intitulé « La dépollution n'est pas sans danger ». En illustration, un dessin était joint avec ce message : « Une usine qui pollue devant l'école c'est dangereux, une usine qu'on dépollue aussi ! ».

L'objectif initial de cette recherche, inscrite dans le cadre du projet « IPAUP-93 : Ingénierie pédologique pour l'agriculture urbaine participative », a été de documenter les trajectoires des mobilisations collectives autour de la pollution des sols en Seine-Saint-Denis. Son enjeu a résidé dans une prise de distance avec l'idée de sens commun selon laquelle la dépollution des sols serait un dénouement final au problème de la pollution ; la dépollution étant ainsi considérée comme « seul horizon désirable » (Monsaingeon, 2016 : §12). Dès lors, notre problématique de départ était la suivante : comment expliquer le caractère controversé des méthodes de dépollution des sols, de leur prise en charge par les pouvoirs publics et par les entreprises chargées de la dépollution, et de leur efficacité au regard des enjeux de santé humaine et environnementale ? Au terme de ce travail, il semble que le caractère controversé de la dépollution des sols puisse être expliqué pour au moins trois raisons principales ; celles-ci pouvant, à notre connaissance, expliquer pourquoi cette dépollution, plutôt que d'être seulement une solution définitive au problème de la pollution, est aussi une mise en jeu de controverses nouvelles à son propos.

(1) Tout d'abord, ces controverses semblent être soutenues par leur médiatisation via la presse et les réseaux sociaux. Ce processus médiatique permet de rendre compte des revendications des collectifs et des associations de riverains et d'alerter ainsi les autorités publiques. De fait, la médiatisation a été étudiée ici comme un mode d'action collective des riverains mobilisés.

(2) Ensuite, le caractère controversé de la dépollution réside dans un manque de transparence ressenti par les collectifs et associations de riverains mobilisés dans le département. Ce manque de transparence est double. D'une part, il concerne la communication des autorités publiques en rapport à la gestion et au suivi des sites et sols pollués ainsi que des différents projets de réaménagement. D'autre part, il concerne la difficulté d'accès pour les riverains aux documents de suivi et d'expertise existants pour comprendre l'état de la pollution des sols sur les deux friches industrielles concernées.

(3) Finalement, ce caractère controversé réside dans un manque d'intégration ressenti par les riverains mobilisés dans les prises de décision techniques et scientifiques en matière de dépollution des

sols et de sécurité sanitaire. Ce manque d'intégration entre en contradiction avec ces mobilisations, en ce que les riverains estiment détenir une expertise propice à participer aux réflexions sur l'état de la pollution des sols et sur les moyens à entreprendre pour garantir leur sécurité et celle des travailleurs lors des travaux de démolition et de dépollution.

Pour finir, et en guise d'ouverture, le problème du coût écologique de la dépollution, s'il n'a pas pu être abordé en détail dans ce travail, soulève néanmoins la question de la durabilité et de la soutenabilité du système d'excavation des terres polluées – qu'elles soient traitées *in situ* ou non – et de leur remplacement par de la terre « saine ». Cet enjeu, soulevé lors du Cycle de rencontre sur les sols, met en évidence l'importance exprimée par les riverains de comprendre les implications techniques, sanitaires et écologiques des méthodes de dépollution. En effet, l'ensemble des observations réalisées dans ce travail peut trouver un dénominateur commun dans la nécessité, pour les riverains, d'avoir un accès aux savoirs techniques et scientifiques sur l'état de la pollution des sols et sur les méthodes de dépollution, et ce, en coopération avec les agences scientifiques et administratives sur les actions à mener à des fins de mise en sécurité sanitaire et environnementale. Cette proposition peut être illustrée par les propos d'une membre de l'association Point de Rassemblement, dédiée aux réflexions sur les rapports entre l'humain et son environnement :

« Et je trouve qu'en tant que citoyen, vivre avec la dépollution, c'est aussi vivre avec la déconstruction de ce modèle technique de dépollution, et donc, du coup, vivre avec la dépollution, c'est vivre avec la pollution ou en tout cas, être capable de qualifier le quoi, le comment, à quelle hauteur... en tout cas, j'ai l'impression que c'est un peu ce que nous a emmené à penser ce Cycle, c'est-à-dire, voilà, comment on va réussir à qualifier, en fonction des différents polluants dans les sols, ce qui est réellement possible de faire pousser, avec, évidemment ce que tu disais, une pression aussi immédiate, c'est-à-dire, bas on a fait beaucoup de trucs, bas on a envie de savoir si on peut les manger, là, maintenant, tout de suite [...]. Et, je trouve que vivre avec la dépollution, c'est aussi vivre avec une meilleure compréhension scientifique et un accès davantage qualifié à la biodisponibilité des polluants [...] ».

Membre de l'association Point de Rassemblement, le 18 juin 2022.

* * *

Le 9 août 2022, tandis que ce rapport de stage était en train d'être rédigé, nous apprenions que le collectif d'habitants GLP a été évacué de l'ancienne usine EIF. Aussi, nous souhaitons adresser notre sincère soutien aux membres de GLP qui nous ont chaleureusement accueillis lors de cette recherche.

Références bibliographiques

- Adjiri, O., Kouamé, V., Niangoran, C. K., Soro, G., & Biémi, J. (2018). Déversement des déchets toxiques en Côte d'Ivoire: suivi de l'efficacité de l'opération de dépollution à partir d'indicateurs de pollutions résiduelles. *Environnement, Risques, Santé*, 17(2), 147-154.
- Akrich, M., McCormick, S., Rémy, C., Barthe, Y., Brown, P., Bloor, M., ... & Mayer, B. (2013). *Sur la piste environnementale: Menaces sanitaires et mobilisations profanes*. Presses des Mines.
- Barthe, Y., Callon, M., & Lascoumes, P. (2014). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Média Diffusion.
- Baszanger, I., & Dodier, N. (1997). Ethnography: relating the part to the whole. *Qualitative research: Theory, method and practice*, 2, 9-34.
- Boudia, S. & Jas, N. (2019). *Gouverner un monde toxique*. Editions Quae.
- Boudia, S., Creager, A. N., Frickel, S., Henry, E., Jas, N., Reinhardt, C., & Roberts, J. A. (2021). *Residues: Thinking through chemical environments*. Rutgers University Press.
- Brives, C., & Zimmer, A. (2021). Écologies et promesses du tournant microbien. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 15(15-3).
- Cefaï, D. (2009). Comment se mobilise-t-on? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective. *Sociologie et sociétés*, 41(2), 245-269.
- Chateaufort, F. & Torny, D. (2005). Mobiliser autour d'un risque. Des lanceurs aux porteurs d'alerte. In Lahellec, C. (dir.). *Risques et crises alimentaires*, Lavoisier/Tec & Doc, pp.329-339.
- Chateaufort, F. & Torny, D. (2013). *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.
- Croisé, A. (2020). *L'invisibilité des cancers professionnels en Seine-Saint-Denis: déconstruire une absence sociale de risque à l'aune du recensement et des transformations des lieux d'activités délétères* (Doctoral dissertation, Paris 1-Panthéon-Sorbonne).
- Croisé, A., Sierra, A., & Lysaniuk, B. (2018). Invisibilité des risques sanitaires et ambivalences des héritages industriels en Seine-Saint-Denis. *EchoGéo*, (46).

- Desrousseaux, M. (2017). L'analyse juridique de la pollution diffuse du massif de Marseilleveyre: terrain d'application et d'évolution du droit de la restauration écologique. *Revue juridique de l'environnement*, 42(3), 495-511.
- Epstein, R., & Kirszbaum, T. (2019). Ces quartiers dont on préfère ne plus parler: les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018). *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 30(3), 23-46.
- Frickel, S., & Elliott, J. R. (2018). *Sites unseen: Uncovering hidden hazards in American cities*. Russell Sage Foundation.
- Garcia, G. (2005). *Les causes des «sans» à l'épreuve de la médiatisation: la construction médiatique des mobilisations sociales émergentes: enjeux et perspectives* (Doctoral dissertation, Paris 9).
- Gibbs, L. M. (2011). *Love Canal: And the birth of the environmental health movement*. Island Press.
- Gilbert, C., & Henry, E. (2009). *Comment se construisent les problèmes de santé publique*. Presses de Science Po.
- Granjou, C., & Phillips, C. (2019). Living and labouring soils: Metagenomic ecology and a new agricultural revolution?. *BioSocieties*, 14(3), 393-415.
- Henry, E. (2021). *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*. Presses de Science Po.
- Hess, D. J. (2016). *Undone science: Social movements, mobilized publics, and industrial transitions*. MIT Press.
- Katz, C. (2003). *Territoire d'usines: Seine-Saint-Denis*. Creaphis Editions.
- Khermimoun, J. (2006). Image du territoire, marketing urbain et politiques urbaines: l'exemple du département de Seine-Saint-Denis. *La Géographie: terre des Hommes*, 178(1522), 29-38.
- Lambert, M. L. (2014). Concilier risques sanitaires liés aux sols pollués et renouvellement urbain. *Droit et ville*, 78(2), 97-108.
- Mariette, A., & Pitti, L. (2020). Covid-19 en Seine-Saint-Denis (1/2): quand l'épidémie aggrave les inégalités sociales de santé. *Métropolitiques*, 6.
- Meulemans, G. (2019). Fonder les villes: comment les terrassiers comprennent le sol. *Communications*, (2), 149-159.

- Meulemans, G., & Granjou, C. (2020). Les Sols, nouvelle frontière pour les savoirs et les politiques de l'environnement. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 14(14-4).
- Moizard-Lanvin, J. (2021). Sélectionner et agréger les ignorances. La construction de la carte de la fragilité en santé environnementale à Paris. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 15(15-4).
- Mol, A. (2003). *The Body Multiple*. Duke University Press.
- Monsaingeon, B. (2016). Faire monde avec l'irréparable. *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, (65-66), 34-47.
- Morel Journel, C., Gay, G., & Ferrieux, C. (2018). La résilience territoriale comme principe et comme volonté Réflexions à partir de la question de la pollution des sols dans des territoires (dés)industrialisés. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 30).
- Nixon, R. (2011). *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*. Harvard University Press.
- Olive, M. (2018). Du trouble privé au problème public ou... l'inverse? Mobilisation locale autour d'un site industriel pollué. *Géocarrefour*, 92(92/2).
- Paxson, H., & Helmreich, S. (2014). The perils and promises of microbial abundance: Novel natures and model ecosystems, from artisanal cheese to alien seas. *Social Studies of Science*, 44(2), 165-193.
- Pitti, L. (2021). Le renouveau d'une utopie? Lutter contre les inégalités sociales de santé en médecine générale: les métamorphoses de la médecine sociale dans les quartiers populaires en France, des années 1970 à aujourd'hui. *Revue française des affaires sociales*, (3), 305-317.
- Rémy, E., Branchu, P., Canavese, M., & Berthier, N. (2017). Les risques sanitaires liés aux jardins collectifs: l'expertise sur le sol urbain en débat. *Lien social et Politiques*, (78), 49-69.
- Rémy, E., Douay, F., Canavèse, M., Lebeau, T., Berthier, N., Branchu, P., & Pinte, E. (2015). Jardins collectifs urbains et contaminations des sols: quels enjeux en termes d'évaluation et de gestion des risques?.
- Rey, F., Dutoit, T., Cote, F., & Lescourret, F. (2015). L'ingénierie écologique au service de l'aménagement du territoire. *Sciences Eaux Territoires*, (1), 2-3.
- Sueur, N. (2019). Les expertises dans l'affaire Lafarge ou la fabrique du doute. *Canadian Bulletin of Medical History*, 36(1), 158-183.
- Trom, D., & Cefaï, D. (2001). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques, Raisons pratiques*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.

- Vaillancourt, Y. (2015). La co-construction des politiques publiques. *Laville, Jean-Louis et Anne Salmon (sous la dir.). Associations et action publique, Paris, Desclée de Brouwer*, 421-459.
- Vaillancourt, Y. (2019). De la co-construction des connaissances et des politiques publiques. *SociologieS*.
- Wendling, C. (2008). Les instruments économiques au service des politiques environnementales. *Economie prévision*, (1), 147-154.
- Woignier, T., Rangon, L., Fernandes, P., Clostre, F., Lesueur-Jannoyer, M., & Soler, A. (2015). Une innovation agroécologique: la séquestration des pesticides. *Sciences Eaux Territoires*, (1), 24-27.
- Zanetti, T. (2018). La pollution des sols dans les territoires (post) industriels: la Résilience entre norme institutionnelle et cadre de lutte socio-environnementale. *Géocarrefour*, 92(92/2).

Annexes

Annexe 1. Base de données des huit cas de mobilisation identifiés dans le département de Seine-Saint-Denis.

Controverses					Acteurs identifiés dans la presse			
Nom	Objet	Lieu	Population concernée	Mise en problème public	Riverains (privé)	Collectifs (associations...)	Acteurs publics (préfecture...)	Acteurs privés (industriels...)
Centre d'études de Vaujours (CEA)	Exposition à uranium "appauvri"	Vaujours	Riverains	Etude d'impact suite à un début de chantier	Porte-parole du collectif "Sauvons la Dhuis" ; Président de l'association Environnement 93 ;	Association ADENCA ; Association AJT ; Rando Association ; Environnement 93 ; Association Les Abbesses de Gagny-Chelles ; Association Les Amis de Carnetin ; Association Marne et Gondoire à vélo ; Association Nature ; Environnement 77 ; Association Villevaudé... Demain ; Collectif Sauvons le Dhuis	ARF IdF ; CAMC ; CRIIRAD ; Préfecture de Seine-Saint-Denis ; Subatech	Société BP PLACO (Placoplâtre) filiale du groupe St-Gobain
Quartier de la Poudrette	Suspicion de cas de saturnisme	Pavillons-sous-Bois	Elèves d'écoles et personnels scolaires	Etude d'impact suite à un début de chantier	Riverains (non définis)	Parents d'élèves FCPE	Centre hospitalier Jean Verdier ; Centre municipal de santé ; CIRE ; CPAM ; DDASS ; InVS ; Mairie des Pavillons-sous-Bois ; Protection maternelle et infantile ; Service de promotion de la santé en faveur des élèves	
Kodak	Suspicion de cas de saturnisme	Sevran	Elèves d'écoles et personnels scolaires ; Riverains	Etude d'impact suite à un début de chantier	Riverains (non définis)	Association des riverains du canal de l'Ourcq à Sevran (ARCOS) ; Association de défense et d'environnement de Sevran-Sud ; Parent d'élèves FCPE	EPA Plaine de France ; Mairie de Sevran ; Ministère de l'environnement ; Préfecture de Seine-Saint-Denis ;	Kodak

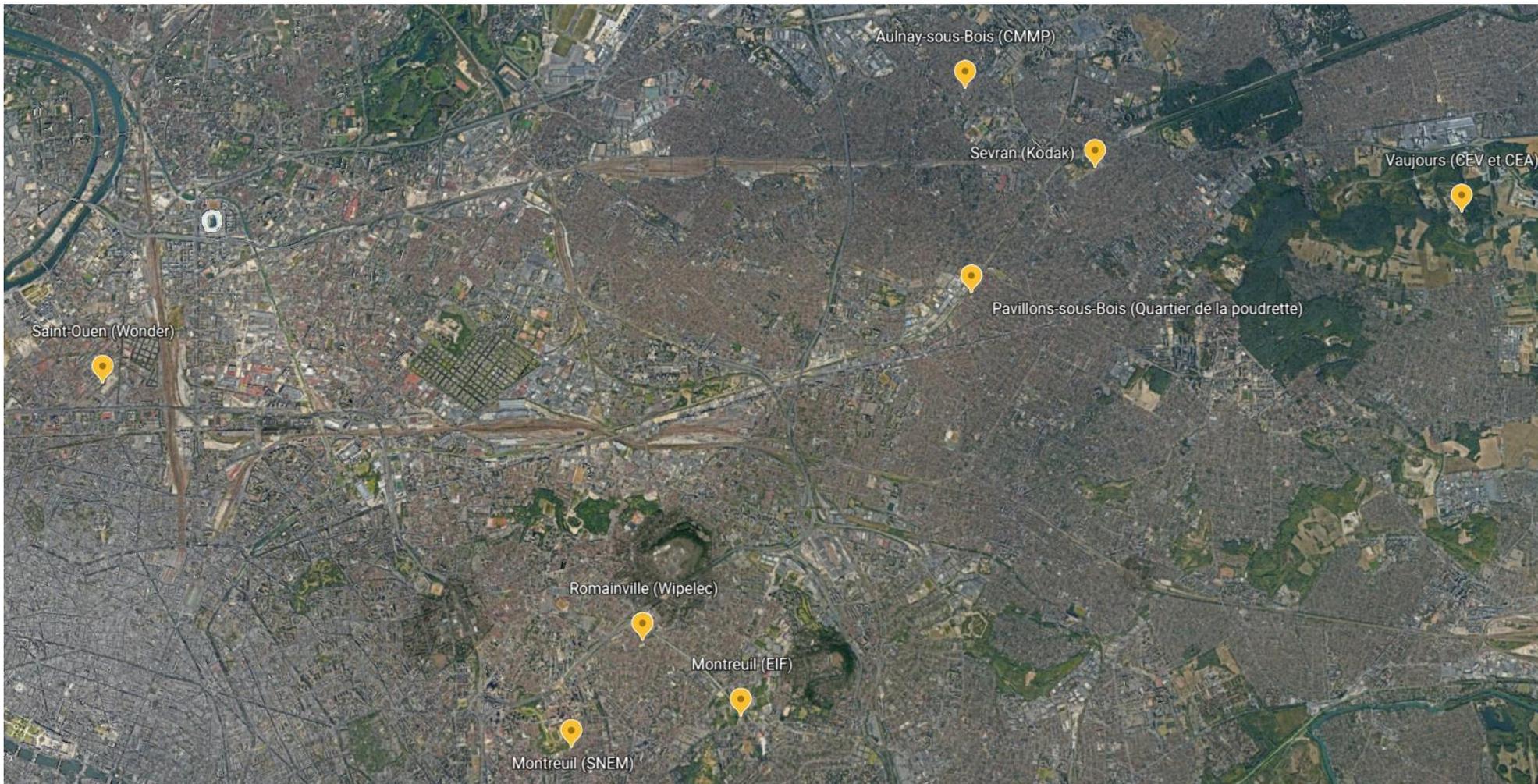
Comptoir des minéraux et des matières premières (CMMP)	Contamination à l'amiante	Aulnay-sous-Bois	Elèves d'écoles et personnels scolaires	Cas de maladies diagnostiqués	Auteure de "Amiante et mensonge : notre perpétuité" ; Proches de victime, engagés	Collectif des Riverains et Victimes du CMMP ; Association Ban Asbestos France ; Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante du 93 ; Parents d'élèves FCPE + LIPE ; Aulnay Environnement	STIIC ARF IdF ; CDH ; CIRE ; Comité local de surveillance ; DDASS ; Groupement scientifique GISCOP93 ; InVS ; Mairie d'Aulnay ; Préfecture de Seine-Saint-Denis	CMMP ; Entreprise COTEBA (maître d'œuvre)
Ceres-Wipelec	Suspicion de cas de saturnisme	Romainville	Riverains	Etude d'impact suite à un début de chantier	Riverains (non-définis)	Association Romainville-Sud ; Association Environnement 93 ;	ARF IdF ; ANSES ; DGS ; DRIEE ; HCSP ; INERIS ; Mairie de Romainville ; Préfecture de Seine-Saint-Denis	Bureau d'études Solpol ; Promoteur Alios développement ; Promoteur immobilier Gingko Ceres-Wipelec
Wonder	Crainte pour les adolescents d'un lycée	Saint-Ouen	Elèves d'écoles et personnels scolaires	Etude d'impact suite à un début de chantier	Présidentes des parents d'élèves du groupe scolaire Joliot-Curie	Association Soigne ta gauche. Initiatives et démocratie citoyenne inattendue	Marie de Saint-Ouen	Bureau d'études Veritas
Société nouvelle d'eugénisation des métaux (SNEM)	Exposition au chrome VI, 3 cas de leucémies diagnostiquées	Montreuil	Elèves d'écoles et personnels scolaires ; Riverains	Cas de maladie diagnostiqués		Parents d'élèves FCPE ; Association Les Buttes à Morel	ADEME ; ARS IdF ; Etablissement public territorial Est Ensemble ; LCPP Mairie de Montreuil ; OPHM ; Préfecture de Seine-Saint-Denis	Airbus ; Centre indépendant Analytika ; Burgeap ; Safran ; SNEM
EIF	Exposition au trichloroéthylène et au benzène	Montreuil	Riverains	Etude d'impact suite à un	Riverains (non-définis)	Association Restes Ensemble ;	ADEME ; DRIEE :	Bouygues Immobilier ; UrbanEra

				début de chantier		Fédération des Murs-à-Pêches ; Collectif d'habitants Gardelapêchemontreuil !	Etablissement public foncier d'Île-de-France , Etablissement public territorial Est Ensemble ; EPFIF LCPP Mairie de Montreuil Préfecture de Seine-Saint-Denis	EIF
--	--	--	--	-------------------	--	---	--	-----

Abréviations :

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
 ANSES : Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale
 ARS IdF : Agence Régionale de Santé Île-de-France
 CAMC : Communauté d'Agglomération de Marne et Chanteraine
 CDH : Comité Départemental d'Hygiène
 CIRE : Cellule d'intervention en région de Santé Publique France
 CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
 CRIIRAD : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité
 DDASS : Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales
 DGS : Direction générale de la santé
 DRIEE : Directions régionales et interdépartementales de l'Environnement et de l'Energie
 GISCOP93 : Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine Saint-Denis
 HCSP : Haut Conseil de Santé Publique
 INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
 InVS : Institut de veille sanitaire
 OPHM : Office Public de l'Habitat Montreuillois
 STIIC : Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées

Annexe 2. Carte représentant les huit cas de mobilisation collective identifiés dans le département de Seine-Saint-Denis.



Annexe 3. Tableau récapitulatif des entretiens et observations réalisées.

Type	Date	Fonction
Entretien semi-directif	29/03/2022	Membre de la Fédération des Murs-à-Pêches
Entretien non-directif	13/04/2022	Membre du collectif d'habitants GLP
Entretien semi-directif	16/04/2022	Riveraine mobilisée sur la friche SNEM
Observation non-participante	18/04/2022	Réunion de l'association GLP à EIF
Observation non-participante	21/04/2022	Réunion de l'association Restes Ensemble et du collectif d'habitants GLP à EIF
Observation participante	22/04/2022	Récupération alimentaire avec deux membres de GLP
Observation non-participante	28/04/2022	Réunion de l'association Restes Ensemble et du collectif d'habitants GLP à EIF
Entretien non-directif	28/04/2022	Membres du collectif d'habitants GLP
Observation non-participante	06/05/2022	Réunion de l'association Restes Ensemble et du collectif d'habitants GLP à EIF
Observation non-participante	16/05/2022	Réunion du collectif d'habitants GLP à EIF
Entretien semi-directif	19/05/2022	Agent de la cellule Environnement extérieur de l'ARS IdF
Entretien semi-directif	20/05/2022	Riveraine mobilisée sur la friche SNEM
Entretien semi-directif	21/06/2022	Agent du Bureau de l'environnement de la préfecture de Seine-Saint-Denis
Observation non-participante	28/06/2022	Réunion publique organisée par l'OPHM à Montreuil